BULLETIN 2006

de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

Advisory Council on the Status of Women
Conseil consultatif sur la condition de la femme

Un profil statistique
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

BULLETIN 2006

de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHEQUE DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE
APR
FREDERICTON N.B.

Table des matieres

Population....4
Éducation et formation....10
Santé....18
Revenu et pauvreté....30
Responsabilités familiales....37
Marché du travail....44
Postes d'influence....61
Justice....67
Violence....71

Un profil statistique
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

236, rue King, Fredericton (N.-B.) E3B 1E2

506 444-4101
1 800 332-3087
Télécopieur : 506 444-4318

acswcccf@gnb.ca
www.acswcccf.nb.ca

Présidente : Ginette Petitpas-Taylor

Directrice générale : Rosella Melanson

This publication is also available in English.
Request the *2006 Report Card on the Status of Women in N.B.*

Recherche : Wendy Johnston

Concept : Rosella Melanson

ISBN 1-55396-638-4

POINTS SAILLANTS
Bulletin 2006 de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

POINTS SAILLANTS

Population

Le taux de natalité chez les adolescentes est à la baisse mais demeure pire que le taux canadien. En 2002, on comptait 18 naissances à une mère adolescente pour 1 000 filles de 15 à 19 ans (55 en 1974). La moyenne canadienne était de 15 sur 1 000 en 2002. La baisse dans le taux de natalité chez les adolescentes serait le résultat de mesures de prévention plutôt que du recours à l'avortement. Le taux d'avortement chez les adolescentes était environ la moitié de la moyenne nationale en 2002.

Santé

La population féminine en général est moins active physiquement que la population masculine. 42% des filles de 12 à 19 ans étaient inactives en 2003, comparativement à 23% des garçons.

28% des accouchements étaient par césarienne en 2004-2005. Le taux varie entre 39% dans la région de Campbellton à 26% dans Beauséjour et Saint John. Le taux d'hystérectomie en 2002-2003 était de 654 pour 100 000 femmes (Canada : 385). Dans la région de Bathurst, le taux était presque trois fois la moyenne canadienne. Seulement 10% des mères au N.-B. (Canada : 19%) ont allaité exclusivement pour une période de 6 mois. En 2002, le taux provincial était de 6,5 avortements pour 1 000 femmes, comparativement à une moyenne canadienne de 15,4 (2002).

Les femmes représentent 29% des adultes et 34% des jeunes qui ont reçues des traitements pour la toxicomanie en 2004-2005.

Éducation et formation

Littératie : Les hommes ont plus tendance que les femmes à éprouver de sérieuses difficultés en compréhension de textes suivis. Les femmes font un peu mieux que les hommes dans le domaine de la résolution des problèmes. Une plus grande proportion d'hommes ont atteint les niveaux plus avancés pour la numératie.

37% des étudiants qui fréquentent le Collège communautaire à plein temps et 58% des étudiants à plein temps dans les universités sont des femmes. Dans les domaines d'études universitaires de la génie et les sciences appliquées, les femmes ne sont que 19% des étudiants (22% en 1996-1997) et en mathématiques et les sciences physiques, elles sont 22% des étudiants (30% en 1980-81).

Revenu et pauvreté

44% des mères seules vivent sous le seuil de faible revenu en 2003, comparativement à 38% en 2002 (61% en 1995). Elles auraient eu besoin d'un montant additionnel de 3 500$ afin d'atteindre le seuil du faible revenu.

Les prestations d'aide sociale comptaient pour 19% à 61% des seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada de 2004 (base de 1992) dans les plus grandes villes de la province. Les prestations versées à un parent seul avec un enfant équivalent à 61% du seuil de faible revenu, laissant un manque de 8 415$.

Les femmes de 65 ans et plus au N.-B. avaient 66% du revenu des hommes en 2003 (revenu moyen de toutes sources), alors qu'elles avaient 61% en 2000, une augmentation surtout attribuable à la baisse des revenus des hommes.

Responsabilités familiales

76% des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans sont sur le marché du travail, comparativement à 60% pour l'ensemble des femmes. Le taux de participation des mères seules qui ont des enfants de moins de 6 ans est de 58%.

Le nombre de pères qui ont bénéficié d'un congé parental est passé de 26 en 2000 à 202 en 2004, mais il demeure que 93% des personnes qui prennent un congé sont des femmes.

Les garderies agréées peuvent accueillir 13% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins. La situation est légèrement meilleure au niveau canadien. Au N.-B., les employées des garderies gagnent en moyenne 8,44$ l'heure. Près de 30% des centres de garde des enfants sont à but non lucratif (Canada : 79%).

Près de 77% des montants dus pour le soutien d'enfants a été effectivement versé au tribunal familial du ministère de la Justice en 2004-2005 (montant dû, 37$ millions ; montant recouvré, 28.5$ millions). Seulement 32% de tous les cas actifs touchant des enfants étaient en règle à la fin de 2004-2005, comparativement à 39% en 2003-2004. Le total des pensions alimentaires dues mais non recouvrées dans les cas touchant des enfants s'élevait à plus de 10$ millions.

106-04665/

Justice

Les femmes sont 12% des contrevenants condamnés en 2004-2005. Le nombre de femmes adultes contrevenantes sous surveillance a augmenté légèrement depuis 2000-2001. Les autochtones sont sur représentées parmi les contrevenants dans le système correctionnel, surtout parmi la population incarcérée. Près d'un jeune contrevenant sur cinq est une fille.

Marché du travail

49% des personnes actives sur le marché du travail était des femmes. 24% de ces femmes et 9% des hommes travaillaient à temps partiel. Le nombre de femmes ayant plus d'un emploi a presque triplé de 1987 à 2005.

9,3% de toutes les travailleuses rémunérées en 2005 étaient à leur propre compte (14,1% des hommes).

5% de toutes les femmes ayant un emploi travaillaient au salaire minimum en 2003 (3% des hommes). Un parent seul qui a un enfant et qui travaille au salaire minimum à plein temps aurait un manque de 4 600$ à 8 700$ pour atteindre le seuil de pauvreté avant impôt.

En 2005, tout comme en 1987, les femmes étaient concentrées dans un nombre limité de catégories de professions. Les femmes n'étaient que 4% des personnes dans les métiers, le transport et la machinerie et 15% des travailleurs dans les industries primaires. Les 10 professions les mieux rémunérées étaient dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes (sauf, depuis quelque temps, la pharmacie). Les 10 professions les moins rémunérées sont des professions dominées par les femmes.

L'écart salarial

Les femmes travaillant à plein temps et à temps partiel gagnaient en moyenne 14,43$ l'heure et les hommes, 16,84$, un écart salarial horaire de 14,3%. Les femmes qui avaient obtenu un diplôme d'un Collège communautaire en 2003 et qui travaillaient à temps plein en 2004 gagnaient en moyenne 17% de moins que leurs homologues de sexe masculin. Les femmes diplômées d'une université au N.-B. en 1999 travaillant à plein temps deux ans plus tard gagnaient 13% moins que les hommes.

Représentation

30% des 1 315 membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement sont des femmes, le même niveau depuis plusieurs années. Les femmes sont 16% des juges nommés par la province (moyenne canadienne: 22%); 11% des députés provinciaux; 25% des conseillers municipaux; 13% des maires; et 34% du corps professoral universitaire à temps plein.

Violence

34% des adultes condamnés pour agression sexuelle ont écopé d'une peine conditionnelle en 2003-2004, un taux plus élevé que la moyenne nationale. Le taux d'agressions sexuelles enregistrées par la police est de 81 par 100 000 de population en 2004 (Canada : 74). Dans quelques districts de taille comparable, les taux d'incidents varient de 52 à 117 par 100 000 de population. Le pourcentage des agressions sexuelles rapportées qui aboutissent à des accusations demeure faible, mais au N.-B. un plus grand pourcentage des poursuites mène à une condamnation que la moyenne nationale.

La proportion des agresseurs condamnés à une peine d'emprisonnement a sensiblement diminué de 1995 à 2004. 26% ont écopé d'une peine d'emprisonnement et 14% ont été condamnés à une peine conditionnelle.

1. Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2005

Les femmes représentent 51% de la population totale du N. B. Dans le groupe des personnes âgées, les femmes comptent pour 57% des personnes âgées de 65 ans et plus, et pour 69% des personnes âgées de 85 ans et plus.

Espérance de vie : Les filles nées en 2003 ont une espérance de vie de 82 ans, et les gars, de 76,4 ans (environ la même qu'au Canada, 82,4 ans pour filles et 77,4 ans pour garçons) . Depuis quelques années, l'écart entre les sexes s'est atténué : en 1979, les filles nées avaient une espérance de vie de 78,6 ans et les bébés garçons, de 70,5 ans. (Statistique Canada, CANSIM tableau 102-0025; Statistique Canada, *Décès*, 2003, catalogue 84F0211XIF).

Langue maternelle : L'anglais était la langue maternelle de 65% des femmes au N.-B., le français pour 33% et 2% avaient soit une langue autochtone, une autre langue ou plus d'une langue maternelle (par ex. : l'anglais et le français).

Femmes autochtones : Les femmes d'identité autochtone* de tout âge représentent 2,3% de la population féminine au N.-B., comparativement à 3,3% au niveau national (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada).

Handicap : Près de 15% des femmes de tout âge sont des personnes handicapées au N.-B., comparativement à 13% au niveau national. ** (Statistique Canada, *Un profil de l'incapacité au Canada en 2001*, catalogue 89-577-XIF. Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, Statistiques sur les personnes ayant des handicaps, déc. 2002)

*La population d'identité autochtone comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

**Les personnes handicapées sont celles qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouie, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

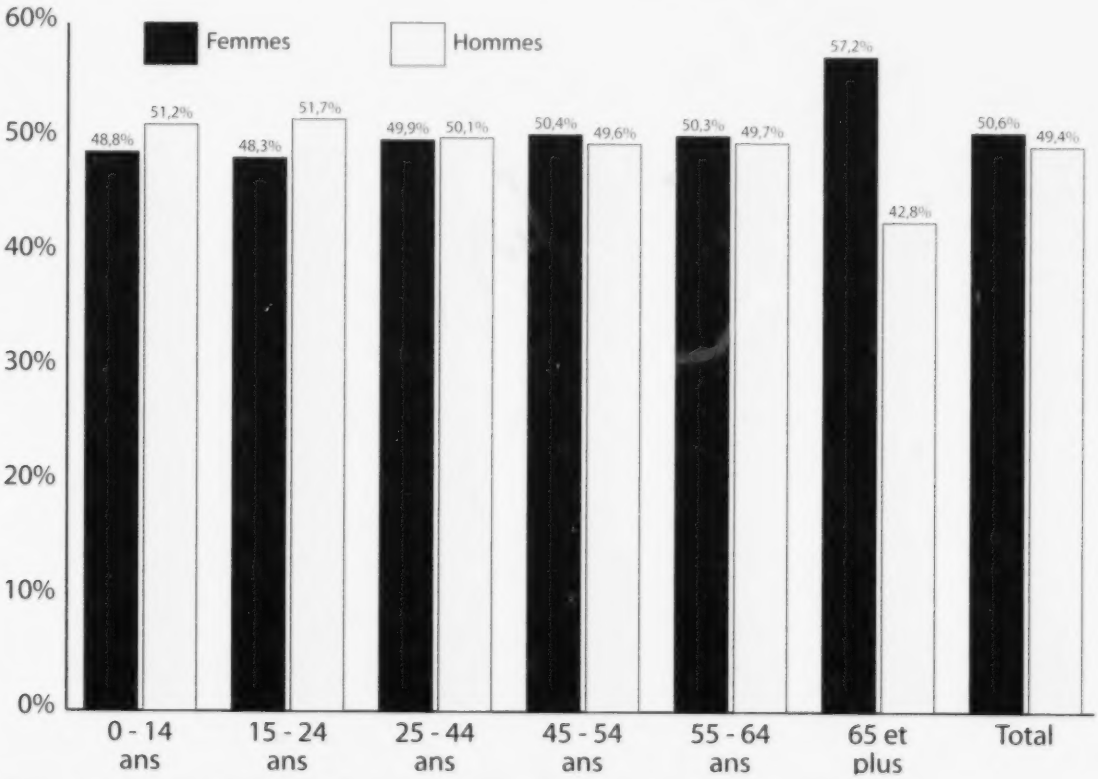

Source : *Statistique Canada, Division de la démographie, Estimations postcensitaires provisoires, au 1er juillet 2005.*

2. Structure de la famille, N.-B., 2001

Les couples mariés avec enfants à la maison étaient 40% de toutes les familles au Nouveau-Brunswick en 2001. Les familles monoparentales formaient un autre 16% des familles, au N.-B. comme au Canada, une augmentation comparativement à 13% en 1991 et 12% en 1981. Les couples en union libre, avec ou sans enfants à la maison, représentaient un autre 13% de toutes les familles au N.-B. en 2001 (13.8% au Canada), une augmentation comparativement à 8% en 1991 et 4% en 1981. Les couples formés de partenaires de même sexe ont été recensés pour la première fois en 2001 : on en comptait près de 500, ou 0,3% des couples de la province (0,5% des couples au Canada).

La majorité des enfants de moins de 15 ans au N.-B. (68%) vivaient avec leurs parents mariés en 2001 (Canada, 69%). Un autre 13% des enfants au N.-B. demeuraient avec des parents qui vivaient en union libre, le même pourcentage qu'au Canada. Enfin, 19% des enfants au N.-B. demeurent avec un parent seul, en grande majorité des mères (17% des enfants au N.-B., 15% au Canada). (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 950313XCB2001004).

Ménages : 22% des 283 820 ménages au Nouveau-Brunswick étaient composés d'une personne seule en 2001, comparativement à 26% au Canada. La majorité des personnes qui vivaient seules en 2001 étaient des femmes, 58% au N.-B. comparativement à 56% au Canada. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, Série Analyse, catalogue 96F0030XIE2001003; 2001 Recensement du Canada, catalogue 95F0315XCB2001004).

Modalités de vie des aîné-e-s : Les femmes âgées sont plus susceptibles de vivre seules ou dans un établissement de soins que les hommes de leur âge.

En 2001, la majorité des hommes âgés de plus de 65 ans vivaient avec leur conjointe ou leur partenaire (59% au N.B.; 61% au Canada), comparativement à près d'un tiers des femmes âgées (34% au N.B., 35% au Canada). Moins d'un homme sur cinq vivait seul (16% au N.B. et au Canada), comparativement à 34% des femmes âgées au N.-B. (35% au Canada).

En 2001, 29% des femmes âgées de 85 ans ou plus au N.-B. vivaient dans un établissement de soins, comparativement à 20% des hommes de ce groupe d'âge. La moyenne nationale pour ce groupe d'âge était de 35% pour les femmes et 23% pour les hommes. Au N.-B., les personnes âgées, hommes et femmes, étaient plus susceptibles que la moyenne canadienne de demeurer avec leurs enfants ou d'autres membres de la parenté ou d'autres personnes. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, Série Analyse, catalogue 96F0030XIE2001003).

Nota : Les couples/familles avec enfants demeurent avec au moins un enfant de tout âge. Les partenaires de même sexe sont comptés parmi les couples en union libre.

Source : *Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0005XCB2001005.*

Structure de la famille, N.-B., 2001

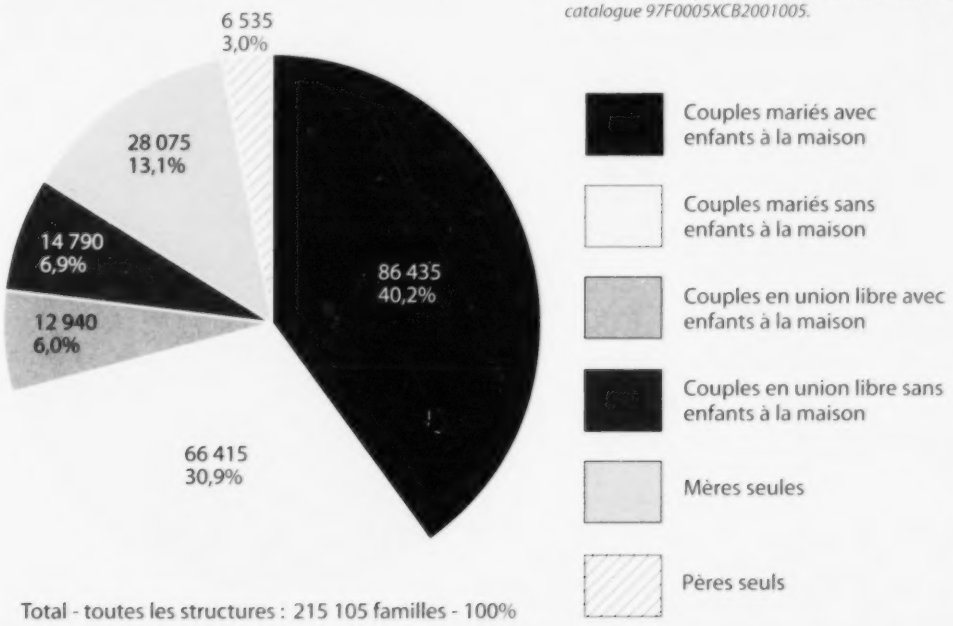

Total - toutes les structures : 215 105 familles - 100%

2. Structure de la famille, N.-B., 2001

Les couples mariés avec enfants à la maison étaient 40% de toutes les familles au Nouveau-Brunswick en 2001. Les familles monoparentales formaient un autre 16% des familles, au N.-B. comme au Canada, une augmentation comparativement à 13% en 1991 et 12% en 1981. Les couples en union libre, avec ou sans enfants à la maison, représentaient un autre 13% de toutes les familles au N.-B. en 2001 (13,8% au Canada), une augmentation comparativement à 8% en 1991 et 4% en 1981. Les couples formés de partenaires de même sexe ont été recensés pour la première fois en 2001 : on en comptait près de 500, ou 0,3% des couples de la province (0,5% des couples au Canada).

La majorité des enfants de moins de 15 ans au N.-B. (68%) vivaient avec leurs parents mariés en 2001 (Canada, 69%). Un autre 13% des enfants au N.-B. demeuraient avec des parents qui vivaient en union libre, le même pourcentage qu'au Canada. Enfin, 19% des enfants au N.-B. demeurent avec un parent seul, en grande majorité des mères (17% des enfants au N.-B., 15% au Canada). (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 95O313XCB2001004).

Ménages : 22% des 283 820 ménages au Nouveau-Brunswick étaient composés d'une personne seule en 2001, comparativement à 26% au Canada. La majorité des personnes qui vivaient seules en 2001 étaient des femmes, 58% au N.-B. comparativement à 56% au Canada. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, Série Analyse, catalogue 96F0030XIE2001003; 2001 Recensement du Canada, catalogue 95F0315XCB2001004).

Modalités de vie des aîné-e-s : Les femmes âgées sont plus susceptibles de vivre seules ou dans un établissement de soins que les hommes de leur âge.

En 2001, la majorité des hommes âgés de plus de 65 ans vivaient avec leur conjointe ou leur partenaire (59% au N.B.; 61% au Canada), comparativement à près d'un tiers des femmes âgées (34% au N.B., 35% au Canada). Moins d'un homme sur cinq vivait seul (16% au N.B. et au Canada), comparativement à 34% des femmes âgées au N.-B. (35% au Canada).

En 2001, 29% des femmes âgées de 85 ans ou plus au N.-B. vivaient dans un établissement de soins, comparativement à 20% des hommes de ce groupe d'âge. La moyenne nationale pour ce groupe d'âge était de 35% pour les femmes et 23% pour les hommes. Au N.-B., les personnes âgées, hommes et femmes, étaient plus susceptibles que la moyenne canadienne de demeurer avec leurs enfants ou d'autres membres de la parenté ou d'autres personnes. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, Série Analyse, catalogue 96F0030XIE2001003).

Nota : Les couples/familles avec enfants demeurent avec au moins un enfant de tout âge. Les partenaires de même sexe sont comptés parmi les couples en union libre.

Source : *Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0005XCB2001005.*

Structure de la famille, N.-B., 2001

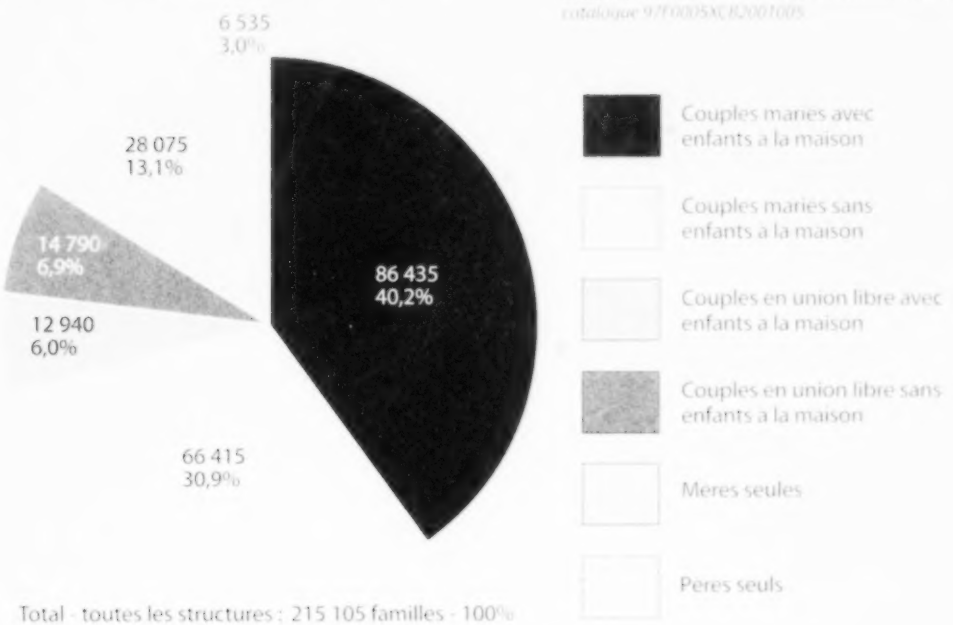

Total - toutes les structures : 215 105 familles - 100%

3. Taux de natalité chez les femmes de 15 à 44 ans, 1974 et 2003, N.-B. et Canada

Le taux de natalité chez les femmes du Nouveau-Brunswick chute de façon importante depuis quelques décennies. En 1974, on notait 80 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans au N.-B. En 2003, on ne comptait que 45 naissances (44 en 2002 et 2001). Le taux canadien était de 67 naissances pour 1 000 femmes en 1974 et de 49 en 2003.

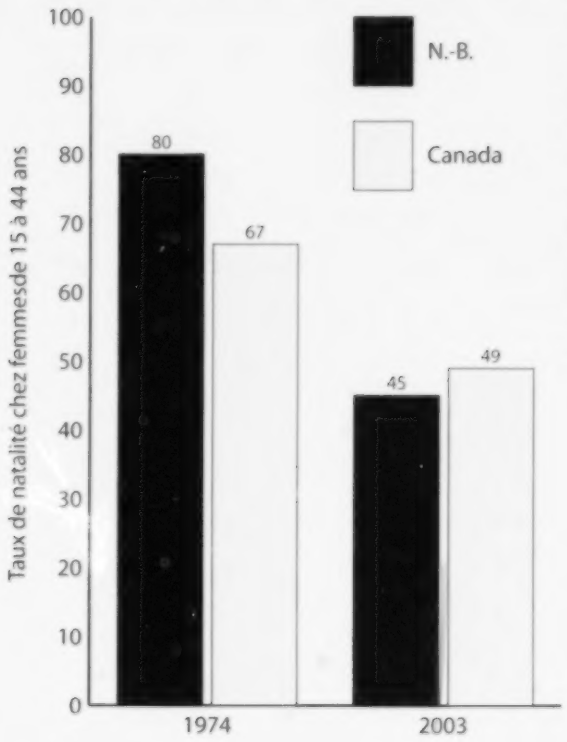

Source : *Statistique Canada, Santé périnatale : grossesses et taux, Canada, 1974-1993, catalogue 82-568-XPB; Statistique Canada, Naissances, 2003, catalogue 84F0210XIE; Statistique Canada, Division de la démographie. Estimations postcensitaires de la population, au 1er juillet 2003 (pour le calcul des taux de 2003).*

Parmi les femmes au N.-B. qui ont donné naissance en 2003, 38% étaient âgées de 30 ans ou plus, comparativement à 16% en 1974. Au Canada, près de la moitié des femmes ayant donné naissance en 2003 étaient âgées de 30 ans ou plus, comparativement à 20% en 1974. Les femmes dans la jeune trentaine (30 à 34 ans) au N.-B. enregistraient 73 naissances pour 1 000 femmes en 2003, comparativement à 64 en 1974 et 68 en 2001. Les taux canadiens sont plus élevés encore : 94 naissances pour 1 000 femmes de 30 à 34 ans en 2003, comparativement à 66 en 1974 et 90 en 2001. Au niveau national, le taux a augmenté également chez les femmes de 35 à 39 ans: 39 naissances pour 1 000 de ces femmes en 2003, comparativement à 23 en 1974.

Indice de fécondité : L'indice synthétique de fécondité, qui estime le nombre moyen d'enfants que les femmes auront au cours de leur vie, a augmenté légèrement en 2003, étant passé à 1,41 enfant par femme au N.-B. (1,53 au Canada), comparativement à 1,39 en 2002 (1,50 au Canada).

4. Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes, 1974-2002, N.-B.

Taux de grossesse : Le taux de grossesse chez les adolescentes ne cesse de chuter au N.-B. En 2002, 28,3 filles étaient enceintes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, comparativement à 63,6 en 1974. Depuis les années 80, le taux de grossesse chez les adolescentes du N.-B. est inférieur à la moyenne nationale (Canada, 2002 : 33,9 grossesses pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans, comparativement à 53,7 en 1974.) Le N.-B. comptait 698 adolescentes enceintes en 2002, comparativement à 885 en 1999 et 2 275 en 1974.

Taux de natalité : Quant au taux de natalité chez les adolescentes au N.-B., il est également à la baisse mais demeure pire que le taux canadien. En 2002, on compta 18,4 naissances à une mère adolescente pour 1 000 adolescentes au N.-B., une baisse par rapport au taux de 1974 (54,6). La moyenne canadienne était de 14,9 pour 1 000 en 2002, comparativement à 35,6 en 1974. (Statistique Canada, *Santé périnatale : Grossesses et taux, Canada, 1974-1993*; Statistique Canada, *Indicateurs de santé*, juin 2005)

Avortement : La baisse dans le taux de natalité chez les adolescentes du N.-B. serait plutôt le résultat de mesures de prévention que du recours à l'avortement. Le taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B. était environ la moitié de la moyenne nationale en 2002. (9,2 femmes âgées de 15 à 19 ans pour 1 000 ont eu un avortement provoqué au N.-B., comparativement à 18,4 au Canada.)

(Source : Statistique Canada, Division des statistiques sur la santé, tableau personnalisé.) Dans chaque province sauf au Québec, en Ontario et en C.-B., une majorité des adolescentes enceintes donnent naissance plutôt que de subir un avortement. (Statistique Canada, *Indicateurs de santé*, juin 2005)

La proportion de toutes les naissances au N.-B. qui sont attribuables à des mères âgées de 19 ans ou moins était de 6,3% en 2003 au N.-B., une baisse comparativement à 12,9% en 1980. (Ministère de la Santé et du Mieux-être au N.-B., Statistiques de l'état civil, rapport annuel 2003)

Nota : Pour les chiffres déclarés par Statistique Canada, le nombre de grossesses chez les femmes âgées de 19 ans et moins (à la fin de leur grossesse) représente la somme, selon le lieu de résidence, des naissances vivantes enregistrées, des avortements provoqués (thérapeutiques) pratiqués dans les cliniques et les hôpitaux, y compris les avortements pratiqués sur les résidantes du N.-B. dans des cliniques et hôpitaux ailleurs au Canada (avant 1994, le N.-B. déclarait seulement les avortements pratiqués dans ses hôpitaux et non dans ses cliniques), des fausses couches et des accouchements d'enfants mort-nés (durée de gestation d'au moins 20 semaines ou fœtus d'au moins 500 grammes), ainsi que des avortements spontanés, des avortements illégalement provoqués et des avortements sans précision traités dans les hôpitaux du Canada. Le nombre de grossesses est estimé selon l'âge des femmes à la fin de leur grossesse. Les taux de grossesse selon les comtés rapportés par le ministère de la Santé et du Mieux-être sont inférieurs en partie parce qu'ils ne tiennent pas compte des avortements pratiqués sur des femmes résidant au N.-B. dans des cliniques ou des hôpitaux ailleurs au Canada.

Source : *Statistique Canada, Santé périnatale : Grossesses et taux, Canada, 1974-1993 catalogue 82-568-XPB; Statistique Canada, Indicateurs de santé (juin 2005), catalogue 82-221.*

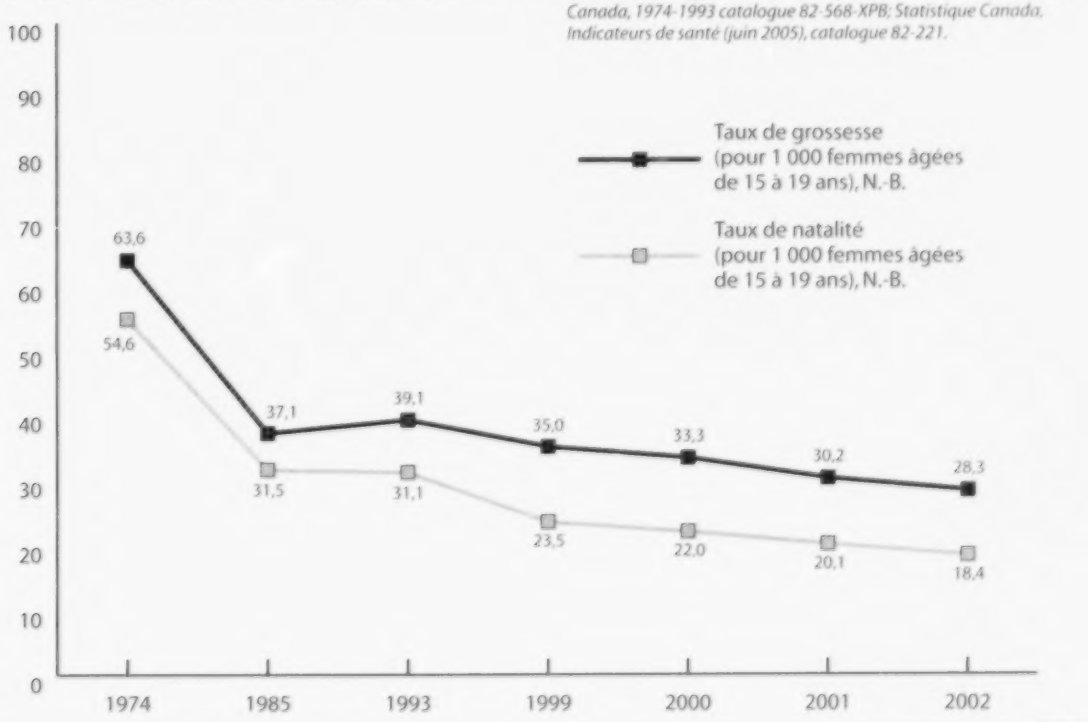

5. Taux de grossesse chez les adolescentes selon le comté, N.-B., 1991 – 2002

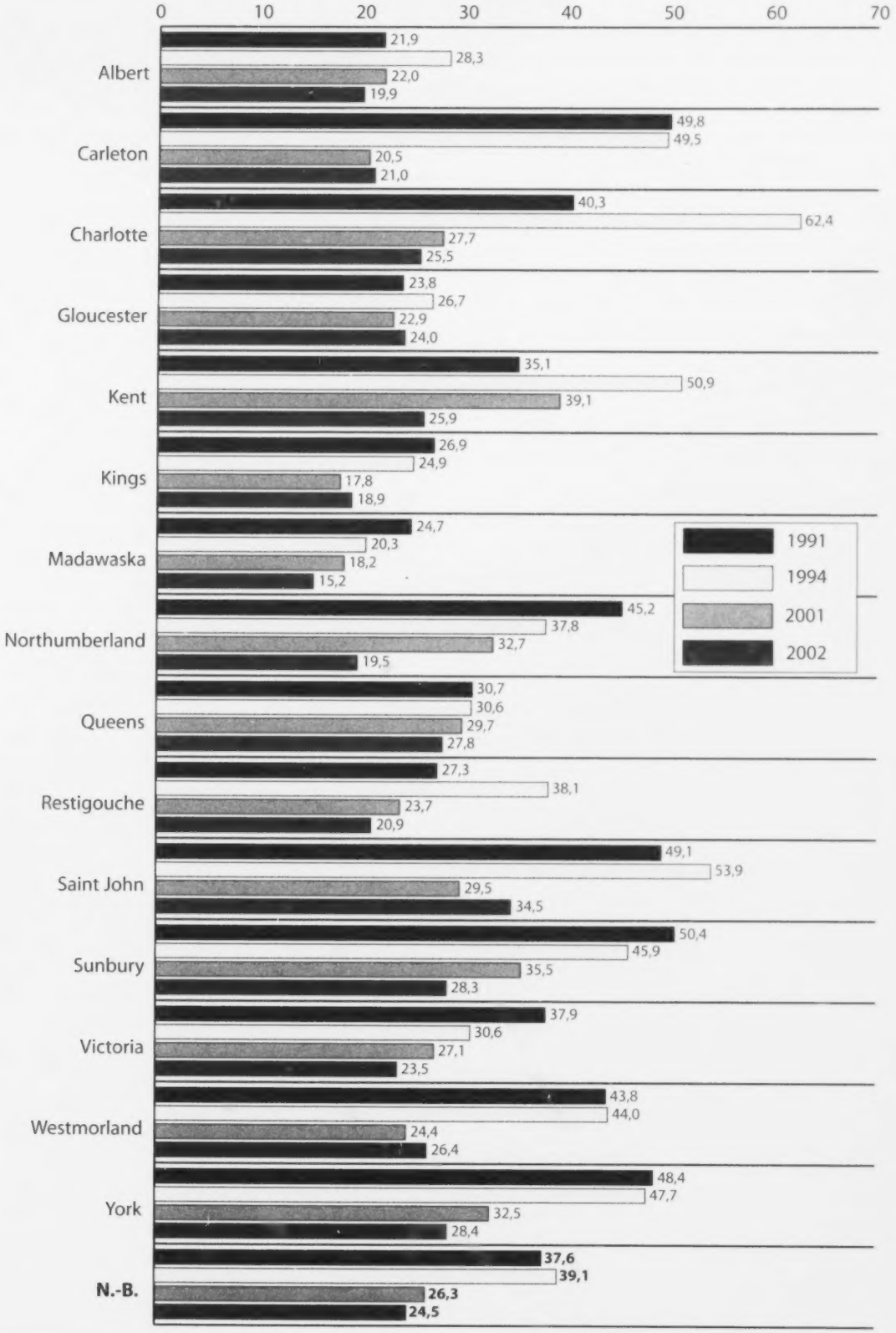

Taux de grossesse : Pendant les années 90, le taux de grossesse chez les adolescentes a fluctué de façon importante dans les comtés du Nouveau-Brunswick. Les taux de grossesse dans certains comtés dont Charlotte, Carleton, York et Saint John, ont été plus élevés que la moyenne provinciale, mais ces taux sont à la baisse depuis quelques années, bien qu'on note une augmentation dans le comté de Saint John en 2002. D'autres comtés, Northumberland, Victoria, Sunbury et Westmorland, ont vu des améliorations continues, alors que ceux de Madawaska, Albert et Kings maintiennent toujours des taux plus bas que la moyenne provinciale.

Taux de natalité : Les taux de natalité chez les adolescentes sont également à la baisse dans la plupart des comtés (aucun graphique). En 2003, on notait 18,9 naissances par 1 000 adolescentes au N.-B. Ce chiffre varie entre 11,9 dans le comté de Queens et 13,3 en Kings, à 33,2 à Saint John et 24,7 à Charlotte. Certains comtés, comme ceux de Saint John et de Sunbury, ont des taux de natalité plus élevés que la moyenne provinciale depuis au moins les années 80, alors que d'autres, comme Albert, Madawaska, Gloucester et Westmorland, demeurent sensiblement en dessous de la moyenne provinciale depuis au moins les années 80. (Ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B., Statistiques de l'état civil, rapport annuel 2003. Les taux selon le comté sont calculés au moyen des estimations de population au 1 juillet 2003.)

Nota : Taux de grossesse pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans résidantes du N.-B seulement. Dans ses calculs, le ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B. tient compte des naissances vivantes enregistrées, des avortements pratiqués dans les hôpitaux reconnus du N.-B. ainsi que des accouchements d'enfants mort-nés (gestation d'au moins 20 semaines.) Les chiffres visent les femmes âgées de 15 à 19 ans à la fin de leur grossesse. La Direction des statistiques de l'état civil ne tient pas compte des avortements pratiqués dans les cliniques ou à l'extérieur de la province, des avortements spontanés ou d'autres pertes fœtales. Les taux de grossesse selon le comté pour les années précédant 1991 ne sont pas connus.

Source : *Ministère de la Santé et du Mieux-être, Statistiques de l'état civil.*

1. Répartition des capacités en matière de littératie, de numératie et de résolution de problèmes selon le sexe chez les adultes de 16 ans et plus, N.-B., 2003

Textes suivis :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4/5
Femmes	20,3%	33,4%	32,8%	13,5%
Hommes	25,3%	33,2%	30,4%	11,2%

Textes schématiques :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4/5
Femmes	25,9%	33,4%	29,6%	11,1%
Hommes	26,2%	31,0%	30,0%	12,8%

Numératie :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4/5
Femmes	32,8%	34,5%	25,8%	6,8%
Hommes	27,0%	36,0%	25,8%	11,2%

Résolution des problèmes :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4/5
Femmes	42,9%	37,9%	17,1%	--
Hommes	43,5%	38,3%	14,7%	--

Source : *Statistique Canada, tableau personnalisé fondé sur l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 2003.*

Nota : Le niveau 1 représente l'échelon le plus bas et le niveau 4 ou 5 l'échelon le plus élevé.

-- Confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.

De nos jours, l'alphabétisation englobe plus que les capacités de lecture et d'écriture. De plus en plus, les emplois et les activités quotidiennes exigent également des compétences analytiques, des notions de numératie ainsi que des notions technologiques et informatiques avancées. La plus récente enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, menée en 2003 auprès des individus âgés de 16 ans et plus, a mesuré les compétences dans quatre domaines ou échelles, soit la compréhension de textes suivis, la compréhension de textes schématiques (par ex., cartes, graphiques et formulaires), la numératie et la résolution de problèmes. Les compétences ont été évaluées selon les niveaux 1 à 5, en ordre croissant. Le niveau 3 représente généralement le seuil minimal souhaité pour faire face aux exigences, en évolution rapide, de l'économie et de la société du savoir en matière de compétences.

En 2003, comme en 1994, les hommes du Nouveau-Brunswick ont plus tendance que les femmes à éprouver de sérieuses difficultés en compréhension de textes suivis. En 2003, 25% des hommes et 20% des femmes se sont classés au niveau de compétence le plus faible (niveau 1) dans ce domaine. Les personnes qui occupent

le niveau le plus faible de l'échelle de compréhension de textes suivis pourraient, par exemple, avoir de la difficulté à comprendre la posologie sur un flacon à médicament. Les femmes font un peu mieux que les hommes dans le domaine de la résolution des problèmes : 17% des femmes versus 15% des hommes ont atteint le niveau 3 dans ce domaine. Cependant, une plus grande proportion d'hommes ont atteint les niveaux plus avancés pour la numératie (37% des hommes versus 33% des femmes se classaient au niveau 3 ou plus élevé) et les hommes obtiennent des résultats légèrement meilleurs pour ce qui est de la compréhension de textes schématiques en 2003.

Ces résultats représentent une amélioration, pour les hommes surtout, depuis 1994, lorsque la première Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes a révélé que 32% des hommes au N.-B. versus 24% des femmes se classaient au niveau de compétence le plus faible pour la compréhension de textes suivis. En 2003, 54% des femmes et 59% des hommes au N.-B., occupent toujours les niveaux 1 et 2 dans le domaine de la compréhension de textes suivis, comparativement à 53% et 65% respectivement en 1994. Le classement des hommes pour la compréhension de textes schématiques s'est également amélioré depuis 1994, lorsque 62% se trouvaient aux niveaux 1 et 2, comparativement à 57% in 2003 (58% des femmes aux niveaux 1 et 2 en 1994, 59% en 2003). Seuls les résultats aux deux échelles de compréhension de textes de l'enquête de 2003 sont directement comparables à celles de l'enquête de 1994. L'enquête de 2003 étend le domaine des textes au contenu quantitatif et ajoute un nouveau domaine sur la résolution de problèmes. (Source pour résultats de 1994 : Statistique Canada, *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : le Nouveau-Brunswick en un clin d'œil*, 1998).

Des différences semblables selon le sexe marquent également les résultats canadiens pour 2003. Cependant, en 2003 comme en 1994, les Néo-brunswickois et les Néo-brunswickoises obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne nationale sur toutes les échelles. Par exemple, 49% des Canadiens et 47% des Canadiennes occupent les niveaux 1 et 2 pour la compréhension de textes suivis en 2003, comparativement à 59% des Néo-brunswickois et 54% des Néo-brunswickoises. La répartition des résultats pour le Canada dans son ensemble n'a guère évolué depuis 1994 lorsque 50% des hommes et 45% des femmes se classaient aux niveaux 1 et 2 pour la compréhension de textes suivis. (Source pour résultats de l'enquête de 1994 : Statistique Canada, *Lire l'avenir : un portrait de l'alphabétisme au Canada*, 1996; Les territoires ont participé à l'enquête de 2003, mais non pas à celle de 1994.)

2. Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1991, 2001

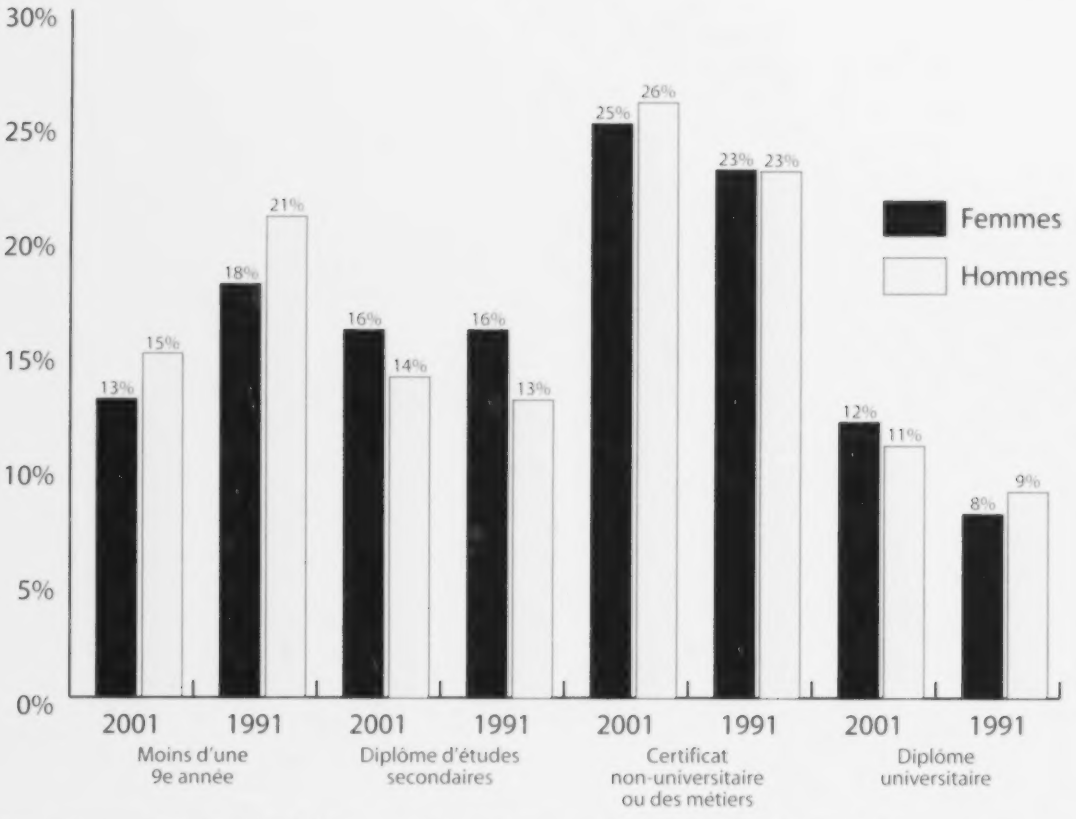

Source : *Statistique Canada, 1991 et 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0017XCB01001 & 97F0017XCB01002.*

Nota : Ces données ne tiennent pas compte des personnes ayant plus d'une 9e année mais n'ayant pas complété un diplôme ou un certificat.

Le niveau de scolarité des hommes et des femmes au Nouveau-Brunswick s'est amélioré dans la dernière décennie. Les femmes ont dépassé les hommes à certains niveaux. En 2001, 12% des femmes et 11% des hommes de 15 ans et plus au N.-B. détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 8% et 9% respectivement en 1991 et 2% et 5% en 1971. Également en 2001, 13% des femmes et 15% des hommes avaient moins d'une 9e année, une amélioration comparativement à 18% et 21% respectivement en 1991.

Les femmes et les hommes au N.-B. ont un niveau de scolarité inférieur à la moyenne canadienne. Au niveau national en 2001, l'écart entre les hommes et les femmes est moins important et plus d'hommes que de femmes détiennent un diplôme universitaire : 16% des Canadiens et 15% des Canadiennes. Toujours au niveau national, 10% des femmes et des hommes avaient moins d'une 9e année.

La population autochtone : Les femmes autochtones au N.-B. ont un meilleur niveau de scolarité que les hommes autochtones. Elles sont cependant moins nombreuses à avoir complété leurs études secondaires ou universitaires

que la moyenne dans la population non-autochtone. En 2001, 40% des femmes d'identité autochtone* de 15 ans et plus au N.-B. et 46% des hommes n'avaient pas complété leurs études secondaires, comparativement à 36% et 39% des femmes et des hommes non autochtones. Quant à un diplôme universitaire, 7% des femmes autochtones au N.-B. et 3% des hommes en détenaient, comparativement à 12% et 11% des femmes et des hommes non autochtones. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0011XCB01043)

Les populations anglophones et francophones : En 2001, 21% des femmes francophones avaient moins d'une 9e année de scolarité, comparativement à 8% des femmes anglophones et 23% des hommes francophones. Quant à un diplôme universitaire, 11% des femmes francophones, 12% des femmes anglophones et 9% des hommes francophones en détenaient en 2001. (Fédération des dames d'Acadie, *Profil socioéconomique des femmes francophones du Nouveau-Brunswick*, avril 2004)

Les personnes ayant un handicap **: En 2001, 42% des femmes et 48% des hommes au N.-B. âgés entre 15 et 64 ans et ayant un handicap n'avaient pas complété leurs études secondaires, comparativement à 28% des femmes et 31% des hommes sans handicap. Quant à un diplôme ou un certificat universitaire, 9% des femmes et 6% des hommes avec handicap en détiennent, comparativement à 16% et 13% des hommes sans handicap. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001, catalogue 89-587-XIE)

* Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

** Les personnes handicapées sont celles qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouïe, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

3. Représentation des filles dans certains cours du secondaire *, N.-B., 2004/2005

Les filles dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick ont en général suivi les cours de mathématiques et de sciences **à option** de 12e année dans une proportion égale ou supérieure aux garçons, pendant l'année scolaire de 2004-2005. On note peu de changements depuis quelques années. Les filles étaient légèrement sous-représentées en physique dans les écoles anglophones et francophones, et dans les écoles anglophones elles l'étaient également dans les cours d'informatique de 12e année.

Quant aux examens provinciaux pour les cours **obligatoires** de mathématiques dans les écoles secondaires francophones, les filles et les garçons ont obtenu des résultats comparables en 2003-2004. Les filles et les garçons dans les écoles francophones ont obtenu la même note moyenne à l'examen de mathématiques régulier de la 11e année (65%) alors qu'en mathématiques modifié de 11e année, la moyenne des filles était 63% et celle des garçons 60%. On ne peut comparer les examens provinciaux en sciences du côté francophone et en mathématiques (11e année) du côté anglophone puisque ceux-ci ont été abolis. (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Résultats des examens provinciaux – Districts scolaires francophones*, décembre 2004)

Décrochage : Les garçons sont plus portés que les filles à décrocher de l'école intermédiaire ou secondaire. En 2003-2004, 3,4% des garçons (1 051 garçons) de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études, comparativement à 2,4% des filles (687 filles). Cet écart entre les sexes a très peu changé depuis 1998-1999, alors que le taux de décrochage était de 4% pour les garçons et de 2,4% pour les filles. (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick)

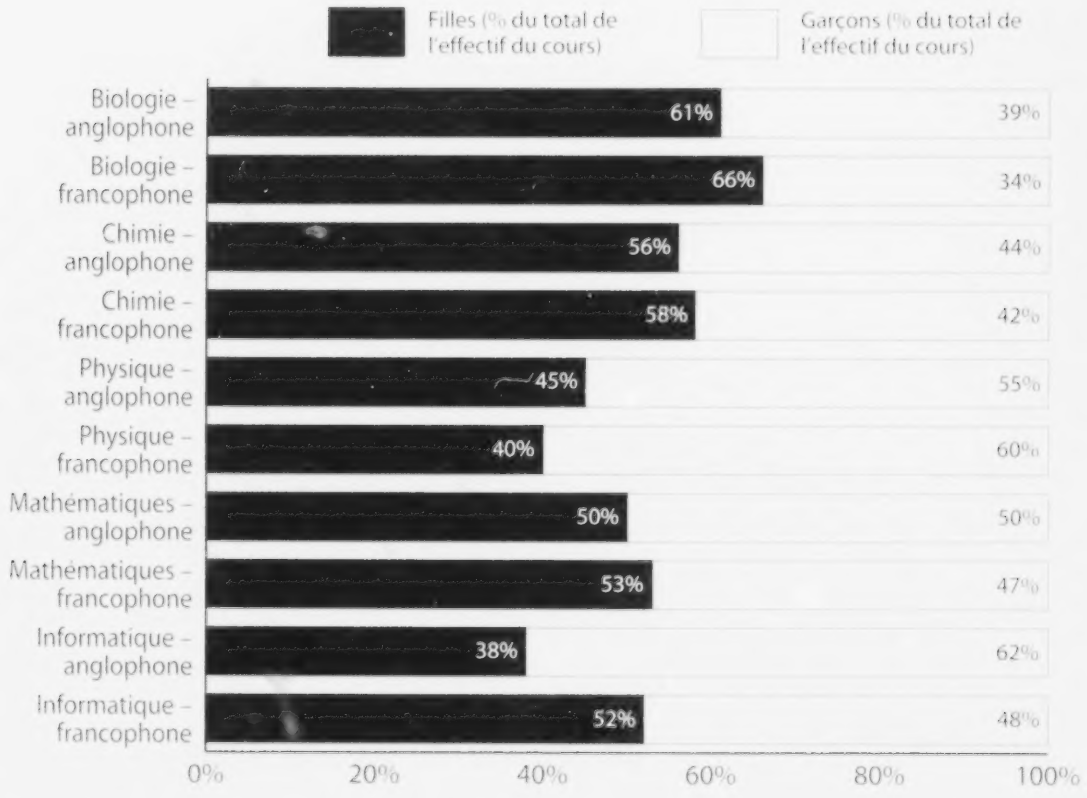

Source : *Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.*

*Les données portent sur les cours à option de 12e année (dans le cas des cours d'informatique dans les écoles francophones, il s'agit des cours à option des 11e et des 12e années).

3. Représentation des filles dans certains cours du secondaire *, N.-B., 2004/2005

Les filles dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick ont en général suivi les cours de mathématiques et de sciences **à option** de 12e année dans une proportion égale ou supérieure aux garçons, pendant l'année scolaire de 2004-2005. On note peu de changements depuis quelques années. Les filles étaient légèrement sous-représentées en physique dans les écoles anglophones et francophones, et dans les écoles anglophones elles l'étaient également dans les cours d'informatique de 12e année.

Quant aux examens provinciaux pour les cours **obligatoires** de mathématiques dans les écoles secondaires francophones, les filles et les garçons ont obtenu des résultats comparables en 2003-2004. Les filles et les garçons dans les écoles francophones ont obtenu la même note moyenne à l'examen de mathématiques régulier de la 11e année (65%) alors qu'en mathématiques modifié de 11e année, la moyenne des filles était 63% et celle des garçons 60%. On ne peut comparer les examens provinciaux en sciences du côté francophone et en mathématiques (11e année) du côté anglophone puisque ceux-ci ont été abolis. (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Résultats des examens provinciaux – Districts scolaires francophones*, décembre 2004)

Décrochage : Les garçons sont plus portés que les filles à décrocher de l'école intermédiaire ou secondaire. En 2003-2004, 3,4% des garçons (1 051 garçons) de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études, comparativement à 2,4% des filles (687 filles). Cet écart entre les sexes a très peu changé depuis 19[illegible]999, alors que le taux de décrochage était de 4% pour les garçons et de 2,4% pour les filles. (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick)

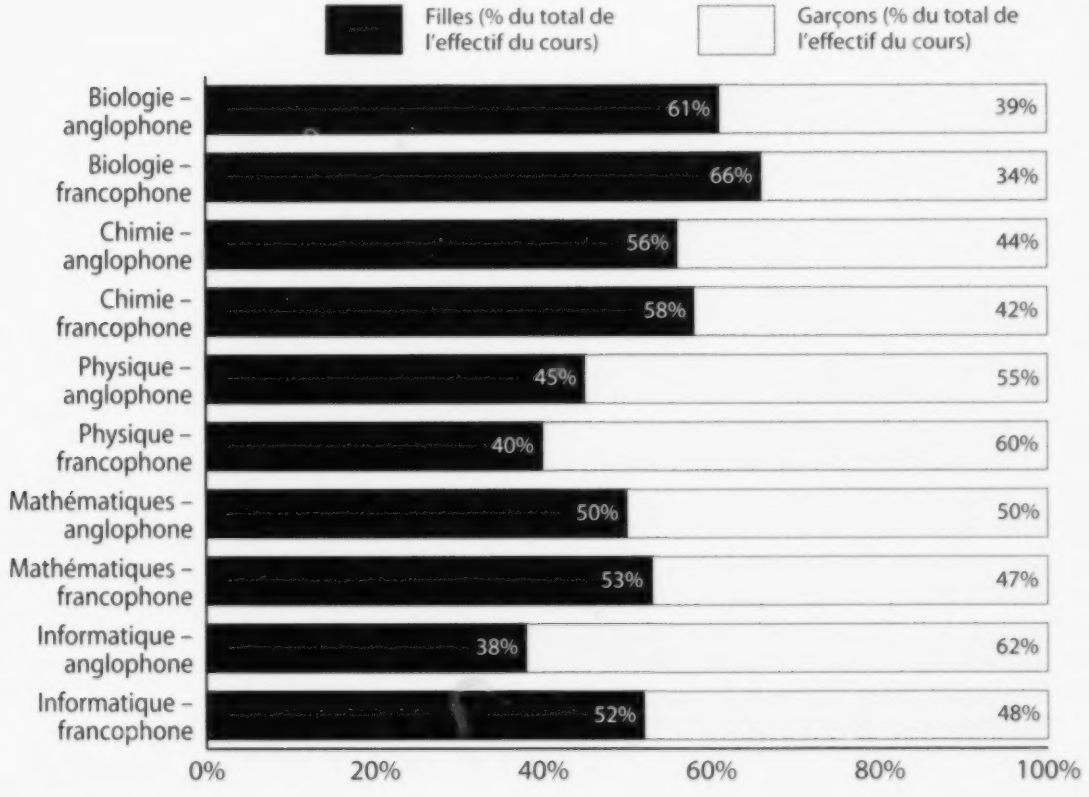

Source : *Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.*

*Les données portent sur les cours à option de 12e année (dans le cas des cours d'informatique dans les écoles francophones, il s'agit des cours à option des 11e et des 12e années).

4. Représentation des femmes parmi la population étudiante dans les programmes à plein temps du Collège communautaire dans quelques domaines de formation, N.-B., 2004/2005

Seulement 37% des étudiants qui fréquentent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à plein temps en 2004-2005 sont des femmes, comparativement à 40% l'année précédente (46% en 1988-89). Le nombre de femmes qui fréquentent le Collège communautaire à temps plein est passé de 618 en 1985-1986 à 7 659 (42% des inscriptions) en 1995-1996 et, en 2002-2003, à 2,834 femmes. La moitié des 484 étudiants à temps partiel en 2004-2005 sont des femmes.

Les femmes qui fréquentent le Collège communautaire sont concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins. Près d'une étudiante sur cinq (16%) est inscrite en récupération scolaire, un domaine où elles sont la moitié des étudiants en 2004-2005. Les programmes de techniques de bureau (où sont 14% de toutes les étudiantes inscrites à plein temps au Collège communautaire) et d'infirmière auxiliaire (où sont 9%

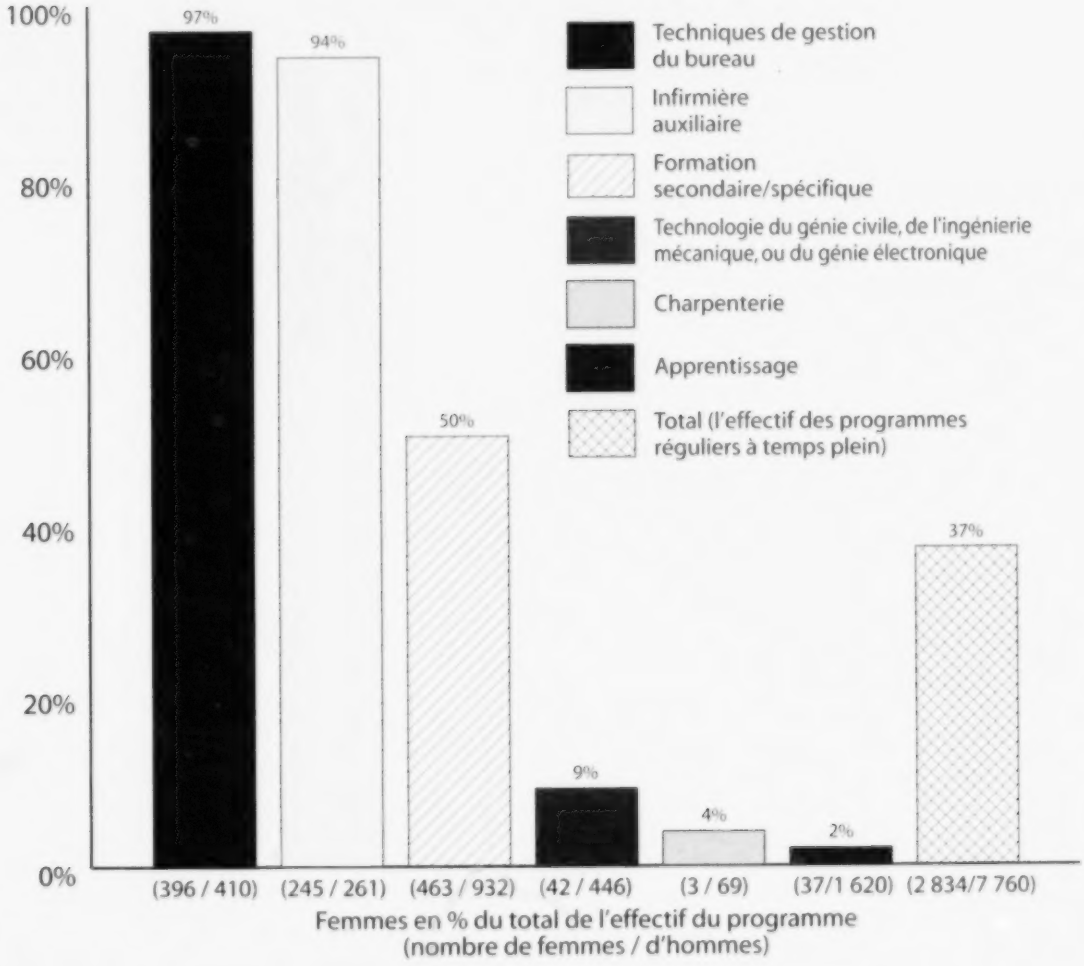

Source : *Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick/ Enseignement supérieur et travail.*

Nota : Le total des effectifs comprend les apprentis dans les programmes offerts au Collège communautaire.

de toutes les étudiantes inscrites à plein temps au Collège communautaire) étaient composés de femmes à 97% et 94% respectivement. Les femmes sont toujours minoritaires dans les programmes traditionnellement masculins, les programmes technologiques de plus longue durée et les programmes d'apprentissage, qui mènent à des emplois mieux rémunérés dans les métiers spécialisés. En 2004-2005, seulement 2% des apprentis dans les programmes à temps plein étaient des femmes (37 sur 1 620), comparativement à 4% (38 sur 858) en 2002-2003.

Aide financière : La diminution numérique et proportionnelle des femmes dans le Collège communautaire peut être liée à la réduction des subventions de formation. Près de 80% des étudiantes du Collège communautaire en 1985-1986 et 57% en 1996-1997 recevaient un appui financier du gouvernement ou du secteur privé, mais à la fin des années 1990, moins de 30% recevaient une telle aide. Parmi les personnes qui recevaient une aide financière en vertu du programme provincial Formation et perfectionnement professionnel en 2004-2005, 46% étaient des femmes, une hausse comparativement à 42% en 2001-2002. La subvention moyenne accordée aux femmes était de 6 100 $, contre 3 900$ pour les hommes.

5. Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein par domaine d'études, N.-B., 1980/1981 – 2004/2005

Depuis plus de 10 ans, les femmes forment la majorité de la population étudiante aux universités du Nouveau-Brunswick. En 2004-2005, les femmes représentaient 58% des étudiants à plein temps dans les universités de la province, le même niveau que l'an dernier (45% en 1980-1981).

En génie et les sciences appliquées, la sous représentation des femmes est sévère (19%) et elles ont perdu du terrain depuis 1996-1997 alors qu'elles étaient 22% des étudiants. En mathématiques et les sciences physiques, elles sont 22% des étudiants en 2004-2005, comparativement à 30% en 1980-81.

Les femmes ont intégré certains domaines non traditionnels tel le droit. 54% des étudiants en droit au N.-B. étaient des femmes en 2004-2005, comparativement à 60% en 2001-2002 et 37% en 1980-1981.

La majorité des étudiants à temps partiel sont des femmes : 64% en 2004-2005, comparativement à 60% en 1980-1981.

La participation des femmes au niveau du doctorat ou de la maîtrise a augmenté dans les derniers 20 ans. En 2004-2005, 46% des étudiants au doctorat sont des femmes et 53% des étudiants à la maîtrise, comparativement à 13% et 36% respectivement en 1980-1981.

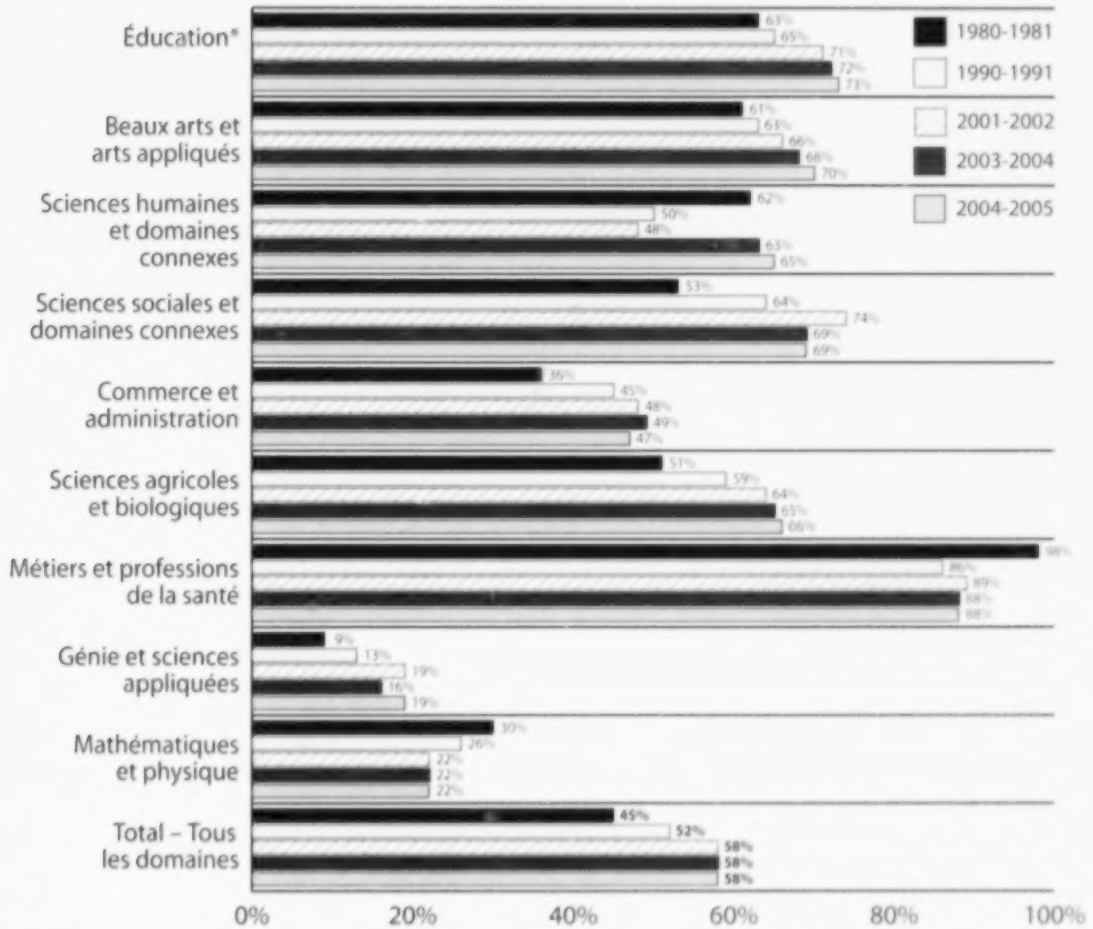

* Comprend l'éducation physique, les sports et les loisirs.

Nota : Effectif à temps plein des programmes du baccalauréat, du premier grade professionnel, de la maîtrise et du doctorat.

Source : *Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.*

SANTÉ

1. Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 1994/1995 – 2003

Âge/Niveau d'activité	Année	Population féminine – N.-B.	Population féminine – Canada	Population masculine – N.-B.	Population masculine – Canada
12 à 19 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	60,8%	50,4%	67,4%	64,5%
	2000/01	45,0%	54,8%	52,9%	63,9%
	2003	54,3%	65,0%	70,9%	74,5%
20 à 34 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	35,5%	35,8%	45,7%	43,3%
	2000/01	37,8%	42,7%	34,7%	46,4%
	2003	46,6%	49,7%	53,7%	57,6%
35 à 44 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	31,2%	34,0%	31,0% (E)	37,5%
	2000/01	35,2%	39,9%	30,0%	40,1%
	2003	46,3%	47,9%	44,3%	49,2%
45 à 64 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	27,0%	36,5%	31,9%	35,4%
	2000/01	32,5%	39,3%	35,8%	39,7%
	2003	40,2%	46,1%	41,5%	46,9%
65 ans et plus % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	16,6% (E)	28,3%	45,0% (E)	37,2%
	2000/01	18,8%	29,7%	27,2%	40,6%
	2003	22,0%	33,1%	31,2%	45,1%

E : Statistique Canada avise que ces pourcentages doivent être utilisés avec prudence.

F : Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Nota : Les données sont basées sur les habitudes en matière d'activité physique durant les loisirs signalées par les répondants aux enquêtes sur la santé de Statistique Canada. Les répondants sont groupés comme actifs, modérément actifs ou inactifs selon un indice d'activité physique quotidienne moyenne au cours des 3 mois précédents. Pour chaque activité physique déclarée par le répondant, on calcule une dépense quotidienne moyenne d'énergie en multipliant la fréquence par la durée moyenne de l'activité et par le nombre d'équivalents métaboliques (kilocalories brûlées par kilogramme de poids corporel par heure) de l'activité. L'indice est la somme des dépenses quotidiennes moyennes d'énergie de toutes les activités. Les répondants sont groupés selon les catégories suivantes en ce qui a trait à l'activité physique: 3,0 kcal/kg/jour ou plus = personne active; 1,5 à 2,9 kcal/kg/jour = personne modérément active; inférieure à 1,5 kcal/kg/jour = personne inactive. Pour une petite proportion de répondants, le niveau d'activité physique est inconnu (non déclaré). L'enquête de 2003 a été menée durant l'année calendrier.

Source : *Données de Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population (pour 1994/95) et Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes (pour 2000/01 et 2003), présentées dans ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B., Indicateurs de rendement en matière de santé, septembre 2002, et dans Statistique Canada, CANSIM tableau 105-0233.*

La population féminine de tous les groupes d'âge au Nouveau-Brunswick est moins **active** physiquement que la population masculine, selon des données fondées sur des auto déclarations. 42% des filles de 12 à 19 ans sont **inactives** physiquement en 2003, comparativement à 23% des garçons. Chez les 45 à 64 ans, 59% des femmes et 54% des hommes sont **inactifs**.

Depuis 1994-1995, le pourcentage des personnes au N.-B. qui sont inactives a en effet diminué, avec une exception notable, chez la population adolescente. Cependant, le nombre de Néo-brunswickois, femmes et hommes, qui sont inactifs demeure élevé et nos taux sont pires que la moyenne nationale. Un peu plus de la moitié (53%) des femmes de 20 à 34 ans étaient inactives en 2003, comparativement à 43% des hommes au N.-B., à 40% des Canadiens et à 49% des Canadiennes de ce groupe d'âge. Pour une petite proportion de répondants, le niveau d'activité physique est inconnu, ce qui fait que les chiffres additionnés ne donnent pas 100%.

Obésité : Les taux d'obésité chez les femmes, hommes, enfants et adultes au Nouveau-Brunswick dépassent les taux déjà élevés au niveau canadien. Les femmes au N.- B. sont légèrement moins susceptibles que les hommes à avoir une « surcharge pondérale » ou à être obèse (surcharge pondérale grave). En 2004, 28% des femmes et 31% des hommes âgés de 18 ans et plus étaient obèses au N.-B., comparativement à 23% des Canadiennes et 23% des Canadiens. Un autre 31% des femmes adultes et 40% des hommes adultes au N.-B. avaient une surcharge pondérale, comparativement à 30% des Canadiennes et 42% des Canadiens. Un taux alarmant d'enfants et d'adolescents ont une surcharge de poids. Parmi les enfants âgés de 2 à 17 ans au N.-B., plus d'une fille sur 10 (11%) et 15% des garçons étaient obèses en 2004. Au niveau canadien, 7% des filles et 9% des garçons de ce groupe d'âge étaient obèses. Un autre 24% des filles et 19% des garçons âgés de 2 à 17 ans avaient une surcharge pondérale au N.-B. en 2004 (Canada : 18% des filles et 18% des garçons). Les taux nationaux d'obésité ont augmenté de façon dramatique dans les derniers 25 ans. En 1978-1979 au Canada, seulement 16% des femmes et 3% des filles, ainsi que 12% des hommes et 4% des garçons étaient obèse. (Source: Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes: Nutrition, 2004; Enquête santé Canada, 1978/79. Nota: Dans le cadre de ces deux enquêtes, le poids et la taille des participants ont été mesurés directement. La plupart des autres enquêtes canadiennes sur la santé ont été fondées sur des auto déclarations, une pratique qui entraine une sous estimation de la prévalence de l'embonpoint et de l'obésité.)

2. Certains problèmes de santé mentale diagnostiqués dans les centres de santé mentale selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2004-2005

Sexe	Principaux problèmes présentés	0 – 15	16 – 24	25 – 54	55 – 74	75+	Tous les âges
Femmes	Symptômes de dépression	201	607	1 795	382	88	3 076
	Pensées suicidaires	144	173	335	72	5	730
	Symptômes liés aux drogues	11	61	101	12	2	187
	Troubles de l'alimentation	25	36	58	6	1	126
	Intention suicidaire	27	23	58	12	0	120
Hommes	Symptômes de dépression	166	308	1 027	194	39	1 735
	Pensées suicidaires	116	138	342	52	11	660
	Symptômes liés aux drogues	15	93	228	17	2	355
	Intention suicidaire	13	29	71	10	3	127
	Troubles de l'alimentation	8	7	15	1	1	32

Source : *Ministère de la Santé et du Mieux-être du Nouveau-Brunswick, Services de santé mentale.*

Nota : Les chiffres selon le groupe d'âge représentent le nombre de personnes qui présentent le problème particulier. Le total pour tous les âges peut comprendre un certain nombre de personnes dont la date de naissance n'est pas connue.

Près de 5 700 femmes et 4 300 hommes ont consulté les centres de santé mentale de la province en 2004-2005, une hausse par rapport à 5 500 et 4 200 l'année précédente et 5 100 et 4 000 en 2002-2003. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes à demander de l'aide avec des symptômes de dépression ou des troubles de l'alimentation, alors que les hommes consultent plus souvent que les femmes suite à des symptômes liés aux drogues.

En 2004-2005, 126 filles et femmes, la majorité d'elles étant âgées de moins de 25 ans, ont consulté un centre de santé mentale en raison d'un trouble de l'alimentation, alors que 32 hommes, presque la moitié âgés de moins de 25 ans, ont consulté pour cette raison.

Presque deux fois plus de femmes que d'hommes se sont présentées à un centre de santé mentale avec des symptômes de dépression : 3 076 filles et femmes, et 1 735 garçons et hommes, en 2004-2005 (une légère augmentation depuis l'an dernier).

Les problèmes les plus fréquents : Les dix problèmes présentés le plus fréquemment par les clientes des services de santé mentale en 2004-2005 étaient les suivants : symptômes de dépression, symptômes d'anxiété, difficultés d'adaptation, autres conditions pouvant nécessiter une attention clinique, difficulté à gérer les comportements et les émotions, pensées suicidaires, problèmes dans les relations, relations familiales conflictuelles; troubles du sommeil et deuil. Chez les hommes, les dix principaux problèmes étaient semblables sauf le dixième de la liste, qui pour eux était les symptômes liés aux drogues.

3. Principales causes de décès selon le sexe, N.-B., 2003

Le cancer était la principale cause de décès chez les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick en 2003, le même rang que les deux années précédentes. Plus d'hommes que de femmes meurent de cancer. Les taux de mortalité du cancer étaient de 278 pour 100 000 hommes et 223 pour 100 000 femmes au N.-B. en 2003. Les maladies du cœur étaient en deuxième place parmi les causes de décès chez les femmes et les hommes en 2003, le même rang que l'année précédente. Les maladies du cœur ont été la cause principale de décès chez les femmes pendant les 10 années précédentes. Il faut noter que les maladies du cœur et les maladies cérébrovasculaires sont ensemble la cause de plus de décès chez les femmes au N.-B. que le cancer. Ces maladies sont liées à des facteurs de risque identiques et demeurent une menace importante pour les femmes et les hommes.

Suicide : Le suicide est la neuvième cause de décès en importance chez les hommes au Nouveau-Brunswick, et la treizième chez les femmes. En 2003, 75 hommes (dont 6 âgés entre 15 et 24 ans) et 16 femmes (dont 4 âgées entre 15 et 24 ans) se sont suicidés au N.-B.

Incidence du cancer du sein et du poumon : Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes mais plus de femmes meurent du cancer du poumon, un cancer dont le taux d'incidence a augmenté de façon spectaculaire dans les 30 dernières années chez les femmes. Le nombre de cas nouvellement diagnostiqués de cancer du sein continue d'augmenter chez les femmes au N.-B. et au Canada, probablement en partie grâce à un meilleur dépistage (N.-B. : 74 pour 100 000 de population en 1976, et 107 en 2004 ; Canada : 85 et 106). Le taux de cancer du poumon chez les femmes au N.-B. est passé de 15 pour 100 000 de population en 1976 à 46 (estimation) en 2004 (Canada : de 16 à 48). Chez les hommes, la hausse du taux de cancer du poumon a été moins importante, et au niveau canadien, le taux masculin a diminué. Au N.-B., le taux était de 72 pour 100 000 hommes en 1976 et de 95 (estimation) en 2004 (Canada : 76 en 1976 et 72 (estimation) en 2004). Bien plus d'hommes que de femmes meurent du cancer du poumon au N.-B. (334 hommes et 188 femmes en 2003) mais l'écart tend à disparaître. Le taux de mortalité pour cause du cancer du poumon chez les femmes au N.-B. était de 34 pour 100 000 de population en 2001, comparativement à 17 en 1979. Chez les Canadiennes, le taux était de 35 pour 100 000 de population en 2001 et 16 en 1979 ; chez les hommes du N.-B., 81 versus 74 ; et chez les Canadiens, 64 versus 72. Le taux de mortalité pour cancer du sein était de 25 pour 100 000 en 2001, comparativement à 32 en 1979 (Canada : 25, comparativement à 30 en 1979). Plus de femmes sont mortes du cancer du poumon que du cancer du sein au N.-B. en 2003 : 188 sont mortes du cancer du poumon et 129 du cancer du sein. (Sources : Ministère de la Santé et du Mieux-être au N.-B., Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2003; Statistique Canada, Indicateurs de la santé, janvier 2005; Statistique Canada, CANSIM tables 102-0026, 103-0104)

FEMMES Cause de décès (Tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes
1. Cancer	831	27%
2. Maladie du coeur	745	24%
3. Maladie cérébrovasculaire	269	9%
4. Maladie respiratoire	249	8%
5. Diabète	119	4%

HOMMES Cause de décès (Tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes
1. Cancer	990	31%
2. Maladie du coeur	831	26%
3. Maladie respiratoire	279	9%
4. Maladie cérébrovasculaire	146	5%
5. Diabète	143	4%

Source : *Ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B., Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2003.*

Tabagie : Autant de filles que de garçons fument le tabac au Nouveau-Brunswick : 14% en 2003, comparativement à 16% (filles) et 15% (garçons) en 2000-2001. Les filles sont plus nombreuses que les gars à ne fumer qu'occasionnellement et non quotidiennement. Au Canada, plus de filles que de garçons fument (15% et 14% respectivement). Certaines données permettent de croire que certaines adolescentes fument dans le but de maintenir leur poids et de réduire le stresse. La plupart des personnes qui fument le tabac étaient âgées de moins de 20 ans lorsqu'elles ont commencé : 85% des femmes et 91% des hommes âgés de 12 ans et plus au N.-B. en 2003, selon un sondage de Santé Canada (Statistique Canada, Indicateurs de la santé, juin 2004). Dans l'ensemble de la population du N.-B. en 2003, 21% des femmes fument quotidiennement, comparativement à 23% des hommes (un autre 4% des femmes et 3% des hommes fument occasionnellement). Au Canada, 16% des femmes et 19% des hommes âgés de 12 et plus fument quotidiennement ; 5% des femmes et 6% des hommes fument occasionnellement. (Statistique Canada, Indicateurs de la santé, juin 2004)

4. Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, N.-B., 2004 - 2005

Les accouchements par césarienne sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick : 28% de toutes les naissances étaient des accouchements par césarienne en 2004-2005, contre 22% en 1997-98. D'importantes variations régionales sont notées et demeurent inexpliquées : la région de Campbellton rapporte le taux le plus élevé, 39%, et celles de Beauséjour (sud-est, francophone) et de Saint John les plus faibles, à 26%.

Les taux de césariennes augmentent au Canada et dans les autres pays occidentaux. En moyenne au Canada, 24% des accouchements étaient par voie césarienne en 2002-2003 (les chiffres les plus récents), alors que seulement 19% l'étaient en 1997-98. (Institut canadien d'information sur la santé, *Indicateurs de santé*, 2003, 2005). Les taux sont de 26% aux États-Unis, 22% en Nouvelle Zélande, 18% au Danemark et 14% aux Pays-bas. Selon l'Organisation mondiale de la santé, un taux de 15% des naissances par voie césarienne est à conseiller, en raison des risques pour le bébé et la mère.

Taux d'hystérectomie : Les femmes au Nouveau-Brunswick sont bien plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2002-2003, le taux d'hystérectomie était de 654 pour 100 000 femmes âgées de 20 ou plus au N.-B., comparativement à 385 pour 100 000 au Canada. Les taux varient de façon importante au N.-B. Dans la région de Bathurst (région 6), le taux en 2002-2003 était de 1 055 pour 100 000, presque trois fois la moyenne canadienne. Les taux moyens au N.-B. et au Canada sont généralement à la baisse depuis 1997-1998, quand ils étaient 770 pour 100 000 Néo-Brunswickoises, comparativement à 484 pour 100 000 Canadiennes. (Statistique Canada, *Indicateurs de santé* (décembre 2000); Institut canadien d'information sur la santé, Rapports en ligne sur les indicateurs de santé).

* Seulement six mois de données ont été rapportées pour Bathurst pour 2004-2005.

Source : *Ministère de la Santé et du Mieux-être du Nouveau-Brunswick, données définitives pour 2002-2003 & 2003-2004; données préliminaires pour 2004-2005.*

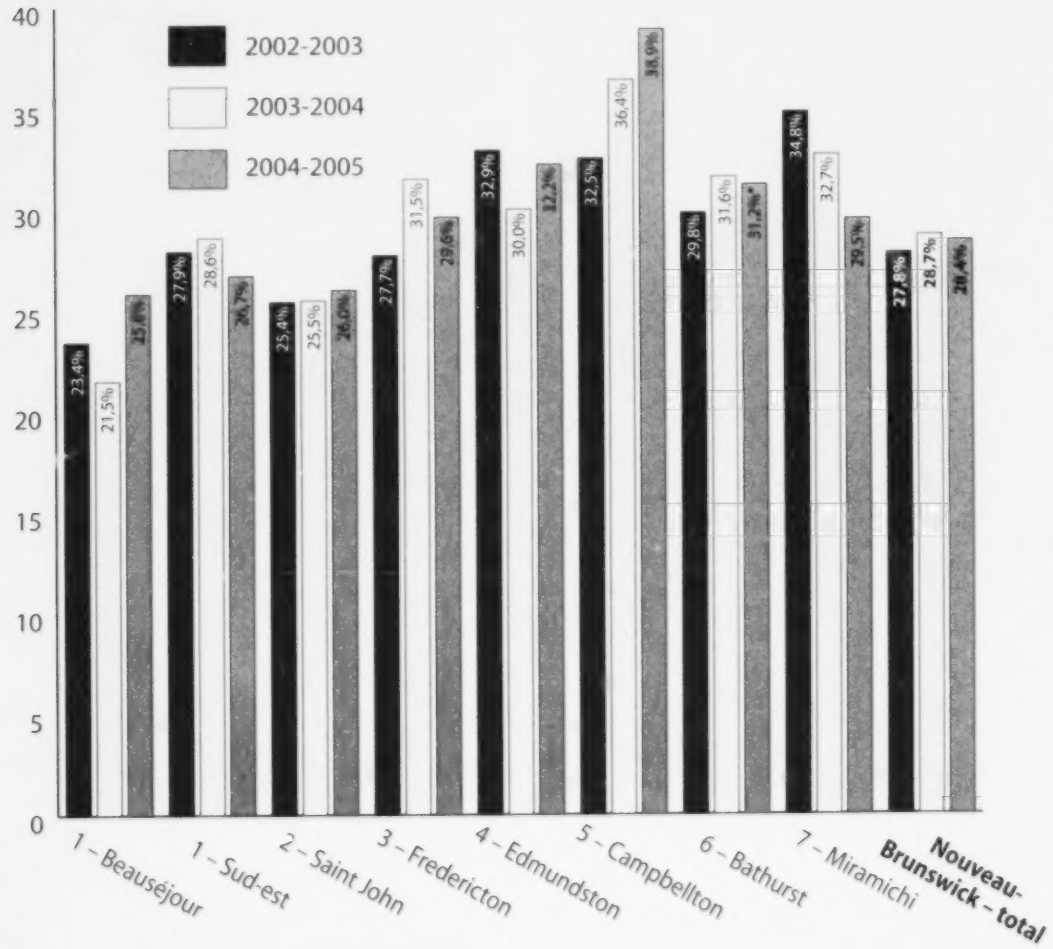

4. Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, N.-B., 2004 - 2005

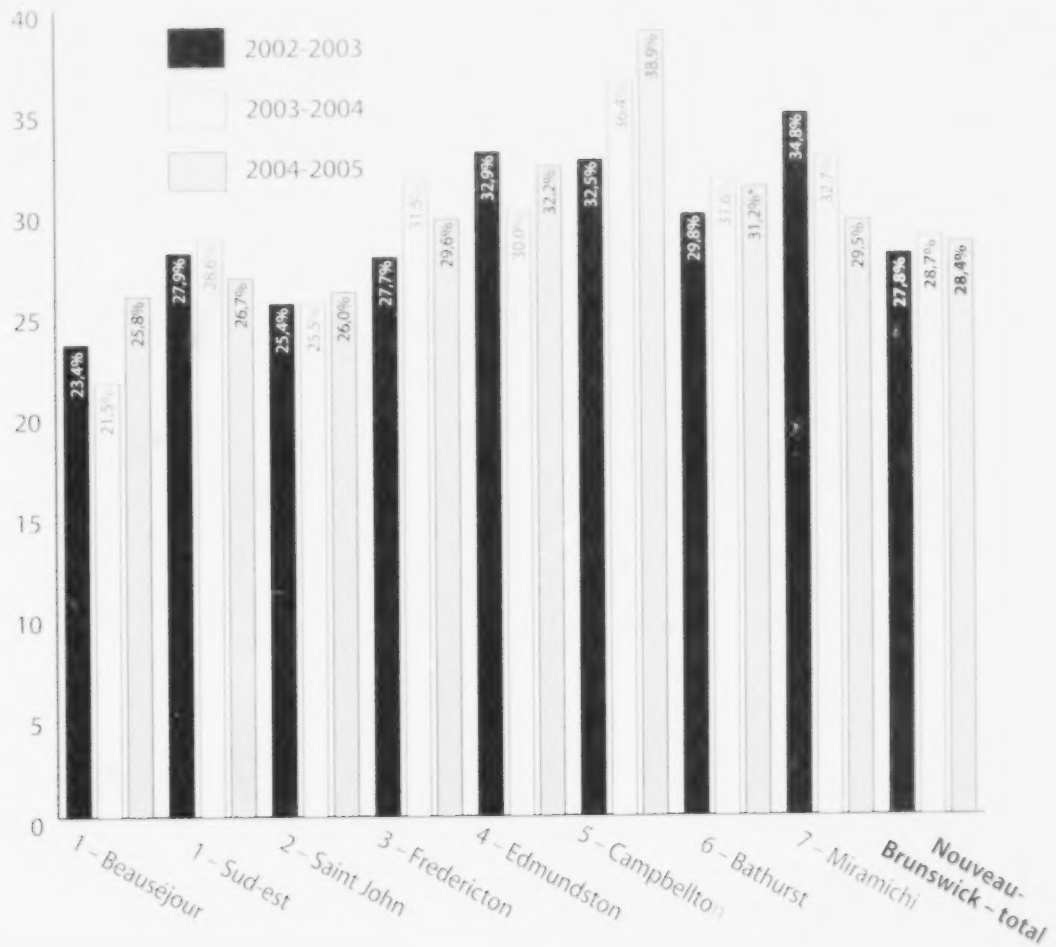

Les accouchements par césarienne sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick. 28% de toutes les naissances étaient des accouchements par césarienne en 2004-2005, contre 22% en 1997-98. D'importantes variations régionales sont notées et demeurent inexpliquées : la région de Campbellton rapporte le taux le plus élevé, 39%, et celles de Beauséjour (sud-est, francophone) et de Saint John les plus faibles, à 26%.

Les taux de césariennes augmentent au Canada et dans les autres pays occidentaux. En moyenne au Canada, 24% des accouchements étaient par voie césarienne en 2002-2003 (les chiffres les plus récents), alors que seulement 19% l'étaient en 1997-98. (Institut canadien d'information sur la santé, *Indicateurs de santé*, 2003, 2005). Les taux sont de 26% aux États-Unis, 22% en Nouvelle-Zélande, 18% au Danemark et 14% aux Pays-Bas. Selon l'Organisation mondiale de la santé, un taux de 15% des naissances par voie césarienne est à conseiller en raison des risques pour le bébé et la mère.

Taux d'hystérectomie : Les femmes au Nouveau-Brunswick sont bien plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2002-2003, le taux d'hystérectomie était de 654 pour 100 000 femmes âgées de 20 ou plus au N.-B., comparativement à 383 pour 100 000 au Canada. Les taux varient de façon importante au N.-B. Dans la région de Bathurst (région 6), le taux en 2002-2003 était de 1 055 pour 100 000, presque trois fois la moyenne canadienne. Les taux moyens au N.-B. et au Canada sont généralement à la baisse depuis 1997-1998, quand ils étaient 770 pour 100 000 Néo-Brunswickoises, comparativement à 484 pour 100 000 Canadiennes. (Statistique Canada, *Indicateurs de santé* (décembre 2000); Institut canadien d'information sur la santé, Rapports en ligne sur les indicateurs de santé).

* Seulement six mois de données ont été rapportées pour Bathurst pour 2004-2005.

Source : *Ministère de la Santé et du Mieux-être au Nouveau-Brunswick, données définitives pour 2002-2003 & 2003-2004, données préliminaires pour 2004-2005.*

5. Taux d'allaitement maternel et durée, N.-B. et Canada, 2003

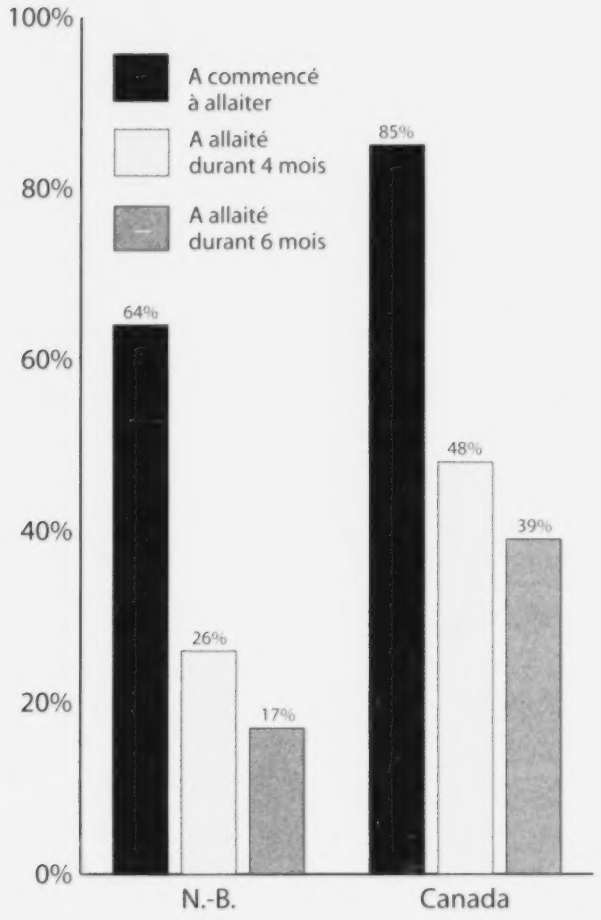

Source : *Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2003.*

Les femmes ayant eu un enfant entre 1998 et 2003 au Nouveau-Brunswick étaient beaucoup moins susceptibles que la moyenne canadienne de commencer à allaiter ou de continuer à allaiter durant 4 mois ou plus. Le pourcentage de mères qui ont allaité, même pour une brève période, était de 64% au N.-B. comparativement à 85% au Canada. Seulement 26% des mères au N.-B. ont allaité durant 4 mois, comparativement à 48% au Canada (46% à l'I.-P.É. et 38% en N.-É.) Enfin, seulement 10% des mères au N.-B. et 19% des mères canadiennes ont allaité exclusivement (sans liquide ni aliments supplémentaires) pour une période de 6 mois, tel que recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.

Taux régionaux d'allaitement maternel :
Sept sur 10 mères au Nouveau-Brunswick ont allaité leur enfant avant leur départ de l'hôpital en 2003-2004. Les taux des régions varient entre 62% dans la région 7 (Miramichi) à 74% dans la région 6 (Bathurst/Caraquet). Les données ne permettent pas de connaître la durée de l'allaitement à l'hôpital et suite au retour au foyer par région. (Base de données automatisées, Ministère de la Santé et du Mieux-être)

Nota : Les mères n'ont pas nécessairement allaité exclusivement au lait maternel.

6. Taux de chlamydia génital, selon le sexe, N.-B. et Canada, 1992 - 2004

Le chlamydia est l'infection transmise sexuellement la plus répandue chez les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick et au Canada. Il présente souvent aucun symptôme et peut mener à la stérilité. Le taux d'infection au chlamydia augmente depuis quelques années, surtout chez les femmes.

En 2004, le taux chez les femmes au N.-B. était de 253 pour 100 000 de population. On comptait 961 cas rapportés. Chez les hommes, on rapportait 400 cas, pour un taux de 108 pour 100 000 de population. Ce sont les jeunes et les jeunes adultes qui ont les taux d'infection les plus élevés: presque 40% des cas rapportés étaient des filles de 19 ans et moins (370 de 961 cas) et un autre 55% des femmes étaient âgées de 20 à 29 ans. Chez les hommes, 18% des cas de chlamydia (71 des 400 cas) étaient des garçons de 19 ans ou moins, et 70% (280 hommes) avaient entre 20 et 29 ans.

La tendance nationale est similaire mais depuis quelques années, le taux chez les Canadiennes est légèrement inférieur au taux provincial. En 2002, la plus récente compilation de données disponible, le taux canadien était de 245 pour 100 000 Canadiennes, comparativement à 250 pour 100 000 femmes au N.-B.

VIH / Sida : Entre 1985 et 2004, 297 hommes et 42 femmes au Nouveau-Brunswick ont été diagnostiqué séropositifs au VIH. Durant cette même période, 146 hommes et 16 femmes au N.-B. ont eu un diagnostique de Sida, et 94 hommes et 9 femmes en sont morts. (Service provincial d'épidémiologie, Ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B.) Un nombre grandissant de femmes sont infectées du VIH suite à des contacts hétérosexuels. Plus d'un nouveau cas de VIH sur 4 rapportés au Canada en 2004 était une femme (27%), une hausse par rapport à 21% en 1996. En 2004, les jeunes femmes de 15 à 29 ans représentaient le tiers (33%) de la population féminine diagnostiquée séropositive au VIH au Canada, alors que ce groupe d'âge ne représentait que 16% des hommes atteints. Quant au Sida, en 2003, 24% des personnes diagnostiquées étaient des femmes, comparativement à 7% en 1993. (Agence de santé publique du Canada, *Le VIH et le sida au Canada : Rapport de surveillance en date du 30 juin 2005* et du 31 déc. 2003.)

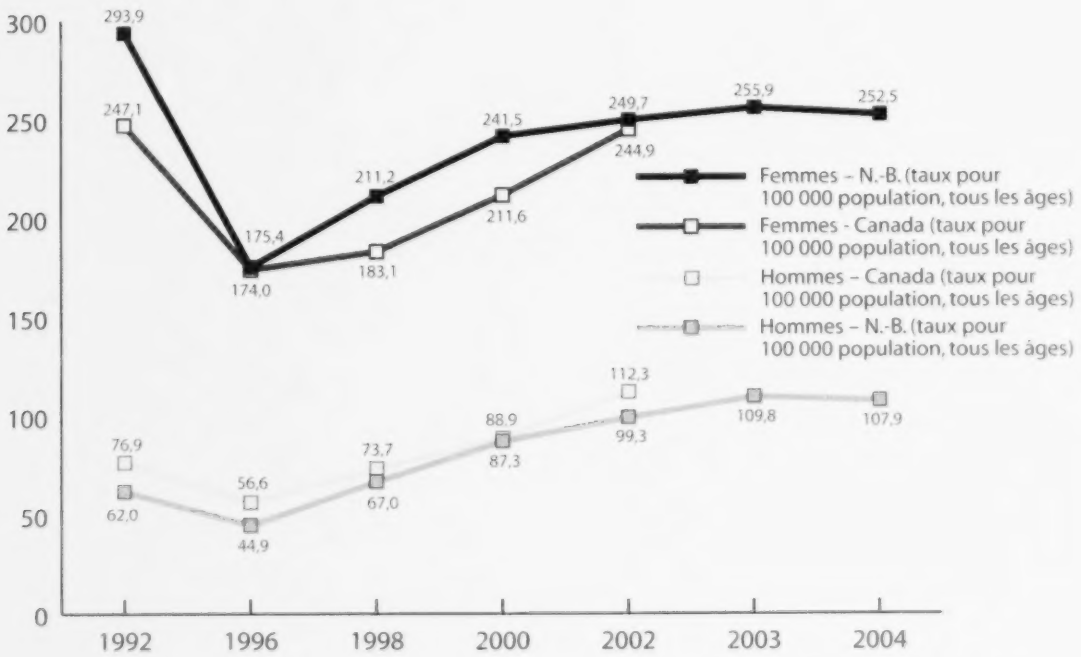

Source : *Canada 1992-2002 et N.-B. 1992-1996 : Santé Canada, Direction générale de la santé de la population et de la santé publique, tableau ITS en ligne appendice 1.2 (données révisées, mise à jour en juin 2005). N.-B. 1998-2004 : Service provincial d'épidémiologie, Ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B. (données révisées, novembre 2004 et novembre 2005; les taux sont calculés à l'aide des estimations de population de Statistique Canada, 1 juillet 2004)*

Nota : Statistique Canada avise que les données de 2002 pour le Canada sont préliminaires et sont susceptibles d'être modifiées.

7. Taux et nombre d'avortements provoqués*, selon le groupe d'âge, résidentes du Nouveau-Brunswick, 1974 – 2002

Année / Groupe d'âge	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40+	Taux pour 1 000 femmes, 15 à 44 ans (Nombre total)**
1974	4,4 (157)	4,9 (151)	2,1 (54)	1,7 (33)	1,2 (19)	0,7 (11)	3,1 (440)
1976	4,2 (163)	3,6 (121)	2,2 (64)	1,4 (30)	0,9 (16)	0,7 (12)	2,6 (400)
1978	4,6 (168)	3,8 (130)	2,7 (79)	1,2 (30)	1,4 (26)	0,8 (13)	2,8 (454)
1980	5,2 (188)	4,2 (143)	1,9 (59)	1,3 (35)	1,2 (25)	0,6 (8)	2,8 (467)
1982	2,2 (75)	2,5 (84)	1,4 (44)	0,7 (21)	0,4 (9)	0,1 (1)	1,4 (243)
1984	2,3 (73)	2,9 (101)	1,4 (44)	0,8 (25)	0,7 (17)	0,7 (13)	1,6 (278)
1986	3,6 (107)	3,6 (121)	2,1 (68)	0,9 (27)	0,8 (22)	0,4 (8)	2,0 (358)
1988	3,6 (105)	5,1 (161)	3,4 (110)	1,9 (61)	1,0 (29)	0,3 (7)	2,7 (475)
1990	4,5 (132)	7,1 (205)	3,5 (114)	1,6 (51)	0,9 (27)	0,4 (11)	3,0 (542)
1992	5,4 (155)	9,0 (259)	4,3 (135)	2,2 (71)	1,1 (35)	0,5 (13)	3,7 (671)
1994	6,9 (185)	12,1 (334)	6,5 (184)	2,6 (83)	1,7 (54)	0,4 (11)	4,8 (852)
1995	8,4 (223)	17,0 (466)	7,5 (201)	3,4 (109)	1,9 (60)	0,5 (15)	6,4 (1 111)
1996	8,8 (229)	15,9 (428)	7,9 (207)	4,3 (134)	2,1 (66)	1,0 (31)	6,5 (1 120)
1997	7,6 (195)	15,6 (416)	9,4 (247)	4,4 (134)	2,0 (65)	0,9 (29)	6,5 (1 113)
1998	10,0 (253)	16,2 (422)	8,0 (210)	3,6 (105)	2,4 (76)	1,1 (35)	6,5 (1 106)
1999	9,9 (250)	14,9 (382)	7,6 (199)	4,0 (112)	1,7 (55)	0,7 (22)	6,1 (1 031)
2000	10,1 (255)	16,6 (418)	7,6 (200)	4,7 (125)	2,3 (72)	0,8 (24)	6,6 (1 098)
2001	9,5 (237)	16,0 (396)	8,1 (200)	3,9 (102)	2,0 (63)	0,6 (19)	6,3 (1 028)
2002	9,2 (226)	14,8 (363)	9,6 (235)	4,5 (116)	2,2 (66)	0,9 (29)	6,5 (1 045)

Source : *Statistique Canada, Santé périnatale : Grossesses et taux, Canada, 1974-1993 (catalogue 82-568-XPB) ; Statistique Canada, Division des statistiques sur la santé, tableau personnalisé; Statistique Canada, tableau CANSIM 106-9013, 106-9024.*

* Comprend des avortements thérapeutiques légaux pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans les hôpitaux et les cliniques (les données des cliniques sont disponibles pour le N.-B. depuis 1994, le Québec depuis 1978, et les autres provinces depuis 1990) au Canada. Exclut les avortements pratiqués aux États-Unis sur les résidentes canadiennes. Taux pour 1 000 femmes du même âge. Des sous-estimations du nombre de résidentes du N.-B. qui obtiennent un avortement à l'extérieur du N.-B. peuvent survenir pour les raisons suivantes : les avortements pratiqués aux États-Unis sur les résidentes canadiennes ne sont pas inclus parce que la province de résidence pour ces cas n'est pas signalée; ou la province de résidence est inconnue ou non signalée. Par exemple, la province de résidence n'est pas indiquée dans les rapports des cliniques et de certains hôpitaux du Québec, ni dans les rapports des hôpitaux et des cliniques de la C.-B. Depuis 1999, l'Ontario ne fournit plus les données sur les non-résidentes de l'Ontario qui obtiennent un avortement dans une clinique d'Ontario.

** Le total comprend un nombre restreint d'avortements pratiqués sur les femmes dont l'âge est inconnu, ainsi que les avortements pratiqués sur les filles de moins de 15 ans.

Le nombre d'avortements et le taux pour 1 000 femmes ont augmenté depuis les années 70 au Nouveau-Brunswick mais le taux demeure nettement inférieur au taux national. En 2002, le taux provincial était de 6,5 avortements pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans, comparativement à une moyenne canadienne de 15,4. En 1974, le taux provincial était de 3,1 et le taux canadien, 10,2. En 2002, les femmes de 20 à 24 ans avaient le taux le plus élevé, soit 14,8 pour 1 000 femmes au N.-B. et 30,8 au niveau canadien.

Dans les autres pays développés, en 1996, les taux d'avortement variaient de 7 pour 1 000 femmes aux Pays-Bas et en Belgique à 16 en Angleterre/Pays de Galles et 23 aux États-Unis. (Alan Guttmacher Institute, *Sharing Responsibility: Women, Society & Abortion Worldwide*, 1999)

Les avortements en clinique et à l'hôpital : Plus de 60% des avortements pratiqués sur des résidentes du Nouveau-Brunswick en 2002 l'étaient dans un hôpital, la plupart au N.-B. : 624 avortements ont eu lieu dans un hôpital et 401 en clinique, dont 13 en hôpitaux à l'extérieur de la province et 20 en clinique à l'extérieur de la province. Il pourrait y avoir une sous-estimation du nombre de femmes qui obtiennent un avortement à l'extérieur de leur province de résidence puisque dans le cas des avortements pratiqués aux États-Unis sur les résidentes canadiennes, la province de résidence n'est pas signalée et la province de résidence n'est non plus indiquée dans les rapports des hôpitaux et/ou de cliniques dans certaines provinces telles que le Québec, la C.-B. et l'Ontario.

8. Filles et femmes en pourcentage de la clientèle des services de traitement des dépendances, N.-B., 1993/94 – 2004/05

Population adulte :

Année/ Programme	**Désintoxication** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Soins résidentiels à court terme** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Soins résidentiels à long terme** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Consultation externe** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Total – tous les programmes** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus
1993/94	452 / 2 614 17%	56 / 344 16%	0 / 97 0%	514 / 2 030 25%	1 022 / 5 085 20%
1998/99	554 / 2 603 21%	90 / 348 26%	0 / 106 0%	736 / 2 437 30%	1 380 / 5 491 25%
2003/04	648 / 2 557 25%	44 / 177 25%	0 / 116 0%	925 / 2 754 34%	1 617 / 5 604 29%
2004/05	594 / 2 315 26%	56 / 195 29%	0 / 100 0%	904 / 2 697 34%	1 554 / 5 307 29%

Jeunes:

Année/ Programme	**Désintoxication** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Soins résidentiels à court terme** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Soins résidentiels à long terme** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Consultation externe** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Total – tous les programmes** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins
1993/94	47 / 202 23%	1 / 6 17%	0 / 3 0%	150 / 533 28%	198 / 741 27%
1998/99	69 / 206 34%	2 / 5 40%	0 / 2 0%	349 / 1 033 34%	420 / 1 244 34%
2003/04	45 / 153 28%	1 / 2 50%	0 /1 0%	562 / 1 641 34%	606 / 1 797 34%
2004/05	41 / 138 30%	1 / 2 50%	0 / 0 0%	548 / 1 578 35%	590 / 1 718 34%

Source : *Ministère de la Santé et du Mieux-être au N.-B., Système des services régionaux de toxicomanie.*

Nota : Un individu peut être compté dans plus d'une région et plus d'un programme dans la même année financière ; les totaux des programmes peuvent donc être légèrement exagérés. Le nombre de jeunes en soins résidentiels à long terme ne comprend pas les jeunes au centre Portage, un programme mixte.

Le nombre de femmes de 20 ans et plus qui suivent un traitement dans le cadre des services de toxicomanie du Nouveau-Brunswick a augmenté dans la dernière décennie, mais les hommes demeurent en majorité parmi la clientèle de ces programmes. Les femmes représentaient 29% des personnes âgées de 20 ans et plus qui ont reçues des traitements en 2004-2005, comparativement à 20% dix ans plus tôt. La majorité des femmes étaient clientes des programmes en consultation externe (elles étaient 34% des clients de ce programme en 2004-2005; 25% en 1993-1994). Le programme de consultation externe est celui qui a vu la plus forte augmentation, chez sa clientèle féminine et de façon générale. Le seul établissement de soins résidentiels à long terme pour adultes au N.-B., Lonewater Farm dans le sud-ouest de la province, est réservé exclusivement aux hommes.

Près de 28% des femmes traitées au N.-B. étaient âgées de 19 ans ou moins en 2004-2005, une hausse par rapport à 16% en 1993-1994. Les garçons forment la majorité des jeunes en traitement : 34% des jeunes en traitement étaient des filles en 2004-2005, une hausse par rapport à 27% dix ans plus tôt. La majorité des filles étaient clientes des programmes en consultation externe, alors que certaines sont admises dans des centres de désintoxication (548 filles en consultation externe sur un total de 590 filles de 19 ans et plus qui ont été traitées en 2004-2005).

Durée moyenne du séjour : La durée moyenne du séjour des femmes de 20 ans et plus admises dans des centres de désintoxication était de 5,6 jours et de 14 jours en soins résidentiels à court terme, comparativement à 5,9 jours et 15,6 jours pour les hommes en 2004-2005. La durée des séjours en 1993-1994 était un peu plus longue, 6,7 jours pour les femmes et 6,4 pour les hommes en désintoxication; et 21,4 jours pour les femmes et 23,9 jours pour les hommes en soins résidentiels à court terme. Les hommes de 20 ans et plus sont demeurés en moyenne 68,8 jours dans les soins résidentiels à long terme en 2004-2005, une diminution comparativement à 120,7 jours en 1993-1994.

1. Revenu total* des femmes et des hommes, 15 ans et plus, N.-B., 2000

303 770 femmes **Revenu moyen : 18 586$** **(62% du revenu des hommes)**	**285 600 hommes** **Revenu moyen: 29 767$**
94 005 femmes ont un revenu de moins de 10 000$ (31% des femmes)	57 380 hommes ont un revenu de moins de 10 000$ (20% des hommes)
184 365 ont un revenu de moins de 20 000$ (61%)	113 710 ont un revenu de moins de 20 000$ (40%)
230 315 ont un revenu de moins de 30 000$ (76%)	164 545 ont un revenu de moins de 30 000$ (58%)
255 085 ont un revenu de moins de 40 000$ (84%)	205 305 ont un revenu de moins de 40 000$ (72%)

Source : *Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0020XCB01001.*

Le revenu moyen de toutes sources des 303 770 femmes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick était de 18 586$ en 2000, qui n'est que 62% du revenu moyen des 285 600 hommes, 29 767$. En 2000, 31% des femmes (94,005 femmes) avaient un revenu annuel avant impôt de moins de 10 000$, comparativement à 20% des hommes. Seulement 16% des femmes du N.-B. et 28% des hommes avaient un revenu annuel de plus de 40 000$ en 2000.

* Revenu annuel avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2000 (comprenant, s'il y a, les gains d'emploi, les revenus d'investissement, les revenus de pension, l'aide sociale et autres)

2. Population à faible revenu, N.-B., 1980 – 2003

En 2003, presque une femme sur 10 et aussi presque un homme sur 10 au Nouveau-Brunswick vivaient sous le seuil de faible revenu (après impôt) de Statistique Canada. Ces taux ont peu changé depuis quelques années mais représentent une baisse comparativement aux taux en 1980, 14% chez les femmes et 11% chez les hommes.

Les mères seules et leurs enfants demeurent particulièrement vulnérables face à la pauvreté. Plus de quatre mères seules sur 10 au N.-B. (44%) vivaient sous le seuil de faible revenu en 2003, comparativement à 38% en 2002. Le taux a fluctué depuis quelques années, mais on note généralement une baisse depuis une décennie, de 61% en 1995 à 38% en 2000 au N.-B. (au Canada, 49% en 1995, 36% en 2000 et 38% en 2003).

Depuis les années 80, on constate un déclin marqué du taux de pauvreté chez les femmes âgées de 65 ans et plus au N.-B. et au Canada. Le taux de pauvreté chez les femmes âgées au N.-B. était de 3% en 2003, comparativement à 19% en 1980 (Canada : 9% en 2003 et 27% en 1980). Le taux de pauvreté chez les hommes âgés au N.-B. en 2003 était de 2,5%, comparativement à 10% en 1980.

La population autochtone : Plus de femmes autochtones ont un bas revenu que dans le reste de la population au N.-B. Presque la moitié des femmes autochtones ayant un revenu au N.-B. (48%) avaient un revenu de moins de 10 000$ en 2000, comparativement à 43% des hommes autochtones, 33% des femmes non autochtones et 20% des hommes non autochtones. Le revenu total moyen des femmes autochtones âgées de 15 ans ou plus au N.-B. était de 13 808$ en 2000, soit 78% du revenu moyen des hommes autochtones (17 761$), comparativement à 18 675$ et 30 019$ pour les femmes et les hommes non autochtones respectivement. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0011XCB01046.)

Les personnes handicapées : Les femmes handicapées sont plus susceptibles d'avoir un bas revenu que les autres personnes au N.-B. Le revenu total moyen des femmes handicapées âgées de 15 ans ou plus au N.-B. en 2000 était de 15 532$, comparativement à 19 759$ pour les femmes sans handicaps, 23 320$ pour les hommes handicapés et 30 015$ pour les hommes sans handicaps (revenu avant impôt). Plus du tiers des femmes ayant un handicap au N.-B. (35%) qui ont rapporté un revenu en 2000 avait moins de 10 000$, comparativement à 33% des femmes sans handicap, 25% des hommes avec handicap et 19% des hommes sans handicap. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001, catalogue 89-587-XIE)

Années	Femmes de tous âges	Hommes de tous âges	Femmes âgées (65 et plus)	Hommes âgés (65 et plus)	Femmes âgées seules (65 et plus)**	Hommes âgés seuls (65 et plus)**	Mères seules ***
1980	14,3%	10,8%	18,8%	10,1%	51,1%	42,1%	45,1%
1985	13,9%	10,1%	12,9%	4,4%	33,5%	17,9%	58,9%
1990	11,8%	9,3%	7,1%	3,9%	17,9%	24,3%	51,3%
1995	13,7%	11,8%	3,3%	1,4%	6,2%	(F)	61,4%
1999	11,2%	9,4%	5,6%	1,7%	11,5%	(F)	46,5%
2000	9,4%	9%	5%	1,2%	11,2%	(F)	38,4%
2001	8,9%	8,5%	3,4%	0,8%	7,2%	(F)	44%
2002	10,1%	9,4%	4,1%	1,3%	8,5%	(F)	38,2%
2003	9,4%	9,5%	3,2%(E)	2,5%(E)	4,8%(E)	7,8%(E)	44,4%

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2003, tableau 202-0802, 202-0804.*

E = Statistique Canada mise en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »
F = Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.
* Base de 1992 – Seuil de faible revenu après impôt.
**Personne seule : Une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.
***Mères seules : Familles monoparentales ayant une femme à leur tête (comprend au moins 1 enfant de moins de 18 ans; les familles dont le parent a 65 ans ou plus sont exclues).

Nota : Les éditions 2003 et 2002 de la publication de Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, présentent des données révisées remontant à 1980. Des différences entre les données dans ces éditions et des éditions précédentes de cette source sont le résultat de plusieurs révisions dont l'utilisation des chiffres sur la population mis à jour du Recensement de 2001, d'une nouvelle méthode d'évaluation de la qualité et de la suppression des données, ainsi que de nouvelles méthodes de pondération.

3. Taux de pauvreté des enfants : proportion d'enfants vivant dans des familles à faible revenu*, N.-B., 1980-2003

La proportion d'enfants au Nouveau-Brunswick âgés de moins de 18 ans qui vivent dans la pauvreté a diminué depuis quelques années, mais elle demeure élevée. En 2003, environ 16 000 enfants ou 10,7%, vivaient dans des familles à faible revenu, soit une baisse par rapport à 20% en 1995 (le taux le plus élevé des années 90) et 23% en 1983 (le taux le plus élevé des années 1980), d'après le seuil de faible revenu après impôt.

Les enfants qui vivent dans une famille dirigée par une mère seule sont particulièrement vulnérables. En 2003, au N.-B., 44% de ces enfants (environ 10 000) vivaient dans la pauvreté, comparativement à 48% en 2001, 65% en 1995 et 47% en 1980.

Le taux de pauvreté des enfants canadiens demeure plus élevé que celui au N.-B.: 12.4% au Canada versus 10.7% au N.-B. en 2003. Le taux canadien était de 14% en 2000, 19% en 1996 (le taux le plus élevé depuis 1980) et 12% en 1980. Cependant le taux de pauvreté national chez les enfants de mère seule est inférieur au taux du N.-B.: 41% au niveau canadien en 2003, une baisse comparativement à 59% en 1985 et 50% en 1980.

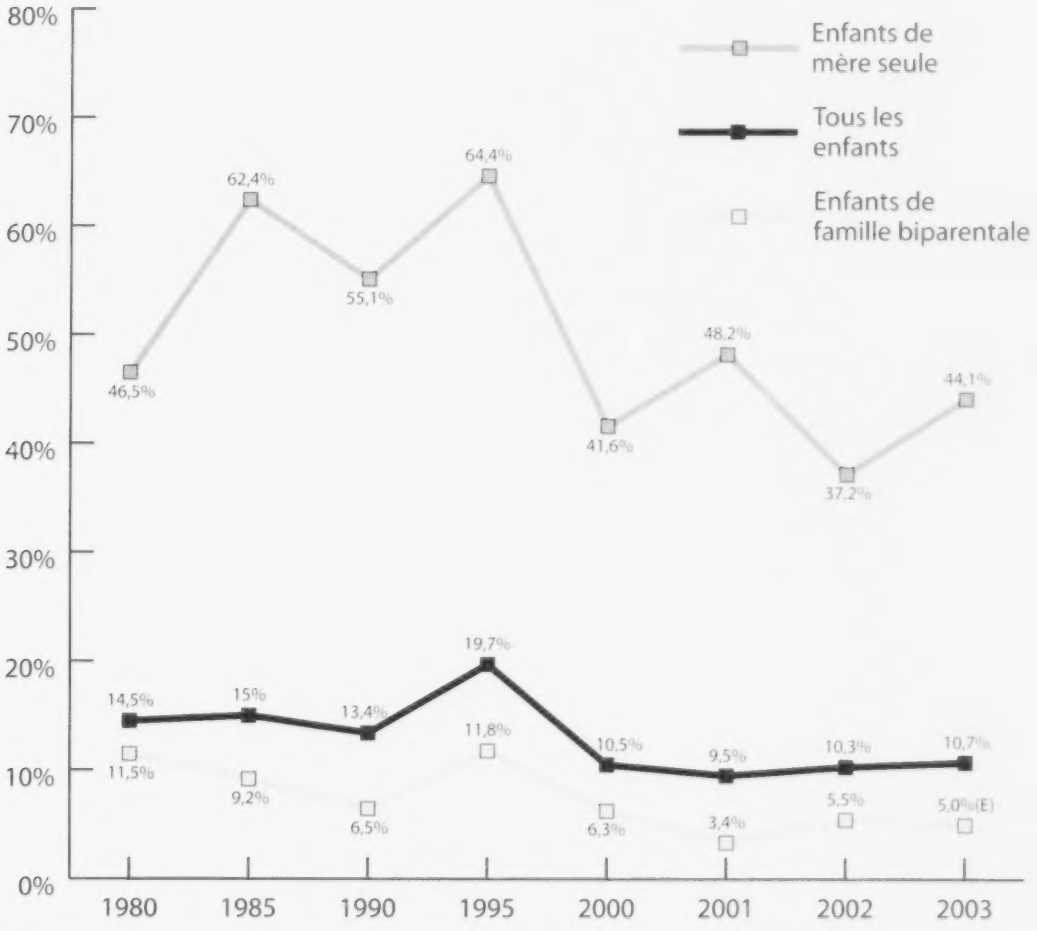

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2003, tableau 202-0802.*

* Base de 1992 – Seuil de faible revenu après impôt; enfants de moins de 18 ans.
E = Statistique Canada mise en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »

Nota : Les éditions 2003 et 2002 de la publication de Statistique Canada. Tendances du revenu au Canada, présentent des données révisées remontant à 1980. Des différences entre les données dans ces éditions et des éditions précédentes de cette source sont le résultat de plusieurs révisions dont l'utilisation des chiffres sur la population mis à jour du Recensement de 2001, d'une nouvelle méthode d'évaluation de la qualité et de la suppression des données, ainsi que de nouvelles méthodes de pondération.

4. Moyenne de l'écart de faible revenu, N.-B., 1980 - 2003*

Quel est le degré de pauvreté des personnes vivant sous le seuil de pauvreté au Nouveau-Brunswick? Quel est leur manque à gagner pour atteindre le seuil de faible revenu de Statistique Canada? Le montant moyen qui manque aux familles monoparentales ayant un chef féminin et vivant sous le seuil de faible revenu au N.-B. a diminué au cours des 20 dernières années. En 2003, ces familles auraient eu besoin d'un montant additionnel de 3 500$ afin d'atteindre le seuil du faible revenu, comparativement à 6 800$ en 1980 (en dollars constants de 2003).

Quant aux familles biparentales avec enfants, le montant additionnel moyen qu'elles doivent percevoir pour atteindre le seuil de faible revenu au N.-B. a fluctué depuis 20 ans. En 2000, la plus récente année où des données fiables ont été publiées, il manquait 6 500$ à ces familles pour atteindre le seuil de faible revenu, une augmentation par rapport au 6 400$ requis en 1980.

Le montant additionnel moyen nécessaire pour les femmes et les hommes non âgés qui vivent seuls était de 6 600$ et de 5 900$ respectivement en 2003, un montant qui augmente avec les années.

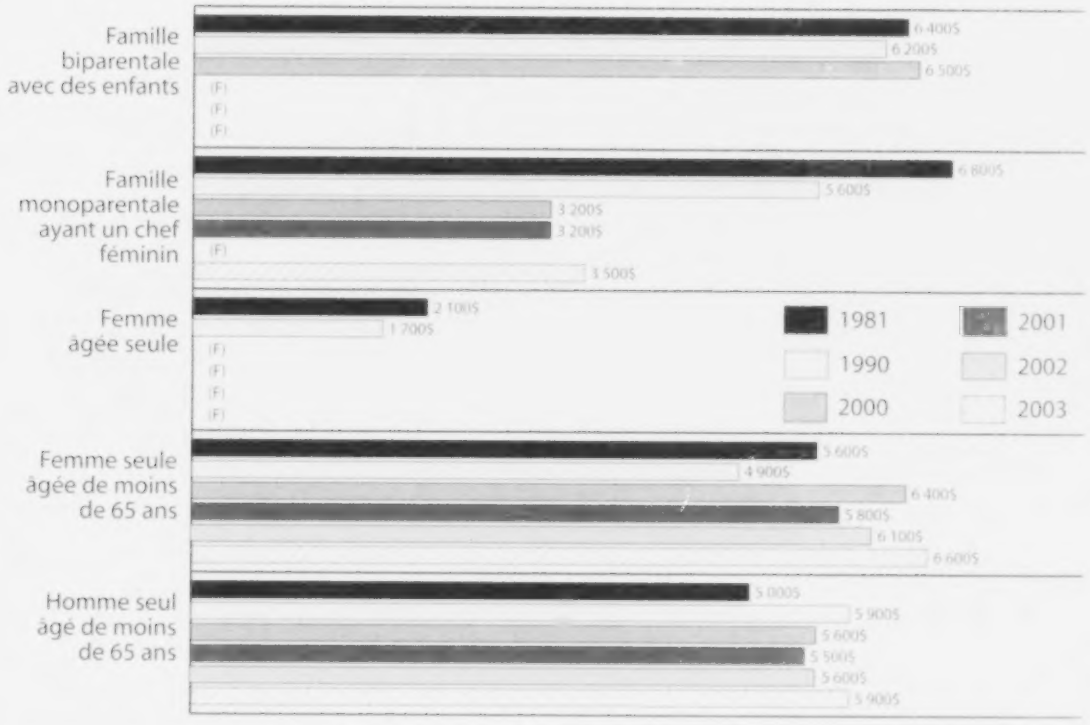

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2003, tableau 202-0802.*

* Montant moyen nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté (base de 1992 : seuil de faible revenu après impôt) en dollars constants de 2003.

** Les prestations d'aide sociale comprennent l'aide sociale, les prestations supplémentaires telles les subventions pour le logement et les fournitures scolaires, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le crédit pour TPS. Les bénéficiaires peuvent également être admissibles à la protection en matière de santé et l'accès aux services de garderie et de logement subventionnés.

F = Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Nota : Les éditions 2003 et 2002 de la publication de Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, présentent des données révisées remontant à 1980. Des différences entre les données dans ces éditions et des éditions précédentes de cette source sont le résultat de plusieurs révisions dont l'utilisation des chiffres sur la population mis à jour du Recensement de 2001, d'une nouvelle méthode d'évaluation de la qualité et de la suppression des données, ainsi que de nouvelles méthodes de pondération.

Moyenne de l'écart de faible revenu

Aucune donnée fiable n'est disponible quant aux montants nécessaires pour porter les personnes âgées seules au seuil de faible revenu au N.-B.

Prestations d'aide sociale : En 2004, les prestations d'aide sociale** au Nouveau-Brunswick comptaient pour 19% à 61% des seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada (base de 1992) dans les plus grandes villes de la province. Une personne apte à travailler qui était prestataire d'aide sociale au N.-B. recevait 3 388$ par an, soit 14 127$ moins que le seuil de faible revenu d'une personne vivant dans une des plus grandes villes de la province. Les prestations totales perçues par une personne handicapée, soit 6 916$, n'est que 39% du seuil de faible revenu (10 599$ de moins que le montant nécessaire). Quant à un parent seul avec un enfant, les prestations équivalent à 61% du seuil de faible revenu, laissant un manque de 8,415$. Les prestations totales perçues par un couple avec deux enfants sont 53% du seuil de faible revenu, soit 15 408$ moins que ce qui serait requis. (Source : Conseil national du bien-être social, *Revenus du bien-être social 2004, printemps 2005.*)

5. Revenu moyen des femmes âgées et des hommes âgés, N.-B., 1980 - 2003

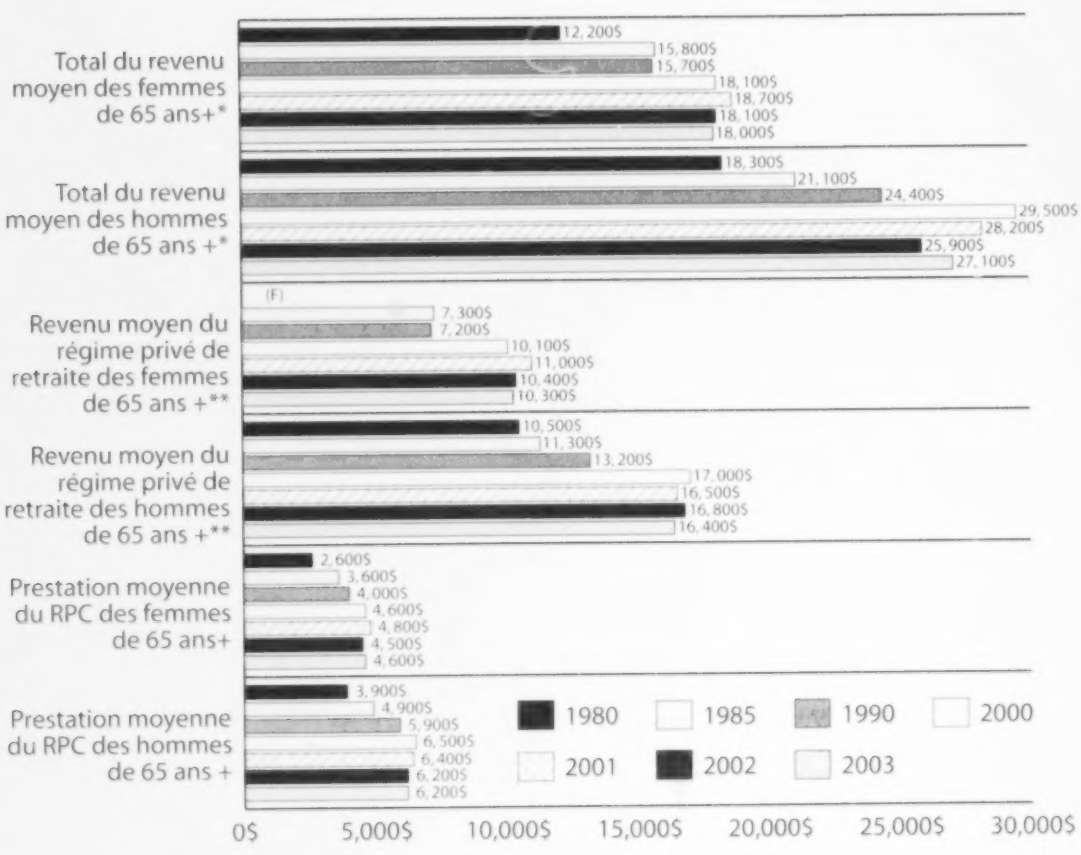

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2003, tableau 202-0407.*

*Revenu moyen avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2003.

** Revenu annuel moyen avant impôt provenant de tous les régimes privés de retraite, surtout les régimes de retraite de l'employeur, en dollars constants de 2003.

F = Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Nota : Les éditions 2003 et 2002 de la publication de Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada* présentent des données révisées remontant à 1980. Des différences entre les données dans ces éditions et des éditions précédentes de cette source sont le résultat de plusieurs révisions dont l'utilisation des chiffres sur la population mis à jour du Recensement de 2001, d'une nouvelle méthode d'évaluation de la qualité et de la suppression des données, ainsi que de nouvelles méthodes de pondération.

Revenu moyen des femmes âgées et des hommes âgés

Deux tendances relatives aux femmes âgées au Nouveau-Brunswick sont à noter: leur taux de pauvreté est à la baisse et le revenu moyen de toutes sources des hommes demeure bien plus élevé que celui des femmes. Les femmes de 65 ans et plus au N.-B. avaient 66% du revenu des hommes en 2003, alors qu'elles avaient 61% en 2000, une augmentation surtout attribuable à la baisse des revenus des hommes. En 1985, le revenu des femmes âgées au N.-B. était 75% de celui des hommes âgés; en 1990, il était 64%; et en 1995, 67%. L'écart moyen au Canada était meilleur qu'au N.-B. en 2003 : les Canadiennes avaient 67% du revenu des hommes (20,600$ versus 30,900$).

Moins de femmes âgées que d'hommes ont un revenu provenant d'un régime de retraite d'un employeur, et les prestations perçues par les femmes sont moins élevées. L'accès des femmes aux régimes de retraite s'est amélioré depuis 1981, alors que seulement 19% des femmes âgées dans la province avaient un revenu d'un régime privé de retraite et 32% recevaient la prestation du Régime de pensions du Canada (33% et 63% pour les hommes.) En 2003, 43% des femmes âgées du N.-B. avaient un revenu d'un régime privé de retraite et 83% recevaient la prestation du Régime de pensions du Canada (64% et 98% pour les hommes.) Les femmes âgées au N.-B. qui avaient un revenu provenant d'un régime privé de retraite recevaient en moyenne 37% moins que les hommes en 2003. Quant à celles qui recevaient des prestations du RPC, leur revenu était inférieur de 26% à celui des hommes âgés au N.-B. en 2003.

Cotisations à un Régime enregistré d'épargne retraite : Moins de femmes que d'hommes cotisent à un REÉR et leurs cotisations sont moins élevées que celles des hommes au N.-B. En 2004, seulement 15% des déclarantes de la province avaient investi dans un REÉR, comparativement à 21% des hommes, des niveaux stables depuis 1994. La contribution moyenne des femmes au N.-B. était de 1 600$ en 2004, comparativement à 2 400$ pour les hommes. La part des cotisations totales contribuée par des femmes est passée de 29% en 1994 à 37% en 2004. On constate des tendances semblables pour l'ensemble du Canada, sauf que la participation est plus grande (23% des femmes et 30% d'hommes au Canada en 2004) et les cotisations médianes sont plus élevées. (Source : Statistique Canada, Données financières de la Division des données régionales et administratives, Cotisants à un REÉR, 2001, 2002, 2003 et 2004.)

1. Taux de participation des femmes ayant des enfants à la maison, N.-B., 1980 - 2004

Les femmes du Nouveau-Brunswick qui ont de jeunes enfants sont plus nombreuses à détenir un emploi que l'ensemble des femmes en 2004. Soixante-seize pour cent des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans sont sur le marché du travail, comparativement à 60% pour l'ensemble des femmes (et à 72% des femmes canadiennes ayant des enfants de moins de 6 ans.) Quant aux femmes dont les enfants avaient moins de 16 ans, 79% occupaient un emploi rémunéré en 2004, soit une hausse comparativement à 44% en 1980.

Autant ou plus de femmes du Nouveau-Brunswick participent au marché du travail que la moyenne des femmes canadiennes, sauf dans le cas des mères seules au N.-B. Le taux de participation des mères seules au N.-B. qui ont des enfants de moins de 16 ans a atteint 71% en 2002 (62% en 2000 et 44% en 1980) et 58% de celles qui ont des nourrissons ou des enfants d'âge préscolaire ont un emploi rémunéré en 2004. Cependant, au niveau canadien, 76% des mères seules ayant des enfants de moins de 16 ans et 64% de celles qui avaient des enfants de moins de 6 ans détenaient un emploi en 2004.

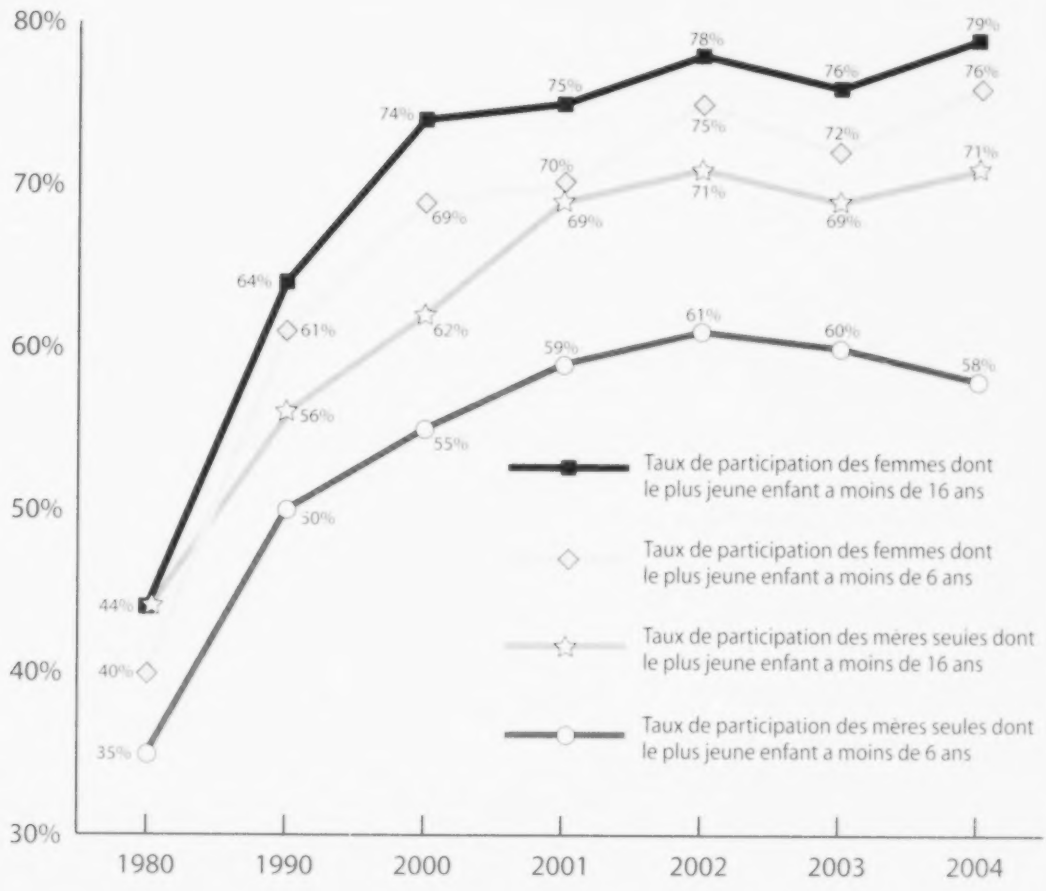

Source : *Statistique Canada. Revue chronologique de la population active, 2004, Tableau CD204.*

2. Bénéficiaires des congés parentaux, de maternité et d'adoption, selon le sexe, N.-B., 1997 - 2004

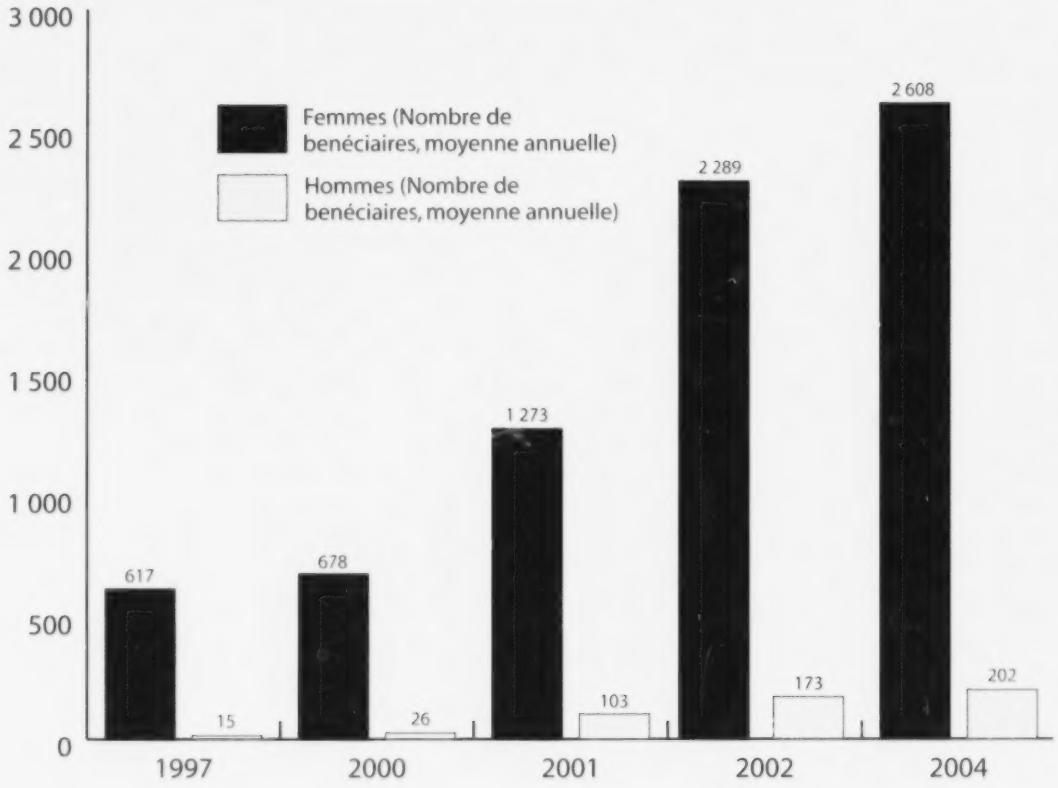

Source : *1997-2002 : Statistique Canada, Assurance emploi, tableau personnalisé 276-0001 ; 2004 : Statistique Canada, tableau 276-0001.*

Nota : Avant 2001, le congé parental était de 10 semaines pour les parents biologiques et d'adoption; depuis 2001, il est de 35 semaines. Ce congé peut être partagé entre les deux parents. Le congé de maternité de 15 semaines peut être ajouté au congé parental. Les personnes à leur propre compte ou celles qui n'ont pas travaillé le nombre d'heures requises (600 depuis 2001 ; 700 avant 2001) dans l'année précédente ne sont pas éligibles aux prestations parentales, de maternité ou d'adoption.

En 2001, le congé parental relié au programme canadien d'assurance emploi a été allongé à 35 semaines et le nombre d'heures requises a été réduit de 700 à 600 heures. Le nombre de femmes bénéficiant d'un congé parental a donc plus que triplé entre 2000 et 2004, et le nombre d'hommes a presque été multiplié par huit. Au niveau canadien, quatre fois plus de femmes et six fois plus d'hommes ont bénéficié d'un congé parental en 2004 comparativement à 2000, passant de 30 100 à 117 234 femmes et de 1 600 à 9 353 hommes bénéficiant d'un congé parental. La hausse dans le nombre de bénéficiaires du congé parental a surtout été importante de 2000 à 2002 au Canada et au N.-B. et semble se stabiliser depuis 2002.

Bénéficiaires des congés parentaux, de maternité et d'adoption

Le nombre de pères du N.-B. qui participent au programme a augmenté : ils étaient seulement 26 en 2000 (4% des bénéficiaires) mais 202 en 2004 (7%), le même taux en 2004 que la moyenne nationale. Il demeure que la grande majorité des personnes du N.-B. qui prennent un congé parental (93% ou 2 608 en 2004) sont des femmes.

Puisque les prestations versées pendant un congé parental sont 55% du salaire hebdomadaire brut moyen des 26 semaines qui précèdent la réclamation, le nombre d'heures travaillées et le revenu sont des éléments pertinents. Bien que Statistique Canada ne puisse fournir les données sur les gains assurables moyens et la durée des congés pris, nous savons qu'en 2002, 43% des femmes bénéficiaires au N.-B. et 51% des hommes avaient travaillé 1 820 heures ou plus, soit l'équivalent à un emploi à temps plein, dans l'année précédant leur congé. (Canada : 40% des femmes et 60% des hommes bénéficiaires.) (Statistique Canada, "Les nouvelles prestations de maternité et parentales", *L'emploi et le revenu en perspective*, mars 2003).

En 2002, environ 6% des femmes du N.-B. qui ont bénéficié d'un congé parental et 5% des hommes avaient près du minimum du nombre d'heures assurables requises, entre 600 et 700 heures. 13% des femmes avaient entre 700 et 1 049 heures (les hommes : 12%.) Les autres bénéficiaires, 38% des femmes et 32% des hommes, avaient travaillé entre 1 050 et 1 819 heures.

Congé de maternité : 1 270 femmes ont bénéficié d'un congé de maternité en 2004 au N.-B., comparativement à 1 245 en 2002 (1 279 en 2001, 1 161 en 2000 et 1 088 en 1997).

Congé d'adoption : 35 femmes et 1 homme ont bénéficié d'un congé d'adoption en 2004 au N.-B., comparativement à 29 femmes et 2 hommes en 2002 (18 femmes et 2 hommes en 2001, 7 femmes et aucun homme en 2000 et 7 femmes et un homme en 1997).

3. Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers, au soin des enfants et au soin de personnes âgées, selon le sexe, N.-B., 1996, 2001

Nombre d'heures par semaine/ travail non rémunéré	2001		1996	
	Femmes 15 ans et plus	Hommes 15 ans et plus	Femmes 15 ans et plus	Hommes 15 ans et plus
Travaux ménagers : 15 heures ou plus	49%	28%	53%	24%
Travaux ménagers : Moins de 5 heures	15%	25%	13%	26%
Travaux ménagers : Aucun temps	8%	15%	9%	18%
Soins des enfants : 15 heures ou plus	24%	14%	25%	13%
Soins des enfants : Moins de 5 heures	8%	10%	9%	10%
Soins des enfants : Aucun temps	59%	66%	57%	66%
Soins aux personnes âgées : 5 heures ou plus	13%	7%	9%	5%

Source : *Statistique Canada, 1996 et 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0013XCB01001, 97F0013XCB01002, 97F0013XCB01003.*

L'augmentation importante du nombre de familles avec une mère sur le marché du travail n'a pas modifié de façon dramatique la division du travail non rémunéré à la maison. Le pourcentage d'hommes qui consacrent un nombre considérable d'heures aux travaux ménagers, au soin d'enfants ou de personnes âgées au N.-B. n'a subit qu'une augmentation faible depuis 1996. Il est intéressant de noter que les personnes au N.-B. consacrent plus de temps que la moyenne nationale à ces tâches.

Soins des enfants : En 2001, 24% des femmes du N.-B. et 14% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants. Ceci représente une diminution chez les femmes par rapport à 25% en 1996, et une augmentation chez les hommes (13% en 1996.) Combien y consacrent 30 heures ou plus? 17% des femmes et 8% des hommes en 2001, comparativement à 18% et 7% en 1996. 23% des Canadiennes et 13% des Canadiens consacrent 15 heures ou plus aux soins des enfants; 16% des femmes canadiennes et 7% des hommes y consacrent 30 heures ou plus.

Travaux ménagers : Près de la moitié (49%) des femmes du N.-B. et 28% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers en 2001. 40% des hommes au N.-B. (et 23% des femmes) y ont consacré peu ou pas de temps en 2001, comparativement à 44% des hommes en 1996 (et 22% des femmes). Combien y consacrent 30 heures ou plus? 24% des femmes et 10% des hommes au N.-B. en 2001. Au Canada en 2001, 45% des femmes et 23% des hommes consacrent 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers; 21% des femmes et 8% des hommes y consacrent 30 heures ou plus; et 17% des femmes et 30% des hommes y consacrent 5 heures ou moins ou aucun temps.

Soins aux personnes âgées : Une nouvelle catégorie de tâches familiales a beaucoup augmenté depuis 1996, surtout pour les femmes : 13% des femmes au N.-B. soignaient une personne âgée pendant 5 heures ou plus par semaine (9% en 1996) en 2001. Le taux chez les hommes au N.-B. était de 7% en 2001 (5% en 1996.) Canada : 12% des femmes et 7% des hommes y consacrent 5 heures ou plus par semaine en 2001.

Emploi du temps : Selon un sondage sur l'emploi du temps publié par Statistique Canada en 1998, les femmes de 15 ans ou plus au N.-B. consacraient en moyenne 4,2 heures par jour aux tâches domestiques, comparativement à 2,6 heures pour les hommes. Les femmes consacraient 0,6 heures par jour au soin d'enfants, les hommes, 0,3 heures. Les femmes consacraient 1 heure par jour à la préparation des repas et au nettoyage après les repas, les hommes 0,5 heures. Les femmes et les hommes consacraient presque une heure au magasinage, (femmes, 0,9; hommes, 0,8 heures.) Le sondage de 1998 ne posait aucune question quant au soin aux personnes âgées. (Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1998.*) Une mise à jour de ces chiffres pour 2005 devrait être publiée à l'été 2006.

4. Nombre de places dans les garderies agréées, N.-B., 1996, 2003 et 2005

Les garderies agréées peuvent accueillir 13% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au N.-B., comparativement à 11% en 2003 et 7% en 1996. Seulement 686 ou 5% des places sont désignées pour des nourrissons, en date de décembre 2005.

Pour l'ensemble du Canada, la situation est légèrement meilleure. En 2003-2004, il y avait des places dans les garderies agréées pour 16% des enfants canadiens de 12 ans et moins, une augmentation par rapport à 8% en 1995. Le Québec se distingue, rapportant des places agrées pour 30% des enfants de 12 ans et moins en 2003-2004. (Martha Friendly et Jane Beach, *Early Childhood Education and Care in Canada 2004, mai 2005.)*

Source : *Ministère de la Famille et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick; Statistique Canada, Estimations post censitaires de la population, 1996, 2003 (estimations post censitaires mises à jour) et 2005 (estimations post censitaires préliminaires).*

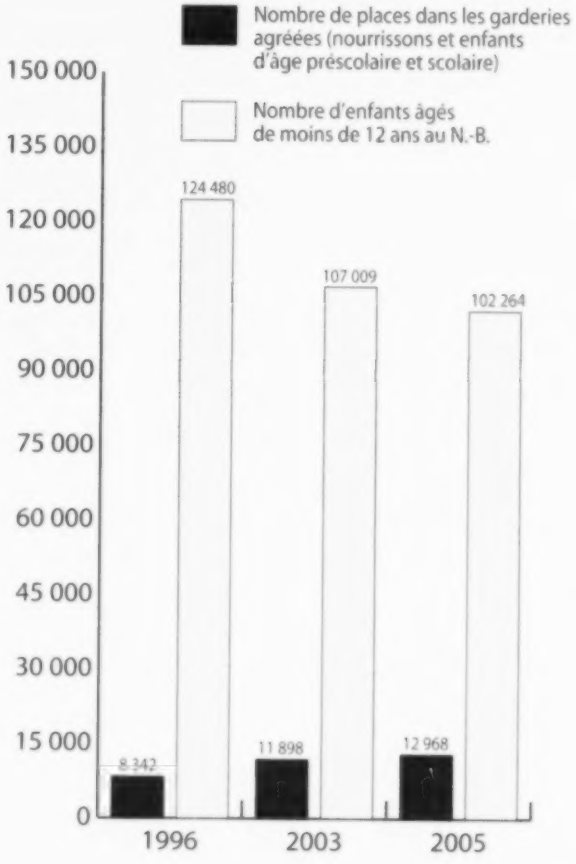

Le tarif moyen au N.-B. pour les soins à plein temps est de 502$ (23,20$ par jour) pour un nourrisson, 490$ (22,60$ par jour) pour les enfants entre 12 et 24 mois, 425$ (19,65$ par jour) pour un enfant d'âge préscolaire et 217$ (10$ par jour) pour un enfant d'âge scolaire. Les familles ayant un revenu annuel net de 22 000$ ou moins peuvent demander une aide quotidienne maximale variant entre 22$ pour un nourrisson qui le soin à plein temps et 10,75$ pour le soin après école. (Données fournies par le ministère provinciale des Services familiaux et communautaires, en date d'avril 2003).

Les salaires des travailleuses en garderies : Au N.-B. en 2003-2004, les employées des garderies gagnaient en moyenne 8,44$ l'heure; au Québec, 16,46$; au Manitoba, 13,21$; au Saskatchewan, 11,58$. Les chiffres comparables pour d'autres provinces datent de 2001 ou même 1998 (par exemple, en 2001, 8$ à l'IPÉ, 7,87$ en N.-É. ; 13,28$ en B.C.). Aucune formation spécialisée ou expérience préalable dans le domaine n'est exigée du personnel des garderies du N.-B. mais des nouvelles normes exigeant que la directrice du service ou une employée sur 4 détienne un diplôme collégial dans le domaine du soin des enfants sont déjà en vigueur pour toute nouvelle garderie au N.-B. et seront appliquées à l'ensemble des centres en 2006. (Martha Friendly and Jane Beach, *Early Childhood Education and Care in Canada 2004*, May 2005)

Les services de garde à but non lucratif : au Nouveau-Brunswick en 2004, près de 30% des centres de garde des enfants sont à but non lucratif, une baisse par rapport à 57% en 1992. Cette tendance est l'inverse de ce qui se passe au niveau canadien où 79% des centres sont à but non lucratif en 2004, comparativement à 70% en 1992. (Les chiffres canadiens ne tiennent pas compte de la C.-B. ni du N.-B.; Martha Friendly et Jane Beach, *Early Childhood Education and Care in Canada 2004*, mai 2005). Les services à but non lucratif sont sous la direction d'un conseil d'administration avec participation des parents, alors qu'un service à but lucratif est géré par un individu ou une corporation. Les centres à but non lucratif sont tenus de réinvestir tout excédent dans l'organisation, ce qui n'est pas le cas pour le propriétaire d'un centre à

5. Paiement des pensions alimentaires pour enfants et autres pensions, N.-B., 1999 - 2005

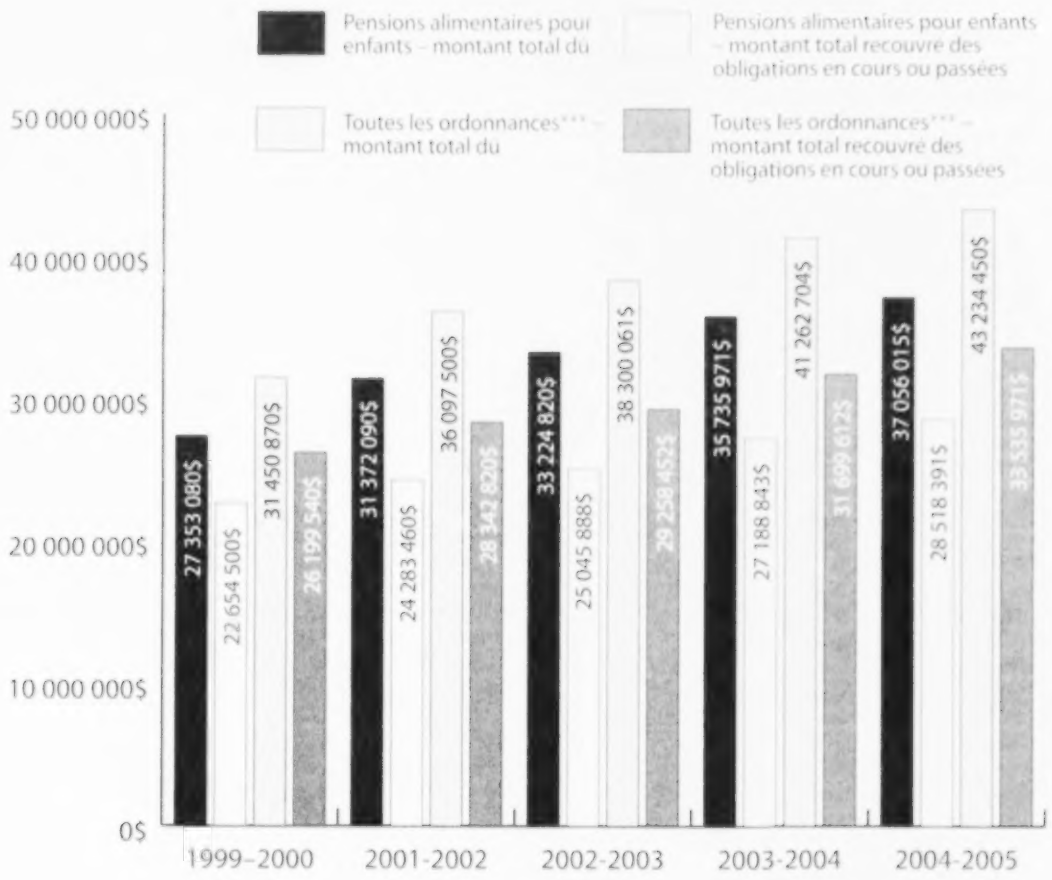

*** Comprend les ordonnances pour enfants, pour le ou la conjointe, pour des dépenses extraordinaires et le soutien familial.

Source : *Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, Division des services aux tribunaux. Les données de 2004-2005 et de 2003-2004 ont été recueilli à la fin de l'année financière. La marge d'erreur peut être importante puisque les données de 2001-2002 ont été recueilli 2 semaines avant la fin de l'année financière et celles de 2002-2003, deux semaines après la fin de l'année financière.*

* Les « conditions » sont les éléments d'une ordonnance qui précisent la fréquence, le montant et l'objet du soutien ordonné. Une seule ordonnance de soutien peut comprendre des conditions de pension alimentaire pour enfants et de pension alimentaire pour le conjoint (ou soutien familial) ainsi que des conditions liées aux dépenses extraordinaires.

** Le nombre de cas traités par le Service des ordonnances de soutien familial a diminué en 2004-2005. Cette baisse est attribuée en partie à la fermeture de dossiers inactifs suite à un exercice d'épuration des dossiers (par exemple dans les cas où les arrérages ou l'obligation en cours ont été suspendus sur ordonnance ou ne sont plus valides, ou où l'enfant n'est plus admissible).

5. Paiement des pensions alimentaires pour enfants et autres pensions, N.-B., 1999 - 2005

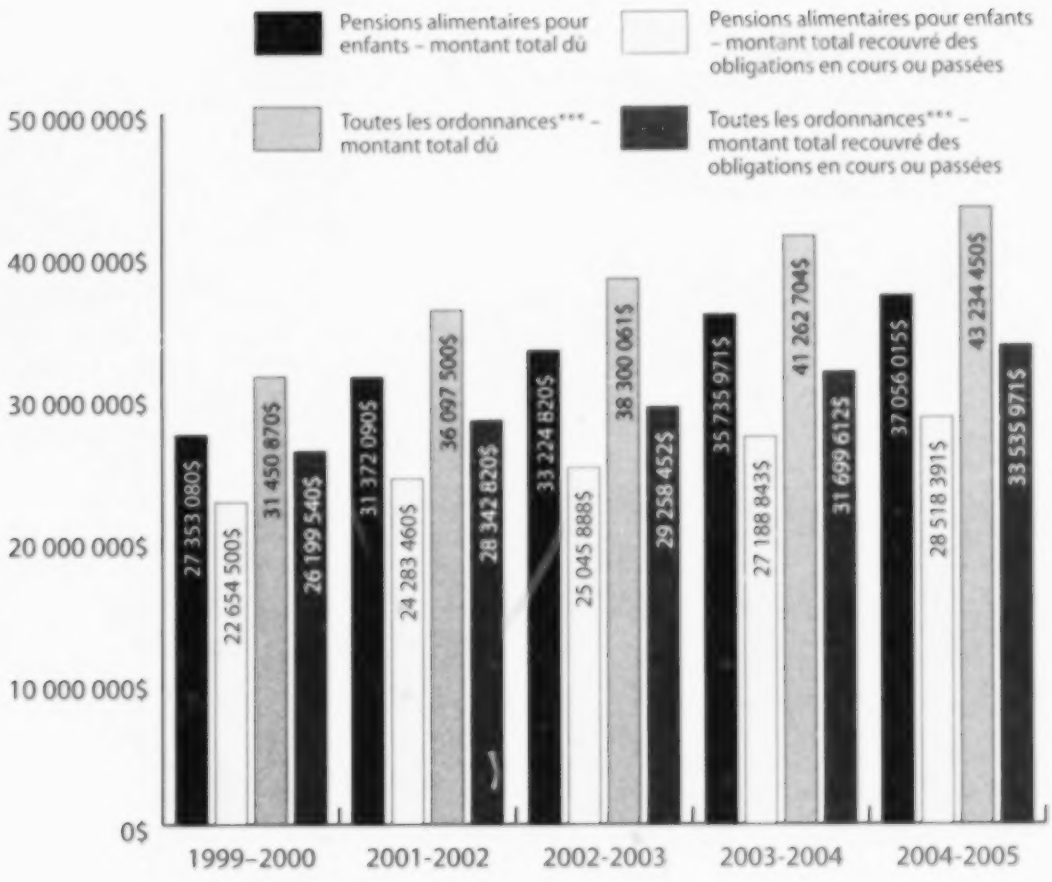

*** Comprend les ordonnances pour enfants, pour le ou la conjointe, pour des dépenses extraordinaires et le soutien familial.

Source : *Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, Division des services aux tribunaux. Les données de 2004-2005 et de 2003-2004 ont été recueilli à la fin de l'année financière. La marge d'erreur peut être importante puisque les données de 2001-2002 ont été recueilli 2 semaines avant la fin de l'année financière et celles de 2002-2003, deux semaines après la fin de l'année financière.*

* Les « conditions » sont les éléments d'une ordonnance qui précisent la fréquence, le montant et l'objet du soutien ordonné. Une seule ordonnance de soutien peut comprendre des conditions de pension alimentaire pour enfants et de pension alimentaire pour le conjoint (ou soutien familial) ainsi que des conditions liées aux dépenses extraordinaires.

** Le nombre de cas traités par le Service des ordonnances de soutien familial a diminué en 2004-2005. Cette baisse est attribuée en partie à la fermeture de dossiers inactifs suite à un exercice d'épuration des dossiers (par exemple dans les cas où les arrérages ou l'obligation en cours ont été suspendus sur ordonnance ou ne sont plus valides, ou où l'enfant n'est plus admissible).

Paiement des pensions alimentaires pour enfants et autres pensions

Près de 77% des montants dus pour le soutien d'enfants a été effectivement versé au tribunal familial du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2004-2005. Le montant dû était de 37 056 000 $ et 28 518 000 $ a été recouvré. L'année précédente, en 2003-2004, 76% du total des obligations avait été recouvré (77% en 2001-2002 et 83% en 1999-2000). Bien que la marge d'erreur puisse être importante puisqu'en 2001-2002 et en 2002-2003, ces données n'ont pas été recueillies à la date exacte de la fin de l'année financière, il est évident que le taux de collecte ne va pas en s'améliorant.

Le taux de recouvrement est semblable lorsque toutes les conditions* de soutien sont analysées : 78% du montant dû a été recouvré en 2004-2005, comparativement à 77%, 76%, 79% et 83% en 2003-2004, 2002-2003, 2001-2002 et 1999-2000.

Le nombre de cas traités par le Service des ordonnances de soutien familial a augmenté de plus de 40% en 8 ans, passant de 9 771 en 1996-1997 à 14 087** en 2004-2005. Le montant recouvré a augmenté de près de 47% dans cette même période.

Seulement 33% de tous les cas actifs étaient en règle à la fin de 2004-2005, comparativement à 40% en 2003-2004. Si seulement les cas touchant des enfants sont étudiés, (y compris toutes les ordonnances pour enfants et celles pour la conjointe, les dépenses extraordinaires et le soutien familial où des enfants sont présents), 32% des cas actifs étaient en règle en 2004-2005, comparativement à 39% l'année précédente.

Le total des pensions alimentaires dues mais non recouvrées dans les cas touchant des enfants s'élevait à plus de 10 millions de dollars au N.-B. en 2004-2005, une légère augmentation depuis l'année précédente. Ce montant comprend plus de 7 millions de dollars non recouvrés dans les cas de paiement nul, c'est-à-dire les cas où aucun paiement n'a été reçu au cours de l'année.

Bien que le sexe du bénéficiaire de soutien ne soit plus inscrit dans la base de données du Ministère, on évalue à près de 95% la proportion des bénéficiaires qui sont des femmes.

En 2004-2005, plus de 4 millions de dollars ont été recouvrés pour 3 221 bénéficiaires qui étaient prestataires d'aide sociale, à peu près le même montant que les années précédentes mais pour un nombre moindre de bénéficiaires. Ces montants recouvrés sont versés au gouvernement ou déduits des prestations d'aide sociale.

Dans les cas où les bénéficiaires vivent à l'extérieur de la province et le payeur vit au N.-B. (où le N.-B. doit recouvrer le montant), le taux de collecte des pensions alimentaires versées aux enfants est de 57% et de 56% pour toutes les ordonnances confondues. Dans les cas contraires, où les bénéficiaires vivent au N.-B. et le payeur à l'extérieur, (où une autre province doit recouvrer le montant), le taux de collecte est également de 57% dans le cas des ordonnances pour le soutien d'enfants et de 56% pour toutes les ordonnances confondues.

1. Aperçu global de la main d'oeuvre, 15 ans et plus, N.-B., 2005

Personnes sur le marché du travail (total – personnes occupées) 350 500	
Selon le sexe	
Femmes	170 500 (48,6%)
Hommes	180 000 (51,4%)

	Employés	Travailleurs indépendants
Femmes	154 600 (90,7%)	15 900 (9,3%)
Hommes	154 700 (85,9%)	25 400 (14,1%)

Parmi les employés:

	Emploi permanent	Emploi temporaire
Femmes	129 600 (83,8% des femmes employées)	25 000 (16,2%)
Hommes	125 800 (81,3%)	28 900 (18,7%)

Parmi les travailleurs indépendants

	Sans aide rémunérée	Avec aide rémunérée
Femmes	11 300 (71% des femmes à leur propre compte)	4 200 (26%)
Hommes	12 700 (50%)	12 600 (50%)

Parmi les employés temporaires

	Travail saisonnier	Travail à terme ou à contrat	Travail occasionnel
Femmes	5 700 (22,8% des employées temporaires)	10 200 (40,8%)	9 000 (36%)
Hommes	15 100 (52,2% des employés temporaires)	9 100 (31,5%)	4 400 (15,2%)

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableaux 282-0012 & 282-0080.*

Nota : Les estimations de l'Enquête sur la population active, qui servent à produire ces données, ont subi d'importantes révisions au début des années 2005 et 2006. Entre autres, les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2001 (auparavant, les données de l'EPA se basaient sur les estimations du recensement de 1996). À cause de ces changements, la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 1976. Les données historiques révisées doivent dorénavant servir aux fins de comparaison entre les années.

En 2005, presque la moitié des personnes actives sur le marché du travail du Nouveau-Brunswick était des femmes (48,6% des femmes et 51,4% des hommes).

De toutes les femmes sur le marché du travail en 2005, 9% étaient des travailleuses indépendantes et 91% étaient employées.

Des femmes qui étaient des employées, 84% avaient un emploi permanent et les autres, un emploi temporaire. Parmi celles qui avaient un emploi temporaire, près de 41% avaient un emploi à terme ou à contrat; 36% un emploi occasionnel; et 23% un emploi saisonnier.

2. Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail, N.-B., 1976 – 2005

En 2005, 59% des femmes âgées de 15 ans et plus étaient sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick, comparativement à 39% en 1976 (Canada, 2005: 62%; 1976: 46%). La participation des hommes âgés de 15 ans et plus a légèrement diminué (70% en 1976 et 68% en 2005), en partie parce qu'ils sont aux études plus longtemps et se retirent plus tôt qu'ils ne le faisaient dans les années 1970 (Canada: 1976, 78%; 2005, 73%). Le taux de participation chez les jeunes de 15 à 24 ans avait atteint l'égalité au cours des dernières années ; en 2005, 65% des jeunes femmes étaient sur le marché du travail et 66% des jeunes hommes, comparativement à 48% et 63% respectivement en 1976 (Canada: 1976, 58% des jeunes femmes, 69% des jeunes hommes; 2005, 66% des jeunes femmes, 66% des jeunes hommes).

Chômage : Depuis le début des années 1980, un pourcentage légèrement plus élevé d'hommes que de femmes sont au chômage au N.-B. En 2005, le taux de chômage chez les femmes de 15 ans et plus était de 7,8%, comparativement à 11,4% chez les hommes (Canada: 6,5% femmes, 7% hommes). Le taux de chômage des jeunes femmes de 15 à 24 ans était également plus faible : 11,5% chez les jeunes femmes et 18,2% chez les jeunes hommes au N.-B. (Canada: 10,6% des jeunes femmes, 14,2% des jeunes hommes).

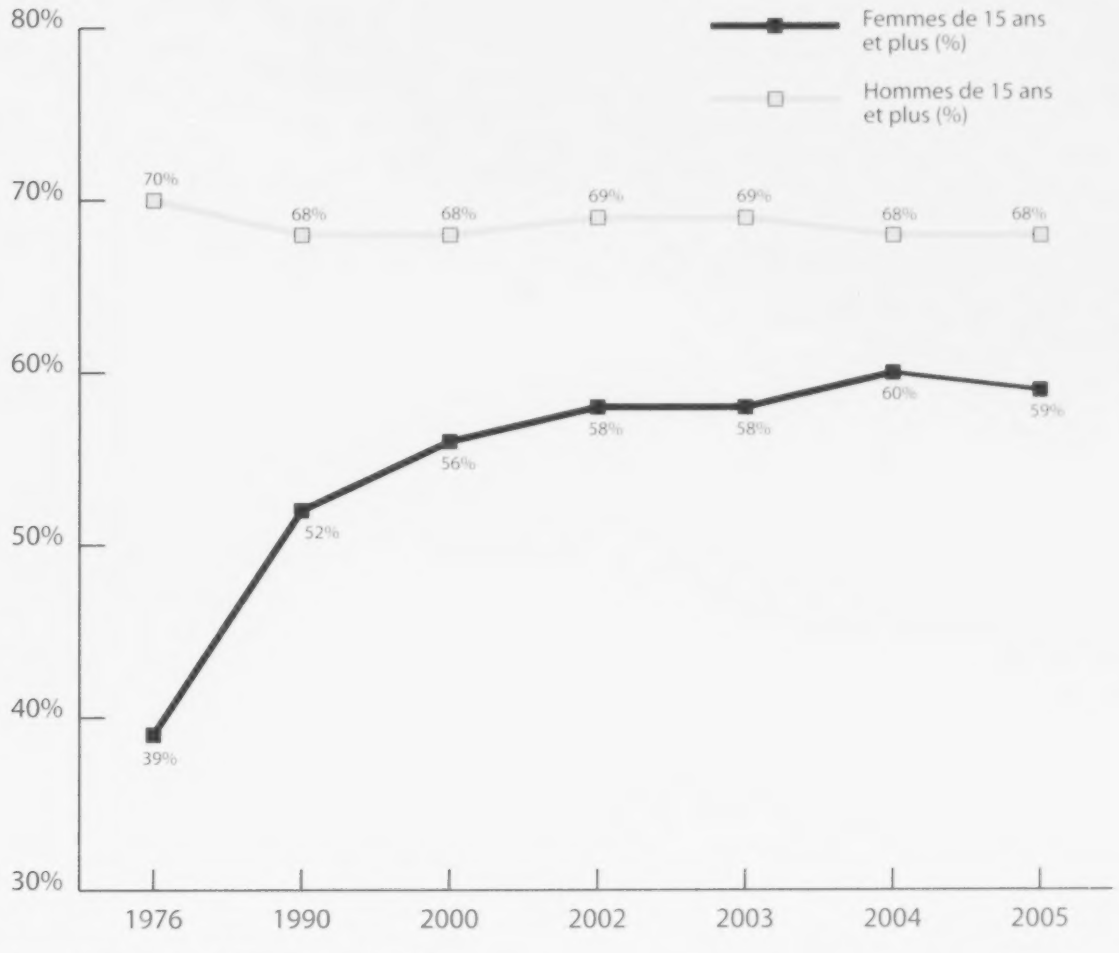

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0002.*

Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail

Travail à temps partiel : La proportion de femmes au N.-B. qui travaillent à temps partiel a peu changé depuis les années 1970. En 2005, 24% des travailleuses ou presque une femme sur quatre, travaillaient à temps partiel, comparativement à 23% en 1976. Chez les hommes, 9% travaillent à temps partiel (5% en 1976). En 2005, 31% des travailleuses à temps partiel au N.-B. disaient ne pas pouvoir trouver autre chose. Un autre 25% des femmes disaient préférer travailler à temps partiel. 13% des femmes ont indiqué qu'elles travaillaient à temps partiel parce qu'elles s'occupaient de leurs enfants, et 3% parce qu'elles avaient d'autres responsabilités familiales ou personnelles. La raison citée le plus fréquemment pour le travail à temps partiel chez les hommes était les études (44% des hommes travaillant à temps partiel, contre 23% chez les femmes). (Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0014)

Les femmes handicapées : En 2001, 33% des femmes âgées de 15 à 64 ans au N.-B. ayant un handicap étaient sur le marché du travail, comparativement à 38% des hommes avec handicap, 65% des femmes sans handicap et 71% des hommes sans handicap. Le taux de chômage des femmes avec handicap était de 5% contre 7% chez les hommes avec handicap, 6% chez les femmes sans handicap et 13% chez les hommes sans handicap en 2001. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001, catalogue 89-587-XIE)

Nota: Les estimations de l'Enquête sur la population active, qui servent à produire ces données, ont subi d'importantes révisions au début des années 2005 et 2006. Entre autres, les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2001 (auparavant, les données de l'EPA se basaient sur les estimations du recensement de 1996). A cause de ces changements, la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 1976. Les données historiques révisées doivent dorénavant servir aux fins de comparaison entre les années.

3. Employés permanents et temporaires*, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2005

Catégorie d'emploi/Année	1997	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre total de femmes ayant un emploi	124 500	142 900	149 400	150 200	154 300	154 600
Nombre total d'hommes ayant un emploi	139 300	147 800	151 400	149 900	152 600	154 700
- Emploi permanent - femmes	103 200	117 900	123 600	124 400	128 500	129 600
- Emploi permanent - hommes	112 600	121 400	124 100	121 000	123 300	125 800
- Emploi temporaire – femmes	21 400	25 000	25 800	25 800	25 700	25 000
- saisonnier	6 400	5 600	5 400	6 200	6 200	5 700
- à terme / contrat	7 000	11 100	10 500	10 700	10 500	10 200
- occasionnel	7 400	8 000	9 600	8 600	8 700	9 000
- temporaire autre	500	--	--	--	--	--
- Emploi temporaire – hommes	26 700	26 400	27 300	28 800	29 200	28 900
- saisonnier	13 800	12 700	12 500	13 400	14 000	15 100
- à terme / contrat	7 900	8 300	9 200	9 200	9 500	9 100
- occasionnel	4 700	5 200	5 600	6 000	5 600	4 400
- temporaire autre	--	--	--	--	--	--

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0080.*

-- Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique.

* Employés âgés de 15 ans et plus, toutes les industries. Temporaire comprend les personnes ayant un emploi à temps plein ou partiel mais non les personnes à leur propre compte.

Nota : Les estimations de l'Enquête sur la population active, qui servent à produire ces données, ont subi d'importantes révisions au début des années 2005 et 2006. Entre autres, les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2001 (auparavant, les données de l'EPA se basaient sur les estimations du recensement de 1996). À cause de ces changements, la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 1976. Les données historiques révisées doivent dorénavant servir aux fins de comparaison entre les années.

Autant de femmes que d'hommes avaient un emploi temporaire au N.-B. en 2005. Près d'un employé sur 5 (16% des femmes ; 19% des hommes) avait un emploi saisonnier, occasionnel, à terme ou à contrat. Le pourcentage de femmes et d'hommes ayant un emploi temporaire a peu changé entre 1997 et 2005.

Parmi les personnes ayant un emploi temporaire, celles qui ont un emploi occasionnel sont surtout des femmes alors que les employés saisonniers sont surtout des hommes. Parmi les femmes ayant un emploi temporaire, on note depuis quelques années une baisse du nombre d'emplois saisonniers et une hausse des emplois à terme, à contrat ou occasionnel. Les emplois à terme, à contrat ou occasionnel comptaient pour 77% des femmes ayant un emploi temporaire en 2005, contre 67% en 1997. Un peu plus de la moitié (52%) des hommes ayant un emploi temporaire en 2005 avaient un travail saisonnier contre seulement un quart (23%) des femmes (en 1997, ces taux étaient de 52% chez les hommes et 30% chez les femmes).

Personnes ayant plus d'un emploi : En 2005, 8 600 femmes au N.-B. détenaient plus d'un emploi, soit 5,6% de toutes les femmes ayant un emploi (en 1987, 3 100 femmes, ou 2%). Le nombre de femmes ayant plus d'un emploi a presque triplé de 1987 à 2005. Les femmes forment la majorité de ce groupe depuis 1996 et en 2005, 59% des Néo-Brunswickois qui avaient plus d'un emploi étaient des femmes, contre 39% en 1987. L'augmentation chez les hommes est moins importante : 6 000 hommes (3,9% des hommes ayant un emploi au N.-B.) en 2005, contre 4 800 (3,1%) en 1987. (Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0031)

4. Travailleuses et travailleurs indépendants* au N.-B., 1976 - 2005

Le nombre de travailleuses indépendantes a plus que doublé au Nouveau-Brunswick entre 1976 et 2005, passant de 7 400 ou 8,9% de toutes les travailleuses rémunérées en 1976, à 15 900 ou 9,3% en 2005. Cependant, plus d'hommes que de femmes travaillent à leur propre compte. Le travail indépendant comptait pour 17 200 hommes ou 11,6% de tous les travailleurs rémunérés de sexe masculin en 1976, contre 25 400 hommes ou 14,1% en 2005.

Les travailleuses et travailleurs indépendants n'ont pas les mêmes conditions de travail. En 2005, presque trois-quarts (71%) des femmes à leur propre compte au N.-B. travaillaient seules, sans aide rémunérée, comparativement à la moitié (50%) des hommes qui étaient travailleurs indépendants.

Les femmes propriétaires d'entreprises : Un rapport commandité par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique en 2003 révèle que la majorité des entreprises de femmes sont petites avec très peu ou aucun employé et la plupart existent depuis moins de 10 ans (N.-B.: 45%). La grande majorité (80%) des entreprises de femmes au N.-B. sont dans le secteur des services. Beaucoup de femmes ne prennent aucun ou un faible salaire ou retrait de leur entreprise : 12% ne retirent aucun salaire ou retrait et 16% retirent moins de 10 000$ (36% n'ont pas donné des renseignements financiers). Une proportion importante des femmes propriétaires d'entreprises rapportent que leur expérience dans l'obtention d'une aide financière était mauvaise ou très mauvaise : 16% quand il s'agit des banques ou caisses populaires ; 31%, auprès de l'APÉCA ; 37%, d'autres programmes gouvernementaux. Une proportion élevée de femmes du Canada Atlantique (30%) ont dit ne pas savoir où s'adresser pour les services d'information, d'appui et de counseling en affaires. (Source : *Un portrait des femmes propriétaires d'entreprises au Canada atlantique en 2003, octobre 2003.*)

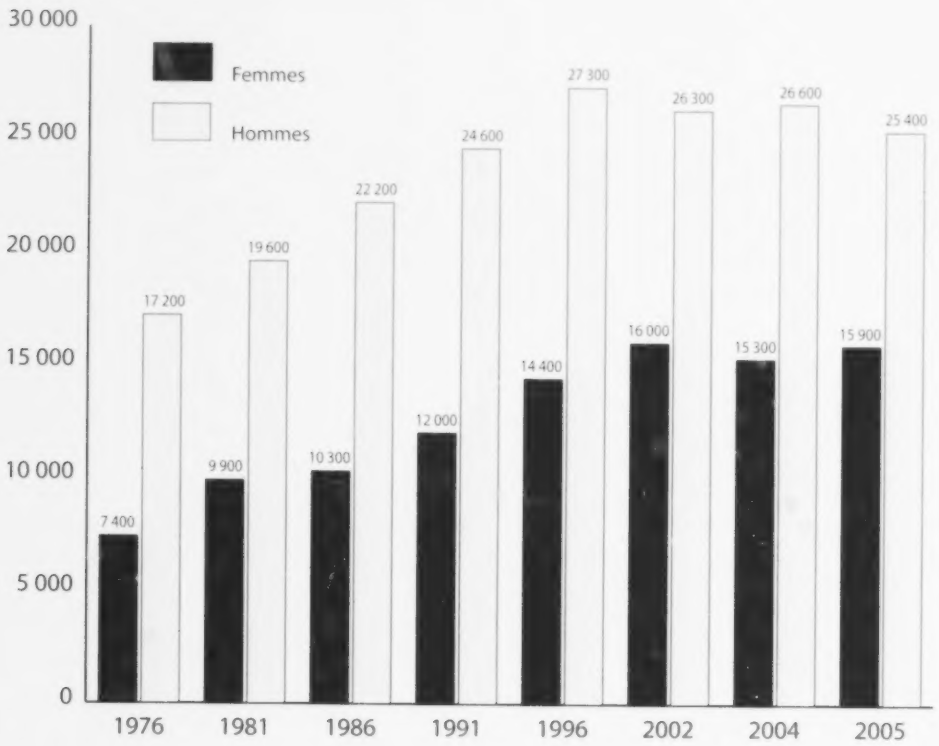

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0012.*

*Nombre total de travailleurs indépendants, femmes ou hommes, âgés de 15 ans et plus, dans tous les secteurs et industries. « Travailleur indépendant » se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.

Nota : Les estimations de l'Enquête sur la population active, qui servent à produire ces données, ont subi d'importantes révisions au début des années 2005 et 2006. Entre autres, les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2001 (auparavant, les données de l'EPA se basaient sur les estimations du recensement de 1996). À cause de ces changements, la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 1976. Les données historiques révisées doivent dorénavant servir aux fins de comparaison entre les années.

5. Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes*, N.-B., 1997 – 2005

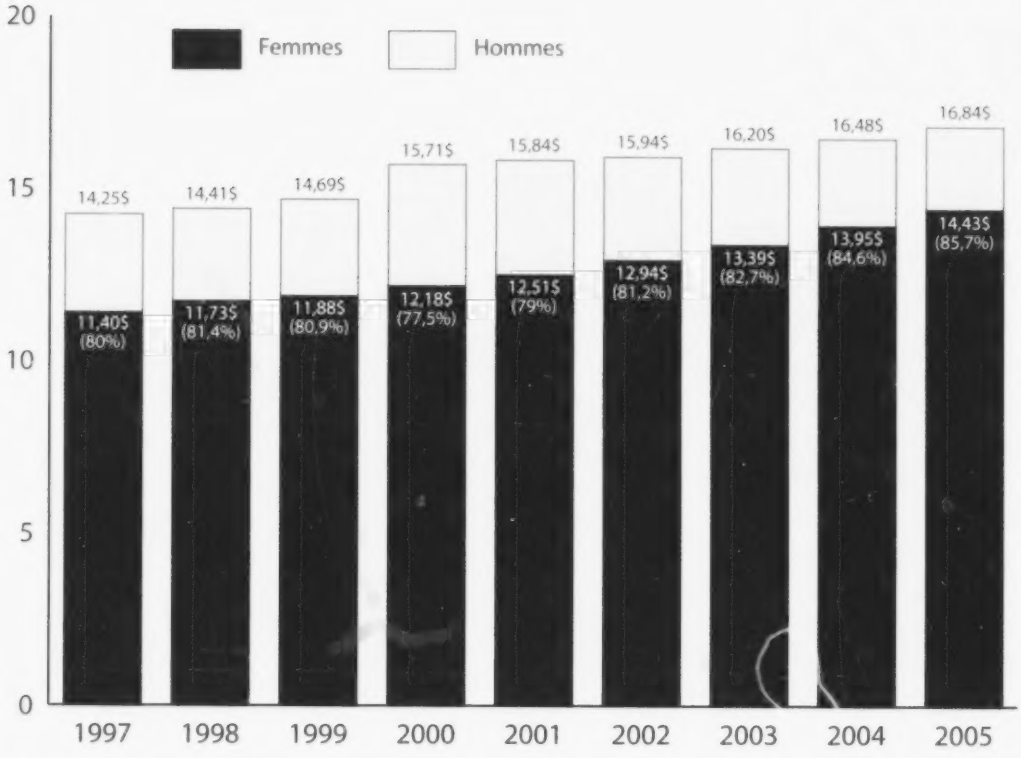

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0072.*

* Taux horaire moyen pour tous les employés, à temps plein et à temps partiel; moyenne du taux horaire des femmes en pourcentage du taux horaire des hommes.

Nota : Les estimations de l'Enquête sur la population active, qui servent à produire ces données, ont subi d'importantes révisions au début de l'année 2005 et 2006. Entre autres, les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2001 (auparavant, les données de l'EPA se basaient sur les estimations du recensement de 1996). À cause de ces changements, la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 1976. Les données historiques révisées, présentées dans ce tableau, doivent dorénavant servir aux fins de comparaison entre les années. On note des variations de quelques cents dans les taux horaires comparativement aux données publiées autrefois, mais cela ne change guère l'écart entre les salaires des femmes et des hommes (on note pour certaines années une différence de 0,1% ou 0,2%).

Les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 85,7% du salaire des hommes en 2005, un écart salarial horaire de 14,3% (14,43$ l'heure pour les femmes et 16,84$ pour les hommes), lorsque sont comparés les salaires horaires moyens de toutes les personnes travaillant à plein temps et à temps partiel au N.-B. Au Canada, le taux horaire des femmes est 83,8% de ce que gagnaient les hommes en 2005 (17,38$ pour les femmes et 20,74$ pour les hommes).

Gains des syndiqués et non syndiqués : L'écart salarial est moins grand entre les femmes et les hommes syndiqués que chez les personnes non syndiquées. En 2005, les femmes syndiquées au N.-B. gagnaient 94,2% du salaire des hommes syndiqués (Canada : 92,7% en 2005). Le taux horaire des femmes syndiquées se chiffrait à 19,83$ l'heure, comparativement à 21,05$ chez les hommes syndiqués (21,30$ et 22,96$ au niveau canadien). L'écart est bien plus important entre les

5. Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes*, N.-B., 1997 – 2005

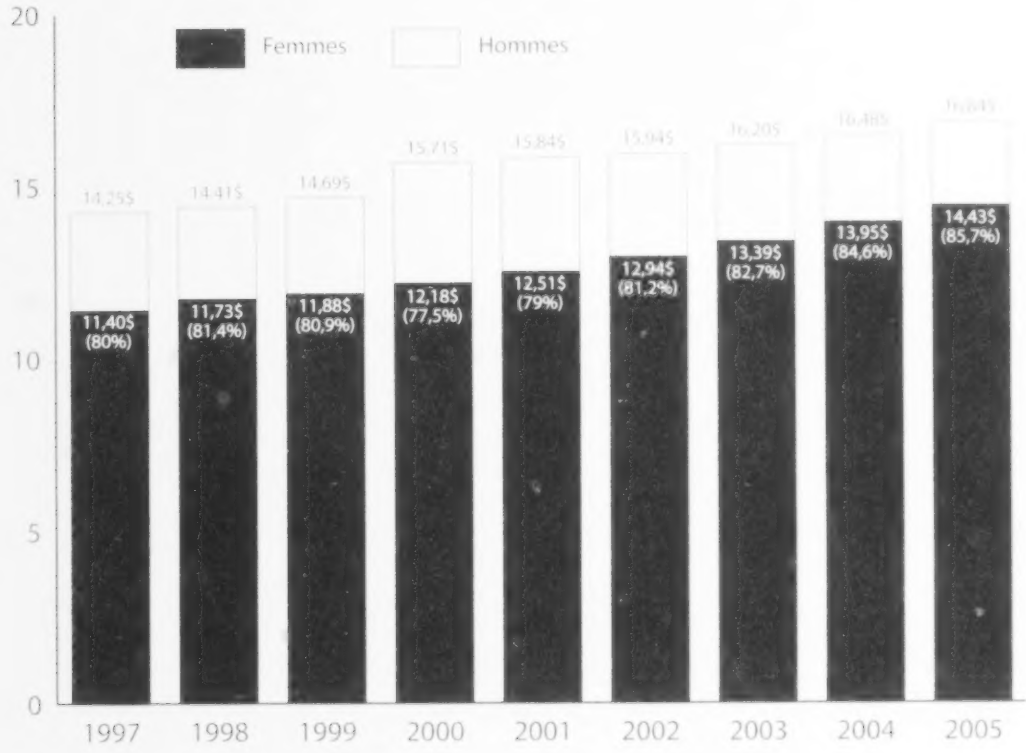

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0072.*

* Taux horaire moyen pour tous les employés, à temps plein et à temps partiel; moyenne du taux horaire des femmes en pourcentage du taux horaire des hommes.

Nota : Les estimations de l'Enquête sur la population active, qui servent à produire ces données, ont subi d'importantes révisions au début de l'année 2005 et 2006. Entre autres, les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2001 (auparavant, les données de l'EPA se basaient sur les estimations du recensement de 1996). À cause de ces changements, la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 1976. Les données historiques révisées, présentées dans ce tableau, doivent dorénavant servir aux fins de comparaison entre les années. On note des variations de quelques cents dans les taux horaires comparativement aux données publiées autrefois, mais cela ne change guère l'écart entre les salaires des femmes et des hommes (on note pour certaines années une différence de 0,1% ou 0,2%).

Les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 85,7% du salaire des hommes en 2005, un écart salarial horaire de 14,3% (14,43$ l'heure pour les femmes et 16,84$ pour les hommes), lorsque sont comparés les salaires horaires moyens de toutes les personnes travaillant à plein temps et à temps partiel au N.-B. Au Canada, le taux horaire des femmes est 83,8% de ce que gagnaient les hommes en 2005 (17,38$ pour les femmes et 20,74$ pour les hommes).

Gains des syndiqués et non syndiqués : L'écart salarial est moins grand entre les femmes et les hommes syndiqués que chez les personnes non syndiquées. En 2005, les femmes syndiquées au N.-B. gagnaient 94,2% du salaire des hommes syndiqués (Canada : 92,7% en 2005). Le taux horaire des femmes syndiquées se chiffrait à 19,83$ l'heure, comparativement à 21,05$ chez les hommes syndiqués (21,30$ et 22,96$ au niveau canadien). L'écart est bien plus important entre les

femmes et les hommes non syndiqués : les femmes non syndiquées au N.-B. gagnaient 79% de ce que gagnaient leurs collègues masculins en 2005 (Canada : 78,9%), soit 12,11$ l'heure chez les femmes et 15,32$ chez les hommes non syndiqués (Canada : 15,54$ et 19,69$). (Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0074).

Les gains des jeunes : Le salaire horaire moyen des jeunes femmes se rapproche de celui des jeunes hommes mais les deux groupes ont un faible revenu. En 2005, les femmes âgées de 15 à 24 ans qui travaillaient à temps partiel ou à temps plein au N.-B. gagnaient en moyenne 99,6% du salaire des hommes de ce groupe d'âge (9,29$ l'heure pour les femmes et 9,33$ l'heure pour les hommes), par rapport à 93,9% en 1997; 96,7% en 2000; et 97,1% en 2003.

Les femmes et les régimes privés de retraite : Les femmes du N.-B. sont moins nombreuses que les hommes à bénéficier d'un régime de retraite d'un employeur ou d'un syndicat. En 2003, 38% des femmes salariées et 44% des hommes salariés avaient un régime de pension agréé (comparativement à 37% et 43% respectivement les deux années précédentes). La proportion de femmes salariées au N.-B. ayant un régime de pension agréé a légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, alors qu'il a sensiblement diminué chez les hommes : en 1979, 33% des femmes salariées et 51% des hommes salariés du N.-B. avaient un tel régime. On constate des tendances semblables pour l'ensemble du Canada, atteignant un taux national identique en 2003 : 39% des Canadiennes salariées (le même taux depuis 3 ans) et 39% de leurs homologues masculins (40% en 2002, 41% en 2001) avaient un régime de pension agréé. En 1980, 38% des femmes et 54% des hommes bénéficiaient d'un régime de pension agréé. (Statistique Canada, Division de la statistique du revenu)

6. Écart salarial : gains annuels moyens des femmes travaillant à temps plein en pourcentage des gains des hommes, N.-B., 1971 – 2003

Année	N.-B.
1971	62%
1975	62%
1980	66%
1981	64%
1982	66%
1983	66%
1984	65%
1985	64%
1986	64%
1987	65%
1988	69%
1989	62%
1990	66%
1991	66%
1992	70%
1993	62%
1994	64%
1995	65%
1996	69%
1997	69%
1998	71%
1999	71%
2000	73%
2001	72%
2002	71%
2003	73%

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2003, tableau 202-0102; Statistique Canada, Gains des hommes et des femmes.*

Depuis quelques années, on note peu de changement dans l'écart salarial entre les femmes et les hommes travaillant à plein temps toute l'année. Les femmes travaillant à temps plein toute l'année au Nouveau-Brunswick en 2003 gagnaient 72,8% de ce que les hommes gagnaient, un écart salarial de 27,2%. Le taux au niveau canadien était légèrement pire qu'au N.-B. : les gains moyens des Canadiennes travaillant à plein temps étaient 70,5% de ceux des Canadiens en 2003.

Les gains moyens des hommes et des femmes : Les gains moyens des femmes au N.-B. ont subit une légère augmentation depuis les années 90 mais ceux des hommes ont peu changé ou ont diminué. Les femmes travaillant à temps plein toute l'année au N.-B. en 2003 gagnaient en moyenne 30 200$, comparativement à 29 700$ en 1998 et 30 000$ en 2001 (en dollars constants de 2003). Les hommes au N.-B. travaillant à temps plein toute l'année en 2003 gagnaient 41 400$, une baisse par rapport à 42 700$ en 1998 et 43 400$ en 2001. Les gains moyens des Canadiennes en 2003 étaient de 36 500$ et des Canadiens, 51 700$.

Nota : Les éditions 2003 et 2002 de la publication de Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, présentent des données révisées remontant à 1980. Des différences entre les données dans ces éditions et des éditions précédentes de cette source sont le résultat de plusieurs révisions dont l'utilisation des chiffres sur la population mis à jour du Recensement de 2001, d'une nouvelle méthode d'évaluation de la qualité et de la suppression des données, ainsi que de nouvelles méthodes de pondération. Le ratio des gains femmes à hommes pour la période 1980 à 2003 est calculé en dollars constants de 2003.

7. Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein et écart salarial entre les sexes chez les diplômés des Collèges communautaires du N.-B., 1997 – 2004

Les femmes du N.-B. qui avaient obtenu un diplôme d'un Collège communautaire en 2003 et qui travaillaient à temps plein en 2004 gagnaient en moyenne 17,3% de moins que leurs homologues de sexe masculin. Un sondage semblable réalisé en 2003 avec des diplômés de 2002 avait démontré un écart de 14,5% entre les femmes et les hommes. En 1997, les femmes diplômées de l'année précédente gagnaient un salaire inférieur de 19,5% de ceux de leurs collègues masculins.

Chez les femmes qui avaient obtenu leur diplôme en 2003, les professions les plus populaires étaient dans les domaines des soins, des services et du secrétariat, des secteurs où les salaires sont bas. Les hommes qui ont obtenu leur diplôme en 2003 travaillaient surtout dans les métiers et la technologie, des secteurs qui offrent habituellement de meilleurs salaires. Même lorsqu'ils travaillaient à des postes dans le même domaine, les hommes gagnaient souvent plus que les femmes : les hommes diplômés en comptabilité et des postes reliés gagnaient 29% plus que les femmes diplômées dans le même domaine; les hommes agents de vente gagnaient 28% plus que les femmes; les hommes électroniciens d'entretien gagnaient 19% plus que les femmes. Cependant, les femmes diplômées en "autre personnel élémentaire de la vente"* gagnaient 9% plus que les hommes diplômés la même année et les femmes diplômées en services sociaux et communautaires gagnaient 7% plus que leurs confrères. (Ces données découlent du *Sondage sur le placement des diplômés de 2003 des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*, un sondage des diplômé-e-s des collèges communautaires de 2003, qui a été mené un an après la remise des diplômes pour le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick.)

* Ce groupe comprend les travailleurs qui vendent des produits ou des services à l'occasion de présentations à domicile, en faisant de la sollicitation par téléphone, lors d'expositions ou dans la rue. Ils sont employés par divers établissements de commerce de détail et de gros, des fabricants, des entreprises de vente par téléphone et des centres d'appel ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Quelques exemples d'appellations d'emploi dans ce groupe: démarcheur/démarcheuse - commerce de détail; démonstrateur/démonstratrice - commerce de détail; démonstrateur/démonstratrice à domicile - commerce de détail; distributeur/distributrice - commerce de détail; préposé/préposée à la sollicitation par téléphone; télévendeur/télévendeuse; vendeur ambulant/vendeuse ambulante; vendeur/vendeuse de porte à porte.

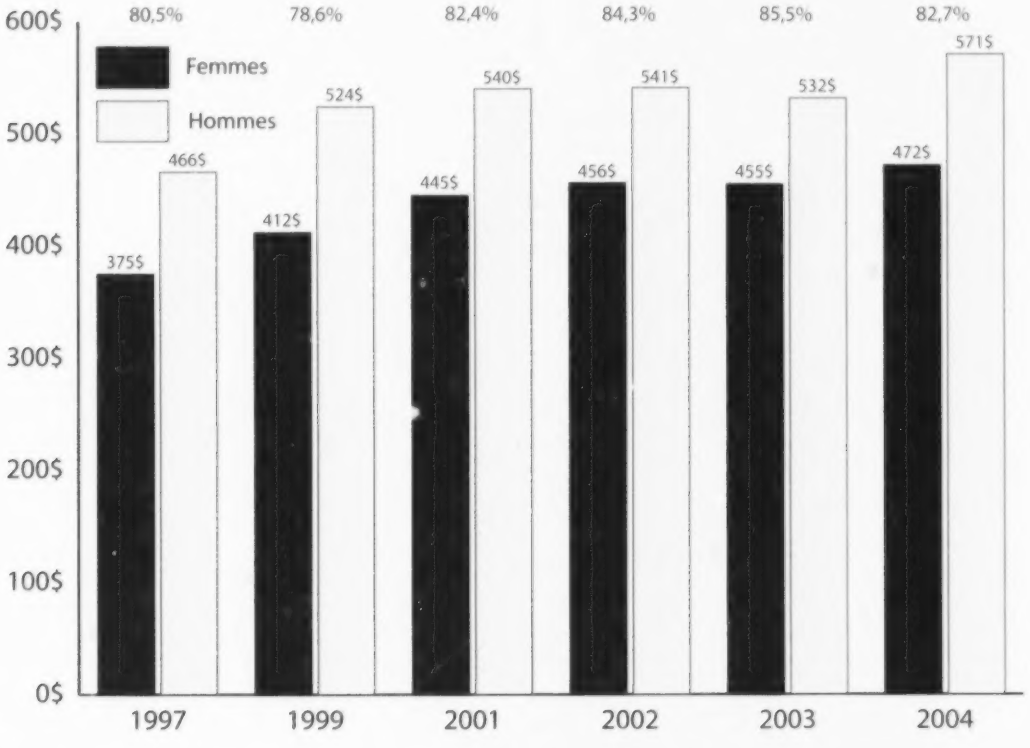

Source : *Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick, sondages sur le placement des diplômés des Collèges communautaires du N.-B., 1997-2004.*

8. Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein chez les diplômé-e-s des universités, selon le sexe, N.-B., 1996 – 2001

Les femmes diplômées d'une université au Nouveau-Brunswick en 1999 et détenant un emploi à plein temps en 2001 gagnaient beaucoup moins que les hommes ayant gradués avec elles. Les femmes diplômées universitaires en 1999 travaillant à plein temps deux ans plus tard gagnaient 87% de ce que les hommes gagnaient.

Un sondage semblable réalisé en 2000 avec des diplômés universitaires de 1996 avait démontré que, quatre ans après leur diplôme, les femmes gagnaient que 80% de ce que gagnaient les hommes ayant gradués avec elles.

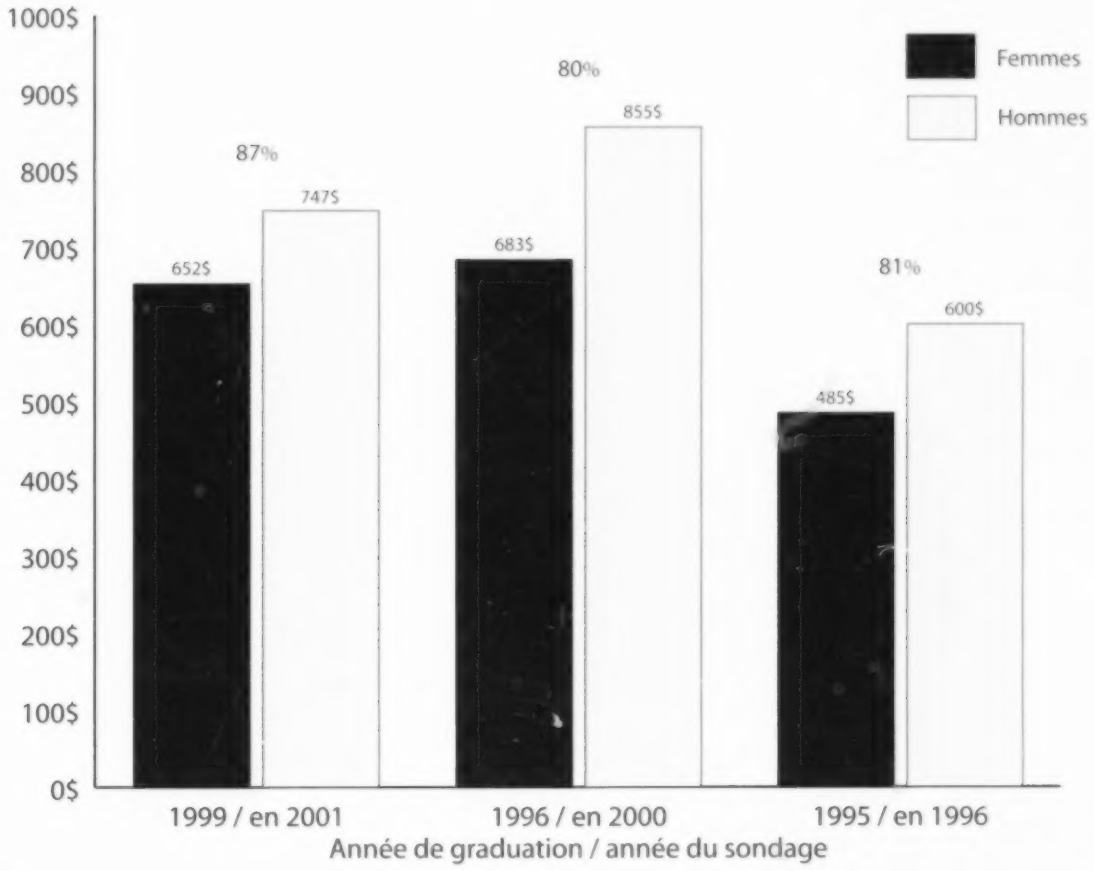

Source : *Sondages de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.*

9. Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, N.-B., 2003

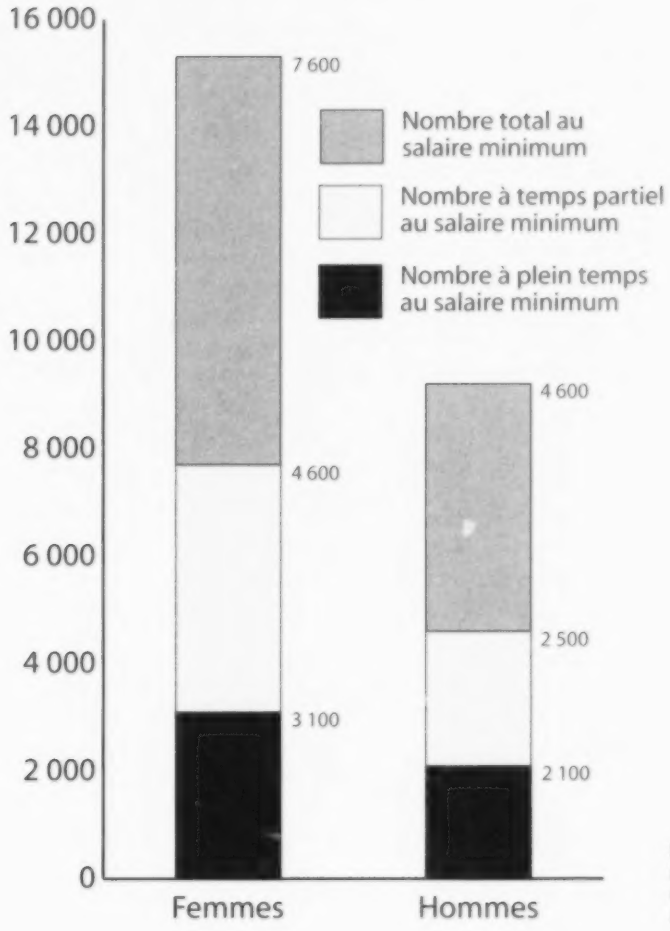

Source : *Statistique Canada, Enquête sur la population active, no. A090410 (données commandées par le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi au N.-B.)*

Près de 7 600 femmes travaillaient au salaire minimum au Nouveau-Brunswick en 2003, soit 5% de toutes les femmes ayant un emploi. Chez les hommes, 4 600 ou 3% de tous ceux ayant un emploi travaillaient au salaire minimum. Ces taux sont semblables aux moyennes canadiennes. Le nombre de personnes travaillant au salaire minimum a diminué depuis 2000, alors que presque 12 000 femmes ou 8% de toutes les femmes ayant un emploi gagnaient le salaire minimum (et 4% des hommes ayant un emploi).

En 2003, tout comme en 2000, la majorité des travailleurs au salaire minimum sont des femmes : 62% en 2003, comparativement à 67% en 2000 (Canada, 2003: 64%). Chez les femmes ayant un emploi à plein temps au N.-B., près de 3% gagnaient le salaire minimum en 2003, comparativement à 2% de tous les hommes ayant un emploi à plein temps (Canada: 9% des femmes, 5% des hommes). Quant aux femmes ayant un emploi à temps partiel au N.-B., 14% gagnaient le salaire minimum, comparativement à 21% des hommes ayant un emploi à temps partiel (Canada: 26% des femmes, 23% des hommes).

L'incidence de travailleurs au salaire minimum (hommes et femmes) était la même au N.-B. qu'au Canada en 2003, soit 4,1% de tous les employés, une baisse par rapport à 2000, alors que ce taux était de 6% au N.-B. et 4,6% au Canada. Cependant, si on applique un taux standard de 8$ l'heure (le taux provincial le plus élevé au Canada en 2003), près de 19% des travailleurs au N.-B. et 12% au Canada seraient en dessous de ce seuil. (Sources pour les données de 2000 et celles de 2003 pour le Canada: Caledon Institute of Social Policy, *Minimum Wages in Canada: A Statistical Portrait with Policy Implications*, janvier 2003; Deborah Sussman et Martin Tabi, "Les travailleurs au salaire minimum", *L'emploi et le revenu en perspectives*, mars 2004).

Le salaire minimum, le salaire moyen et la pauvreté : En 2003, le taux de salaire minimum au N.-B. représentait 40,5% des gains horaires moyens des salariés de la population générale (6$ comparativement à 14,80$), un niveau peu changé depuis 2000 quand le taux minimum représentait 39% des gains horaires. Le taux de salaire minimum a augmenté à plusieurs reprises depuis 2000, atteignant 6,50$ l'heure le 1 janvier 2006, mais les ajustements ne suivent pas le taux du coût de la vie ou les augmentations aux gains moyens. Les gains des personnes qui travaillent à temps plein au salaire minimum au N.-B. sont souvent inférieurs au seuil de pauvreté : un parent seul qui a un enfant et qui travaille au salaire minimum aurait gagné 12 480$ avant impôt s'il travaille 40 heures par semaine toute l'année, soit 8 700$ en-dessous du seuil de pauvreté si la famille demeurait dans une des grandes villes du N.-B. en 2003, et 4 600$ en-dessous du seuil en région rurale. (Les seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada, année de base 1992, pour 2003).

Supplément au revenu gagné : En 2004-2005, 7 sur 10 familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans à la maison au Nouveau-Brunswick étaient admissibles au supplément au revenu gagné (13 712 familles, contre 13 886 l'année précédente et 12 233 en 1998). Une famille biparentale sur dix y était admissible (6 026 familles, contre 7 236 l'année précédente et 12 035 en 1998). Ce supplément (maximum de 250$ par an) est versé par le gouvernement provincial aux familles qui ont des enfants de moins de 18 ans à la maison et dont le revenu de l'année précédente était inférieur à 25 921$. (Agence des douanes et du revenu du Canada; Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0005XCB2001005.)

10. Participation au marché du travail et revenu moyen d'emploi des femmes et des hommes autochtones et non autochtones, N.-B., 2000, 2001

Au Nouveau-Brunswick en 2001, 57% des femmes autochtones étaient actives sur le marché du travail, la même proportion que chez les femmes non autochtones. Les femmes autochtones courent cependant un plus grand risque de chômage et travaillent plus souvent pendant une partie de l'année ou à temps partiel : 66% des femmes autochtones sur le marché du travail, comparé à 55% des femmes non autochtones, 70% des hommes autochtones et 47% des hommes non autochtones, travaillaient pendant une partie de l'année ou à temps partiel. Le revenu moyen d'emploi des femmes autochtones s'élevait à seulement 14 313$ en 2000, soit 72% des gains des hommes autochtones dans la province (comparé à 68% en 1995), 75% des gains des femmes non autochtones et 47% des gains des hommes non autochtones.

Les femmes et les hommes autochtones qui vivent sur une réserve au N.-B. ont des revenus d'emplois inférieurs à ceux et celles qui vivent hors réserve. En 2000, les femmes autochtones qui vivaient sur une réserve au N.-B. gagnaient 88% du revenu d'emploi moyen des hommes de la réserve (13 224$ contre 15 118$). Celles qui vivaient hors réserve gagnaient 68% du revenu moyen d'emploi des hommes autochtones vivant hors réserve (14 785$ contre 21 775$) (Près de 3 000 ou 36% des 8 300 femmes d'identité autochtone au N.-B. en 2001 vivaient sur une réserve, une proportion semblable à celles des hommes autochtones.)

	Femmes autochtones	Femmes non autochtones	Hommes autochtones	Hommes non autochtones
Taux de participation, 15 ans et plus	56,8%	57,4%	67,2%	69,2%
Taux de participation, 15 à 24 ans	47,9%	62,0%	56,3%	64,5%
Taux de chômage, 15 ans et plus (15 à 24 ans)	23,9% (33,9%)	10,0% (16,7%)	31,7% (32,5%)	14,1% (20,4%)
Revenu moyen d'emploi*	14 313$	19 110$	19 959$	30 494$

Source : *Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0011XCB01044 & 97F0019XCB01048.*

Nota : Comprend la population qui vit dans la réserve et hors réserve. La population d'identité autochtone comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

*Revenu moyen d'emploi reçu pendant l'année civile par les personnes âgées de 15 ans et plus, en dollars constants de 2000. Le revenu moyen d'emploi comprend les salaires et traitements, le revenu net d'une entreprise non agricole non constituée en société ou le revenu provenant de l'exercice d'une profession et du revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

11. Répartition selon le sexe et les groupes de profession*, N.-B., 1987, 2005

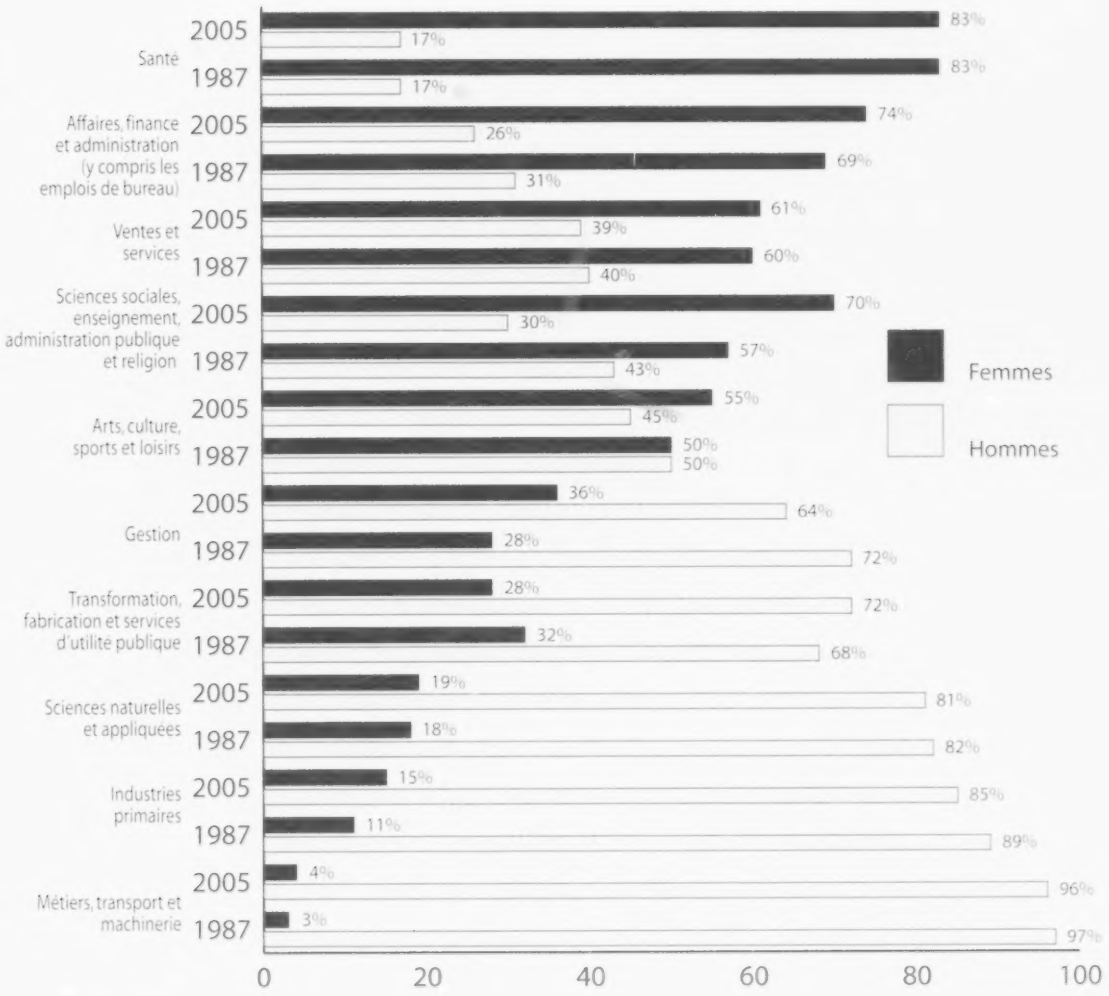

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableau 282-0010.*

*Employés à temps partiel et à temps plein. Travailleurs ou travailleuses en pourcentage du groupe de professions.

Nota : Les estimations de l'Enquête sur la population active, qui servent à produire ces données, ont subi d'importantes révisions au début des années 2005 et 2006. Entre autres, les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2001 (auparavant, les données de l'EPA se basaient sur les estimations du recensement de 1996). À cause de ces changements, la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 1976. Les données historiques révisées doivent dorénavant servir aux fins de comparaison entre les années.

En 2005, tout comme en 1987, les femmes au Nouveau-Brunswick étaient concentrées dans un nombre limité de catégories de professions comparativement aux hommes. Elles travaillaient surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif et des ventes et services. Les femmes n'étaient que 4% des personnes dans les métiers, le transport et la machinerie (une hausse par rapport à 3% en 1987) ; 19% des travailleurs dans les sciences naturelles et appliquées (18% en 1987) ; et 15% des travailleurs dans les industries primaires (11% en 1987), des groupes comprenant les professions parmi les mieux payées.

12. Salaire horaire moyen des femmes dans certaines professions, N.-B., 2005

Les emplois traditionnellement occupés par les femmes ont tendance à être faiblement rémunérés. En 2005, le personnel de soutien familial et de garderie, qui se compose presque uniquement de femmes, gagnait en moyenne 10,89 $ l'heure au Nouveau-Brunswick. La moyenne du salaire horaire des femmes travaillant comme personnel de bureau, où les femmes sont 71% de l'effectif, gagnaient 13,56$ l'heure, alors que les hommes dans ces professions gagnaient 14,54$.

Les gains annuels moyens dans certaines professions : Les femmes qui occupaient des postes de gestionnaire à temps plein au Nouveau-Brunswick en 2003 gagnaient 69% du salaire annuel des hommes (35 000$ contre 50 400$), comparativement à 66% en 2000 et 58% en 1990. Cette hausse est due en partie à la fluctuation du salaire moyen des hommes. Dans les ventes et services, les femmes travaillant à temps plein gagnaient 48% du salaire des hommes (11 000$ comparativement à 23 000$), une amélioration par rapport à 44% en 1990 et 51% en 2000. Les femmes travaillant à temps plein dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique ne gagnaient que 36% du salaire des hommes (10 000$, comparativement à 30 300$), ce qui représente une légère amélioration depuis 1990, quand le taux était de 33%.

L'écart était semblable au Canada. En 2003, les Canadiennes dans les postes de gestion gagnaient 60% des gains des hommes dans ce domaine; celles dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique, 53%; et celles dans les ventes et services, 52% (En dollars constants de 2003. Statistique Canada, *Tendance du revenu au Canada, 1980-2003*, tableau 202-0106)

Source : *Statistique Canada, CANSIM tableaux 282-0010 & 282-0070.*

*Taux horaire moyen des employés à temps plein et à temps partiel, âgés de 15 ans et plus.

--Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique.

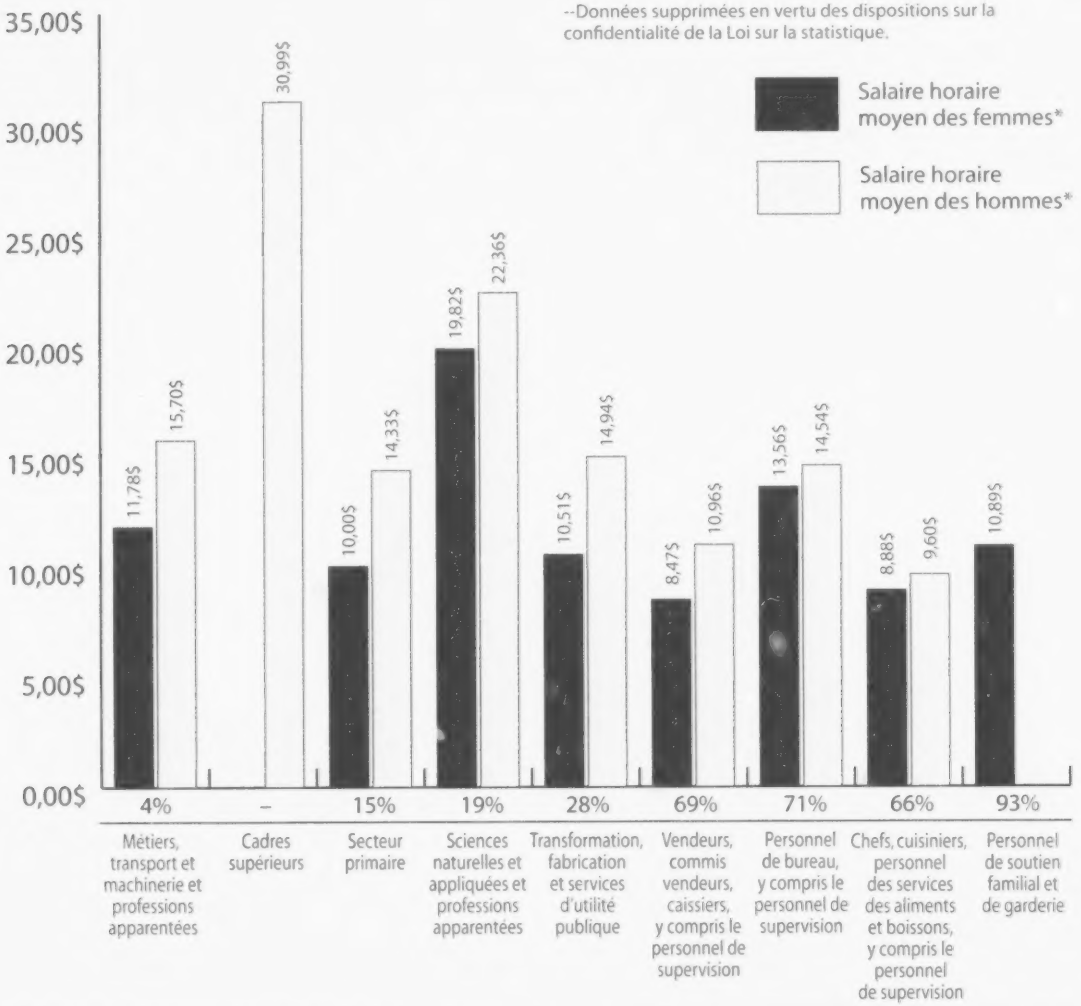

13. Les professions les mieux rémunérées et les moins rémunérées, N.-B., 2000

Les 10 professions les mieux rémunérées	Moyenne des gains annuels	% de femmes
1. Médecins spécialistes	167 844$	--
2. Omnipraticiens & médecins en médicine familiale	126 832$	31%
3. Cadres supérieurs des secteurs de la production des biens, des services d'utilité publique, du transport et de la construction	97 754$	--
4. Cadres supérieurs des secteurs des services financiers, de la trans mission des télécommunications et des services aux entreprises	91 656$	--
5. Avocats (et notaires au Québec)	75 272$	26%
6. Professeurs d'université	66 313$	34%
7. Pharmaciens	65 641$	62%
8. Cadres supérieurs des secteurs du commerce, de la radio télédiffusion et des autres services	64 908$	--
9. Directeurs des systèmes et des services informatisés	63 074$	--
10. Ingénieurs électriciens & électroniciens	62 180$	--

Les 10 professions les moins rémunérées	Moyenne des gains annuels	% de femmes
1. Gardiens d'enfants, gouvernants et aide aux parents	13 903$	98%
2. Serveurs d'aliments et de boissons	14 340$	93%
3. Éducateurs et aide-éducateurs de la petite enfance	14 713$	98%
4. Guide touristiques et guides itinérants	14 760$	--
5. Caissiers	15 146$	92%
6. Barmen	15 169$	52%
7. Conducteurs de machines à coudre	15 257$	88%
8. Soigneurs d'animaux et travailleurs en soins des animaux	15 471$	86%
9. Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	15 644$	82%
10. Manoeuvres agricoles	16 098$	--

Source : *Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0019XCB1050.*

*** Nota :** Revenu moyen d'emploi reçu pendant l'année civile par les personnes de 15 ans et plus qui travaillaient à temps plein toute l'année, en dollars constants de 2000. Le revenu moyen d'emploi comprend les salaires et traitements, le revenu net provenant d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession et le revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

-- Données omises en raison d'un nombre trop faible.

Les 10 professions les mieux rémunérées pour un travail à plein temps toute l'année au Nouveau-Brunswick en 2000 étaient dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes, tel que le droit, la médecine, le génie et la haute gestion. Les femmes ont gagné du terrain dans certaines de ces professions : elles représentent environ les deux-tiers des pharmaciens et un tiers des médecins en médicine familiale. Les sondages des associations professionnelles montrent qu'elles représentent 21% des médecins spécialistes et 12% des ingénieurs en exercice au N.-B. (Sources : Sondage national auprès des médecins, 2004; Association of Professional Engineers and Geoscientists of New Brunswick, 2005)

Certaines professions traditionnelles aux femmes, dont les éducateurs et aide-éducateurs de la petite enfance et les serveurs d'aliments et de boissons, sont parmi les 10 professions les moins rémunérées (les aides familiales et les aides de soutien à domicile sont en 11e place avec des gains moyens de 16 194$).

1. Représentation des femmes et des hommes au sein des conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B.,1982, 1996, 2004 et 2005

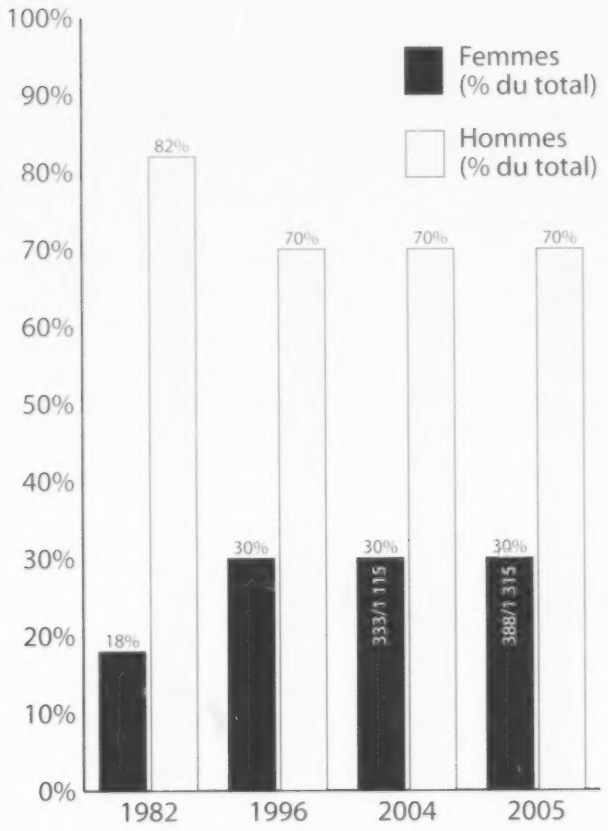

À la fin de 2005, 30% des 1 315 membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement sont des femmes, le même niveau depuis plusieurs années.

Certains conseils et commissions d'intérêt aux femmes comptent aussi peu et même moins de femmes qu'en 1996. La Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle compte une femme et 8 hommes (11% de femmes, contre 14% en 1996). Le conseil d'administration de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail est représenté par 2 femmes et 9 hommes (18% de femmes). Le Comité consultatif sur le financement de l'activité politique compte 1 femme et 7 hommes (13% de femmes). Le conseil d'administration de la Société de développement régional ne compte que 2 femmes et 11 hommes (15% de femmes, comparativement à 12% en 1996).

Les femmes représentent 34% de tous les membres nommés des régies régionales de la santé. Ce pourcentage varie de 23% pour la Région 7 Miramichi à 50% pour la Région 4 Edmundston.

Source : *1982 : Enquête menée par le Conseil consultatif sur la condition de la femme à partir de listes fournies par le gouvernement provincial; 1996 : Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick; décembre 2004 et 2005 : Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick.*

Nota : Certains membres nommés par voie ministérielle ne sont pas inclus dans ces chiffres, puisque les ministères n'ont pas à rapporter ces noms au Conseil exécutif. Il faut noter aussi que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législation ou sont nommés à partir de noms fournis par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement provincial.

1. Représentation des femmes et des hommes au sein des conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B., 1982, 1996, 2004 et 2005

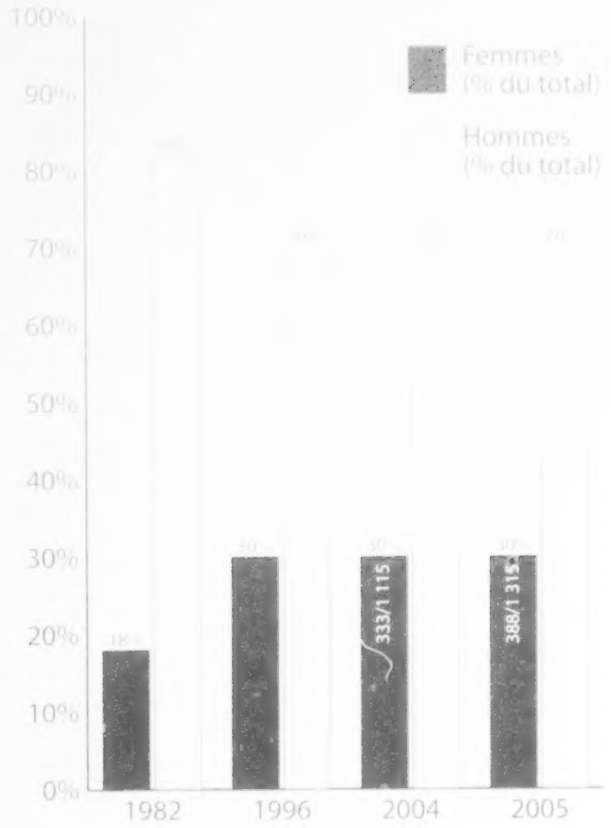

Source : *1982 : Enquête menée par le Conseil consultatif sur la condition de la femme à partir de listes fournies par le gouvernement provincial; 1996 : Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick, décembre 2004 et 2005 : Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick.*

Nota : Certains membres nommés par voie ministérielle ne sont pas inclus dans ces chiffres, puisque les nominations n'ont pas à rapporter ces noms au Conseil exécutif. Il faut noter aussi que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législature qui exige nommés à partir de listes fournies par des organismes autres que ceux désignés par le gouvernement provincial.

À la fin de 2005, 30 % des 1 315 membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement sont des femmes, le même niveau depuis plusieurs années.

Certains conseils et commissions d'intérêt aux femmes comptent aussi peu et même moins de femmes qu'en 1996. La Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle compte une femme et 8 hommes (11 % de femmes, contre 14 % en 1996). Le conseil d'administration de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail est représenté par 2 femmes et 9 hommes (18 % de femmes). Le Comité consultatif sur le financement de l'activité politique compte 1 femme et 7 hommes (13 % de femmes). Le conseil d'administration de la Société de développement régional ne compte que 2 femmes et 11 hommes (15 % de femmes, comparativement à 12 % en 1996).

Les femmes représentent 34 % de tous les membres nommés des régies régionales de la santé. Ce pourcentage varie de 23 % pour la Région 7 Miramichi à 50 % pour la Région 3 Edmundston.

POSTES D'INFLUENCE

2. Représentation des femmes et des hommes parmi les juges nommés par la province et les avocats ayant 10 ans d'expérience, N.-B., 1996, 2004 et 2005

À la fin de 2005, 16% des juges nommés par la province (5 sur 32) sont des femmes au Nouveau-Brunswick, comparativement à 13% l'année précédente et 8% en 1996. La proportion est légèrement plus élevée pour l'ensemble du Canada : 22% des juges des cours provinciales au Canada sont des femmes (base de données de l'Association du Barreau canadien, décembre 2005).

Les femmes sont mieux représentées parmi les juges du N.-B. qui sont nommés par le gouvernement fédéral. À la fin de 2005, 24% des juges (9 sur 37) sont des femmes, une hausse par rapport à 12% en 1996. La moyenne canadienne pour les juges nommés par le gouvernement fédéral est de 29% (Bureau du commissaire à la magistrature fédérale, 1 novembre 2005)

Un des critères exigés pour devenir juge est d'avoir 10 ans d'expérience ou plus comme avocat. À la fin de 2005, 21% des avocats qui rencontrent ce critère au N.-B. sont

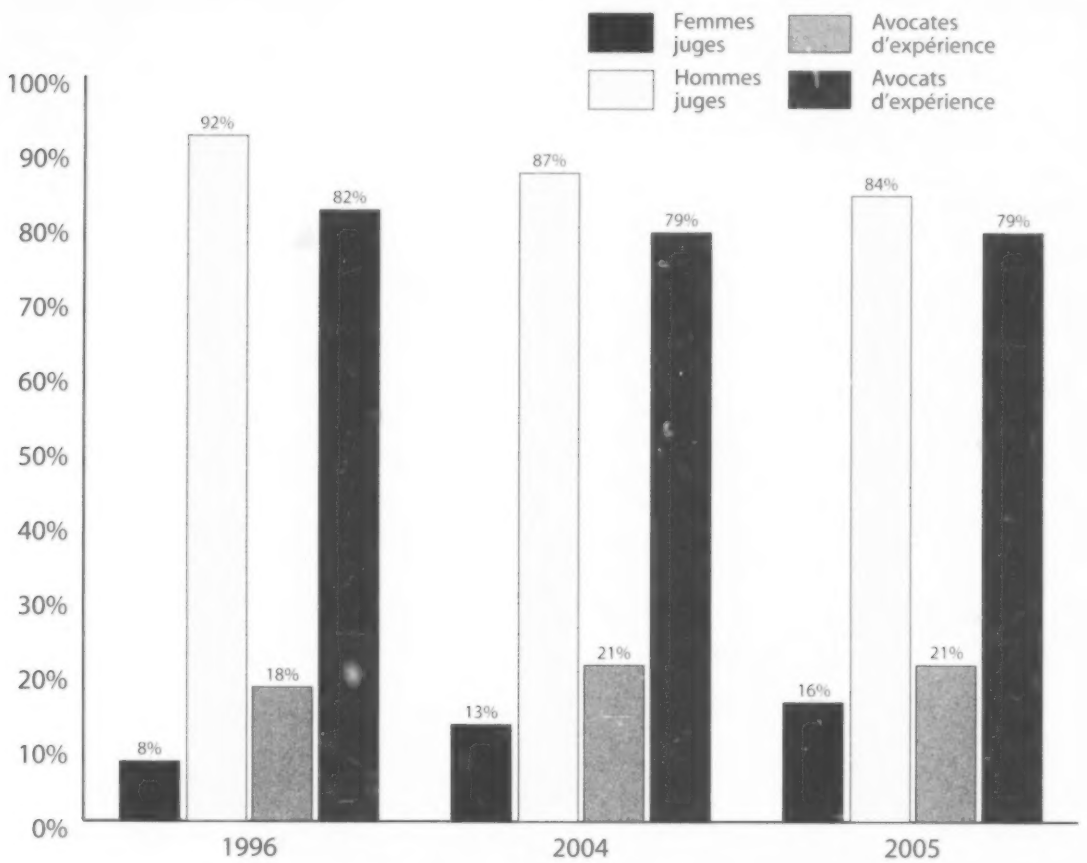

Source : *Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick; Barreau du Nouveau-Brunswick .*

3. Représentation des femmes et des hommes parmi les candidats et les élus, N.-B., 1991- 2005

Élections provinciales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1991	224	52	23,2	58	10	17,2
1995	226	47	20,8	55	9	16,4
1999	196	46	23,5	55	10	18,2
2003	177	34	19,2	55	7	12,7
Situation - déc. 1995				55	6	10,9%

Élections muncipales	Candidats – conseiller			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1992	934	177	19,0	588	116	19,7
1995	942	177	18,8	566	114	20,1
1998	788	167	21,2	505	118	23,4
2001	814	181	22,2	530	122	23,0
2004*	812	188	23,2	535	134	25,0

*Les résultats des élections partielles et des dépouillements judiciaires depuis les élections de mai 2004 y sont intégrés.

Élections muncipales	Candidats – maire			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1992	195	26	13,3	116	17	14,7
1995	184	25	13,6	108	14	13,0
1998	172	22	12,8	99	14	14,1
2001	173	32	18,5	102	12	11,8
2004*	177	22	12,4	103	13	12,6

*Les résultats des élections partielles et des dépouillements judiciaires depuis les élections de mai 2004 y sont intégrés.

Source : *Bureau de la directrice générale des élections du N.-B.*

Représentation des femmes et des hommes parmi les candidats et les élus

Les femmes comptent pour 11% des membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (6 sur 55), contre 18% (10 sur 55) en 1999, 16% en 1995 et 17% en 1991. Seulement une femme du Nouveau-Brunswick (10%) est membre du Parlement. À l'échelle du pays, fin 2005, 21% (65) de tous les députés fédéraux au Canada sont des femmes.

Conseils municipaux : La représentation des femmes au sein des conseils municipaux demeure peu élevée. En 2005, 25% des conseillers sont des femmes, comparativement à 20% en 1992 au N.-B. Treize pour cent des maires sont des femmes, par rapport à 15% en 1992.

Autres : Parmi les conseillers élus aux conseils de districts scolaires, 45%* sont des femmes. Les femmes sont 27% des membres élus des régies régionales de la santé.** (Bureau de la directrice générale des élections du N.-B.)

* Les femmes sont 44% des membres des districts scolaires élus en mai (50 des 114), et 47% des membres nommés par voie ministérielle depuis l'élection (15 de 32).

** Les femmes sont 28% des membres de régie régionale de la santé élus en mai 2004 (15 de 53), et 18% des membres nommés par voie ministérielle depuis l'élection (2 de 11).

4. Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 1980/1981 – 2003/2004

En 2003-2004, 34% des professeurs à temps plein dans les universités du Nouveau-Brunswick étaient des femmes, une hausse comparativement à 31% en 1999-2000 et 18% en 1980-1981. Les pourcentages variaient de 32% à Mount Allison University à 42% à St. Thomas University en 2003-2004.

Les femmes occupant des postes de professeur à temps plein enseignent surtout dans les domaines de la santé (97% de femmes en 2003-2004), des sciences humaines (41%) et de l'éducation (47%). Seulement 9% des professeurs de génie et de sciences appliquées et 14% des professeurs de mathématiques et de sciences physiques étaient des femmes en 2003-2004, une augmentation par rapport à 3% et de 8% respectivement en 1980-1981.

Système d'éducation public : Les femmes occupaient 50% des postes de direction d'école et 58% des postes de direction adjointe en 2003-2004, une amélioration

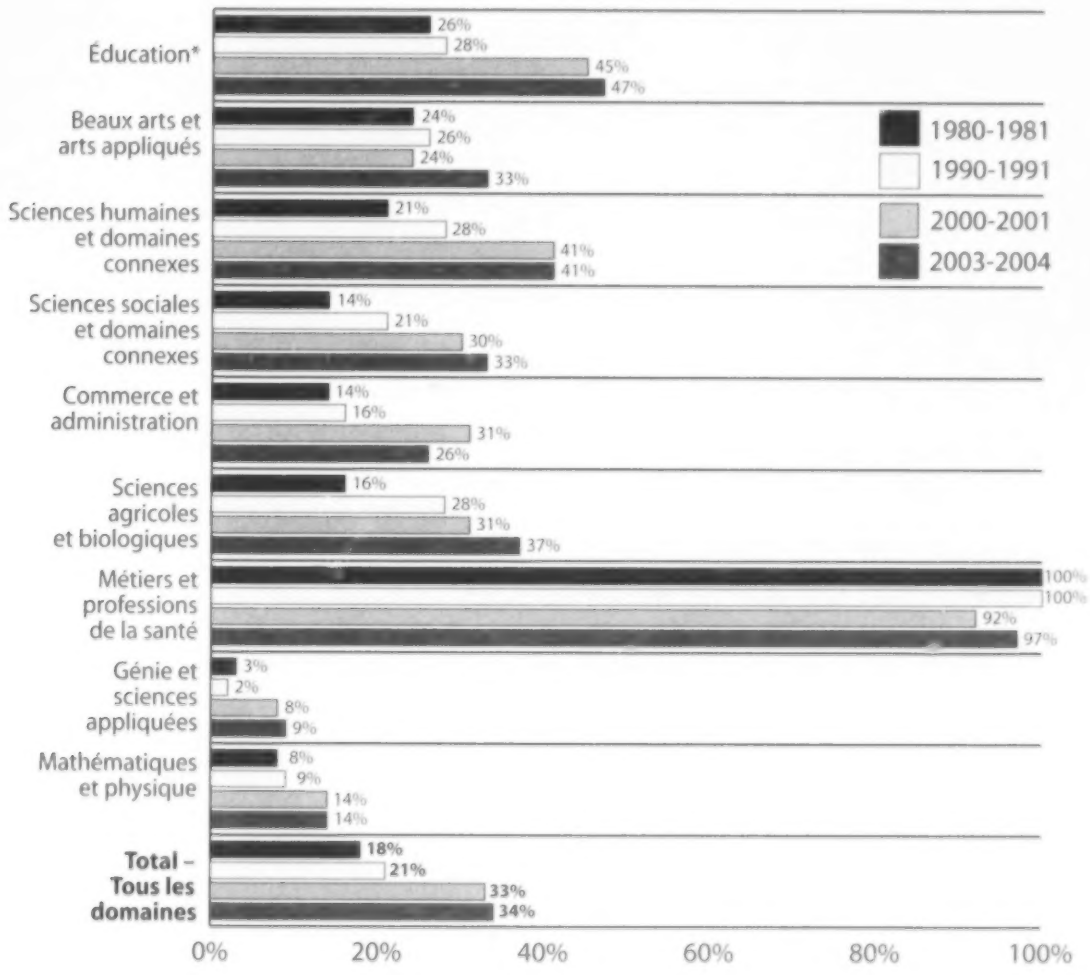

*Comprend l'éducation physique, les sports et les loisirs.

Source : *Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.*

Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le domaine d'études

par rapport à 47% et 50% respectivement en 2001-2002 et 28% et 38% respectivement en 1995-1996. Il y a une sur représentation des femmes dans les postes d'enseignement (75%) et d'autres postes de première ligne, comme les conseillers en orientation (66%) et les psychologues, psychométriciens et travailleurs sociaux (76%). (Ministère de l'Éducation du N.-B., *Profil de l'éducation 2004-2005*)

Collèges communautaires : À l'automne 2005, 41% des instructeurs dans les Collèges communautaires de la province étaient des femmes, à peu près le même niveau qu'en 2004 (40%) et en 2003 (39%). Dans certains domaines d'études, on retrouve peu de femmes instructrices. Les femmes ne représentent que 7% des instructeurs dans les cours de métiers, de technologie et de développement des ressources naturelles. Les femmes dominent dans les cours de culture générale et de langue (71% de femmes), de même que dans les cours liés à la santé et aux services sociaux (80% de femmes). En accueil et tourisme, les femmes représentent 43% des instructeurs; en technologie de l'information, 27% des instructeurs; et dans les cours de secrétariat et de gestion des affaires, 62% des instructeurs. (*Nota :* Femmes en tant que pourcentage de tous les instructeurs occupant des postes permanents ou de durée déterminée, automne 2005.) (Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, Services des ressources humaines.)

1. Aide juridique en matière criminelle et civile - Nombre de demandes et dépenses, N.-B., 2003-2004

	Budget pour services juridiques directs*$ (% du budget de l'aide juridique)	Nombre de demandes acceptées (% du total accepté)	Nombre de demandes refusées (% du total refusé)
Aide juridique en matière criminelle	2 666 000$ (60%)	1 373 (84%)	486 (88%)
Aide juridique en matière civile	1 814 000$ (40%)	262 (16%)	65 (12%)

* fonds dépensés à offrir des conseils juridiques, des renseignements et la représentation en cour.

Source : *Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, L'aide juridique au Canada : statistiques sur les ressources et le nombre de cas, 2003/04 (mars 2005).*

Aide juridique Nouveau-Brunswick offre des services d'aide juridique aux personnes à faible revenu qui sont accusées d'un crime. Le programme offre aussi des services aux victimes de violence entre partenaires qui ont besoin d'aide en matière de droit de la famille (la garde et le soutien d'enfants, les ordonnances de protection et dans certain cas, la division de biens). L'aide juridique au N.-B. exclut les personnes qui ne sont pas victimes de violence entre partenaires, et exclut des domaines tel que le logement, l'emploi et les questions reliées à la pauvreté. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire appel à l'aide juridique en matière civile.

En 2003-2004, 60% du budget pour services juridiques directs a servi à l'aide juridique en matière criminelle au N.-B. (une baisse par rapport à 61% en 2002-2003 et 66% en 2001-2002) et 84% des demandes acceptées sont du domaine criminel (une baisse par rapport à 86% en 2002-2003, mais le même taux qu'en 2001-2002). Entre 2002-2003 et 2003-2004, le nombre de demandes acceptées a diminué, soit de 19% pour l'aide juridique en matière criminelle et de 5% dans les cas des demandes pour l'aide juridique en matière civile. Bien que les statistiques selon le sexe ne soient pas disponibles, on sait que la grande majorité de la clientèle en droit criminel sont des hommes.

Dans certaines provinces, l'aide juridique en matière civile reçoit plus de fonds que le programme de droit criminel : bien plus que la moitié des fonds sont consacrés à des causes civiles au Québec (63%) et en Ontario (55%) en 2003-2004. La moyenne nationale n'est pas disponible pour 2003-2004 ni pour 2002-2003 mais en 2001-2002, 55% des fonds ont servi à des causes civiles, et 45% aux causes en droit criminel.

Le service de travail social de cour : Le Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille du N.-B. comprend les services de counselling et de médiation par des travailleurs sociaux de cour et ces professionnels sont le point d'entrée unique du programme. Le coût de ce service de travail social pourrait donc être ajouté au coût ci haut mentionné de la livraison de l'aide juridique en matière civile au N.-B. (836 054$ en 2003-2004, une baisse par rapport à 859 529$ en 2002-2003 et 866 250$ en 2001-2002)

2. Contrevenants adultes* dans le système correctionnel provincial, selon la peine, N.-B., 2004-2005

Les femmes forment une petite minorité (12%) des contrevenants condamnés au N.-B. : 689 femmes adultes contre 4 970 hommes adultes en 2004-2005.

Le nombre de femmes adultes contrevenantes sous surveillance a augmenté légèrement depuis quelques années : 632 en 2000-2001; 684 en 2003-2004 et 689 en 2004-2005. Une proportion grandissante de femmes contrevenantes sont emprisonnées. Près de la moitié des femmes contrevenantes purgeaient une période de probation en 2004-2005; et un autre 40%, une période d'incarcération (comparativement à 35% en 2000-2001). 60% des hommes contrevenants étaient incarcérés en 2004-2005.

Durée des peines et centres de détention : La plupart des femmes en probation (71%), les deux-tiers des hommes en probation (66%) et plus de trois-quarts de tous les contrevenants adultes purgeant une peine conditionnelle (77% des femmes; 86% des hommes) avaient reçu une peine d'un an ou moins au N.-B. en 2004-2005. La grande majorité des femmes (85%) et des hommes (85%) incarcérés purgeaient des peines de 3 mois ou moins.

Le Centre régional correctionnel de Saint John a accueillit près de trois-quarts des femmes incarcérées en 2004-2005 (206 de 273). Les autres femmes ont purgé leur peine aux centres de détentions de Bathurst ou de Moncton ou au Centre correctionnel de Madawaska. La plupart des hommes incarcérés étaient au Centre régional correctionnel de Saint John (38%) ou aux centres de détentions de Moncton (34%) ou de Madawaska (19%).

Types de délits : La plupart des femmes adultes contrevenantes au N.-B. sont coupables de crimes non violents. Le vol de 5 000$ ou moins était leur crime le plus fréquent en 2004-2005 : 22% des femmes en probation, 21% des femmes ayant une peine conditionnelle et 18% des femmes incarcérées avaient été condamnées pour vol de 5 000$ ou moins (leur crime le plus grave). La fraude est le crime le deuxième plus fréquent pour les femmes purgeant une peine conditionnelle (24%) et les femmes incarcérées (10%). Chez les femmes en probation, les voies de faits simples (niveau 1, le type de voies de fait le moins grave, qui comprend pousser une personne, la gifler, la frapper à coups de poing et lui proférer des menaces) était le crime le deuxième plus fréquent (14%), et la fraude, le troisième plus fréquent (15%).

Chez les hommes contrevenants en probation ou purgeant une peine conditionnelle, le crime le plus fréquent était les voies de fait simples : 19% de ceux en probation et 12% de ceux purgeant une peine conditionnelle. Chez les hommes incarcérés, le crime le plus fréquent était ceux classifiés parmi les « autres infractions aux lois provinciales ». Un autre 5% des hommes incarcérés étaient coupables de voies de fait simples. Le crime le deuxième plus fréquent des hommes en probation était le vol de 5 000$ ou moins (11%); de ceux purgeant une peine conditionnelle, l'entrée par effraction (10%); et de ceux incarcérés, le bris des conditions de probation (7%). Les voies de faits armées et avec infliction de lésions corporelles était le crime de 7% des hommes purgeant une peine conditionnelle, de 7% des hommes en probation et de 3% des hommes incarcérés.

Source : *Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.*

*Contrevenants âgés de 18 ans ou plus

**Les peines conditionnelles, qui sont une option depuis 1996, permettent aux contrevenantes de purger leur peine dans la communauté.

	Femmes Nombre (% de toutes les femmes sous surveillance)	**Hommes** Nombre (% de tous les hommes sous surveillance)
Probation	307 (45%)	1 485 (30%)
Peine conditionnelle**	109 (16%)	525 (11%)
Incarcération	273 (40%)	2 960 (60%)
Total - contrevenants adultes (femmes ou hommes) sous surveillance	689 (100%)	4 970 (100%)

3. Contrevenants et contrevenantes adultes* dans le système correctionnel provincial, selon l'âge, le niveau d'instruction et le groupe ethnique, N.-B., 2004-2005

Les contrevenants, hommes et les femmes, se ressemblent du point de vue de leur âge, leur niveau d'instruction et leur groupe ethnique. Près de la moitié des femmes et des hommes contrevenants dans le système correctionnel provincial en 2004-2005 étaient âgées de moins de 30 ans; plus un quart d'eux étaient dans la trentaine.

Éducation : Dans les cas où le niveau d'instruction des contrevenants est connu, la plupart des femmes (62%) et des hommes (67%) avaient des études secondaires complétées ou non. 12% des femmes et 9% des hommes avaient étudié dans un collège, un collège communautaire ou une école de métier, et 5% des femmes et 4% des hommes avaient étudié dans une université. Près d'un contrevenant sur cinq (femmes, 22% ; hommes, 20%) n'avait pas atteint le niveau secondaire, alors que dans la population générale des 20 à 39 ans au N.-B., seulement 3% des femmes et 6% des hommes ont moins d'une neuvième année. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0017XCB01001)

Premières nations : Les autochtones sont sur représentées parmi les femmes et les hommes contrevenants dans le système correctionnel au N.-B. en 2004-2005. On y comptait 91 femmes autochtones, soit 13% des contrevenantes adultes, et 357 hommes autochtones ou 7% des contrevenants adultes. Les femmes d'identité autochtone* ne sont que 2,3% de la population féminine générale au N.-B. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0011XCB1001) Les autochtones sont surtout sur représentées parmi les adultes incarcérés : 14% des femmes en prison et 8% des hommes en prison étaient autochtones en 2004-2005. Parmi les contrevenants condamnés à une période de probation, 14% des femmes et 6% des hommes étaient autochtones. Enfin, parmi ceux et celles purgeant une peine conditionnelle, 11% des femmes et 7% des hommes étaient autochtones.

*Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Âge	Probation Femmes**	Probation Hommes**	Peine conditionnelle Femmes**	Peine conditionnelle Hommes**	Incarcération Femmes**	Incarcération Hommes**	Total Femmes	Total Hommes
18-29	140 (46%)	737 (50%)	43 (39%)	238 (45%)	111 (41%)	1 321 (45%)	294 (43%)	2 296 (46%)
30-39	92 (30%)	347 (23%)	35 (32%)	139 (26%)	70 (25%)	830 (28%)	197 (29%)	1 316 (26%)
40+	75 (24%)	401 (27%)	31 (28%)	148 (28%)	93 (34%)	809 (27%)	199 (29%)	1 358 (27%)
Total – 18 ans et plus	307	1,485	109	525	273	2 960	689	4 970

Source : *Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services correctionnels et communautaires.*

**Nombre de femmes ou d'hommes (% de ceux et celles ayant été condamné à cette peine).

4. Jeunes contrevenants dans le système correctionnel provincial, 2004-2005

Près d'un jeune contrevenant sur cinq (de moins de 18 ans) est une fille (17% ou 135 de 806) au Nouveau-Brunswick en 2004-2005. L'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en 2003 prévoyait l'utilisation accrue de solutions de rechange communautaires et non privatives de liberté, qui sont axées sur la réadaptation des adolescents. Plus de la moitié des filles (58%) et des garçons (55%) dans le système correctionnel provincial en 2004-2005 étaient condamnés à une période de probation (comparativement à 48% et 58% respectivement en 2003-2004); la majorité des autres purgeaient une peine dans la communauté avec surveillance et services d'appui.

Âge et groupe ethnique : Près de trois-quarts des jeunes contrevenants dans le système correctionnel provincial avaient entre 15 et 17 ans (74% des filles et 75% des garçons) en 2004-2005 au Nouveau-Brunswick. Les autochtones sont sur représentés parmi les jeunes contrevenants: 6% des contrevenantes (8 sur 135) et 4% des contrevenants (28 sur 671) étaient d'identité autochtone*. En comparaison, les filles d'identité autochtone âgées de 10 à 19 ans constituent 3% de la population générale féminine de ce groupe d'âge, le même taux que les garçons d'identité autochtone dans la population générale masculine. (Statistique Canada, Recensement 2001 du Canada, catalogue 97F0011XCB1001).

Durée des peines : Une majorité des filles (59%) et des garçons (66%) placés en période de probation ainsi que toutes celles et presque tous ceux sur ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance purgeaient une peine d'un an ou moins en 2004-2005. La plupart des jeunes contrevenants sous ordonnance de garde et de surveillance (70% des filles et 66% des garçons) purgeaient une peine de 3 mois ou moins.

Types de délits : Les voies de fait simples (niveau 1, le type de voies de fait le moins grave, qui comprend pousser une personne, la gifler, la frapper à coups de poing et lui proférer des menaces) étaient parmi les types de crimes les plus fréquents chez les jeunes contrevenantes en probation (32%) et sur ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (35%), selon leur crime le plus grave. Le non-respect d'une peine imposée selon la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* était le crime le plus fréquent des filles sous une ordonnance de garde ou de surveillance (26%), alors que l'introduction par effraction était le délit le plus fréquent parmi les filles vivant sous garde en milieu ouvert (47%). L'introduction par effraction était le délit le plus fréquent des garçons contrevenants n'importe la peine : 24% des garçons en probation, 21% de ceux sur ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance et 21% de ceux sous garde en milieu ouvert.

*Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

** Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance : une option pour l'adolescent qui a été déclaré coupable d'une infraction autre qu'une infraction grave avec violence. L'adolescent purge la peine dans la communauté sous réserve des conditions, pour une période d'au plus 6 mois. S'il y a manquement à l'une de ces conditions, le juge pourrait ordonner que l'adolescent soit ramené sous garde pour purger le reste de la peine comme une ordonnance de garde et de surveillance.

*** Ordonnance de Garde et de Surveillance : L'adolescent purge le premier deux-tiers de la peine sous garde, au Centre pour jeunes du N.-B. à Miramichi, et le dernier tiers dans la communauté sous surveillance. La durée maximale de la peine est de 2 ans, 3 ans pour les infractions passibles d'emprisonnement à vie pour un adulte.

**** Garde en milieu ouvert : une option selon laquelle le juge pourrait envoyer un jeune contrevenant vivre pour une période fixe dans un centre communautaire, un foyer de groupe, une institution pour jeunes, un camp de pleine nature ou autre endroit désigné de ce type.

Source : *Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services correctionnels et communautaires.*

	Probation Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance)	**Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance**** Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance	**Ordonnance de garde et de surveillance***** Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance	**Garde en milieu ouvert******** Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance	**Total**
Filles	78 (58%)	17 (13%)	23 (17%)	17 (13%)	135 (100%)
Garçons	371 (55%)	90 (13%)	97 (14%)	113 (17%)	671 (100%)

1. Incidents de violence faite aux femmes, N.-B., 1995 - 2004

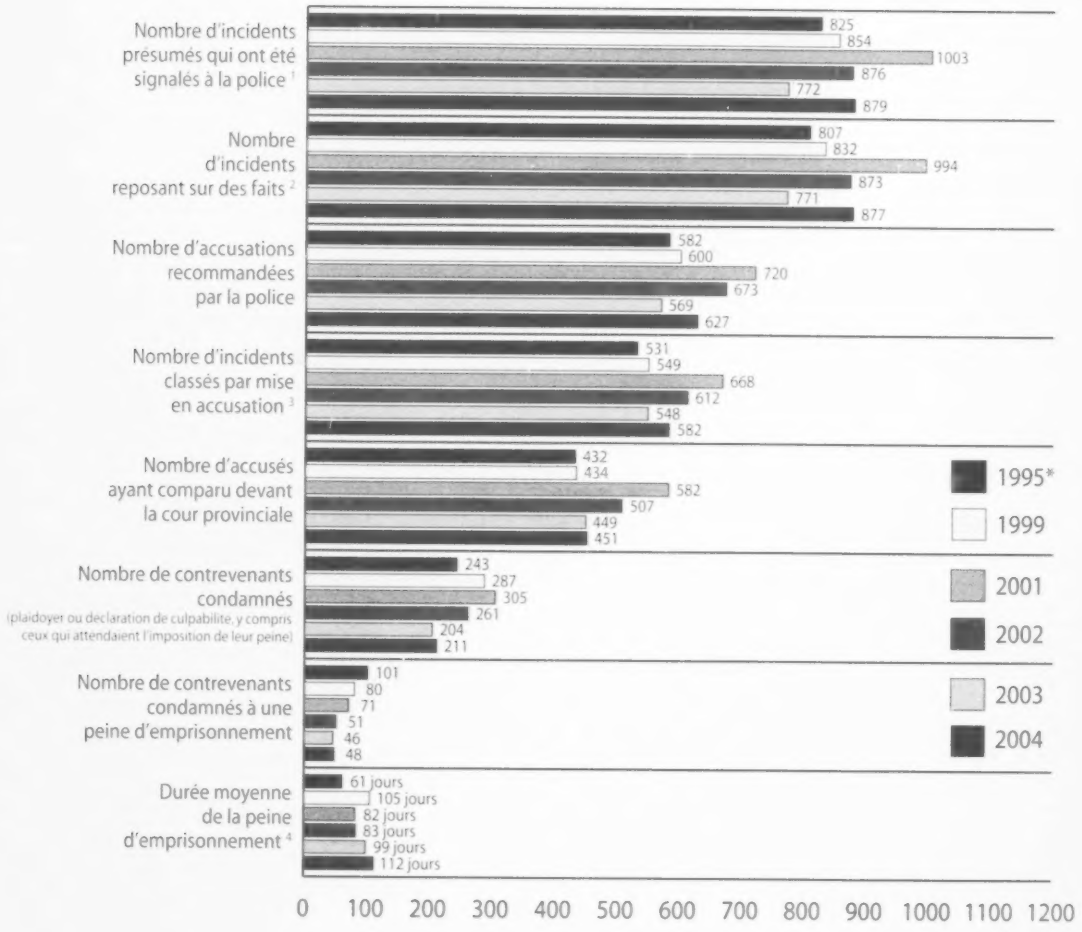

Source : *Groupe de travail interministériel sur les données statistiques relatives à la violence familiale, Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B., Rapport annuel 1995, 1999, 2000, 2001, 2002; Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B. (Rapport annuel), 2003, 2004.*

* La police municipale de Saint John n'a pas rapporté les incidents de violence contre les femmes en 1995.

[1] Appels à la police pour signaler des incidents de violence contre les femmes.

[2] Preuve de violence.

[3] Les autres ont été classés sans mise en accusation (p. ex. : aucun suspect n'a été identifié; la plaignante refuse de porter des accusations; le contrevenant est parti ou décédé; le procureur de la Couronne décide qu'il y a insuffisance de preuve) ou ont fait l'objet d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public. Certains étaient en instance à la fin de la période visée par le rapport.

[4] Durée de la peine, et non pas de l'incarcération des contrevenants reconnus coupables de violence contre les femmes et détenus dans les établissements correctionnels sous responsabilité provinciale et fédérale.

Incidents de violence faite aux femmes

En 2004, 879 incidents de violence contre une femme ont été signalés à la police, soit une augmentation par rapport à 772 en 2003. On définit la violence contre les femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes. Dans 99,8% des cas signalés, la police a conclut que l'incident reposait sur des faits. Pour plusieurs raisons, y compris l'hésitation des victimes, le nombre de cas portés devant les tribunaux est moins élevé que le nombre de cas rapportés. Alors que le nombre d'hommes condamnés pour violence faite aux femmes diminue, la durée moyenne de la peine augmente, atteignant 112 jours en 2004.

Maisons de transition :** Le nombre de femmes qui se trouvent dans des maisons d'hébergement pour femmes violentées au N.-B. est de 1 012 en 2003-2004. Elles étaient accompagnées de 744 enfants (en 2001-2002, 1 224 femmes et 907 enfants; en 1999-2000, 1 038 femmes et 840 enfants; en 1992-93, 1 117 femmes et 1 118 enfants). Le N.-B. compte 17 maisons de transition. En 1992-93, on en retrouvait 12. (Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les maisons d'hébergement*, dans *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique* 2002 et *Juristat* (vol. 23, no 4, juin 2003 et vol. 25, no. 3, juin 2005).

Selon un profil des femmes qui ont trouvé refuge dans les maisons d'hébergement pour femmes battues en 2004-2005, deux-tiers ont moins de 40 ans et la moitié des enfants les accompagnant ont moins de 6 ans. Presque deux-tiers d'elles vivent d'assistance sociale ou n'ont aucun revenu. La moitié de ces femmes ont aussi été abusée dans leur enfance et quatre sur dix ont été témoin de violence comme enfant. Près de la moitié des femmes ont été victime d'abus dans une relation intime précédente. (Ministère des Services familiaux et communautaires).

** Les chiffres comprennent le total des admissions au cours de l'année, y compris les réadmissions, dans les maisons d'hébergement, les maisons d'hébergement transitoires (programme L'étape suivante), les refuges d'urgence ou d'autres organismes résidentiels offrant des services aux femmes victimes de violence.

2. Pourcentage de contrevenants (violence contre les femmes) selon la peine, N.-B., 1995 – 2004

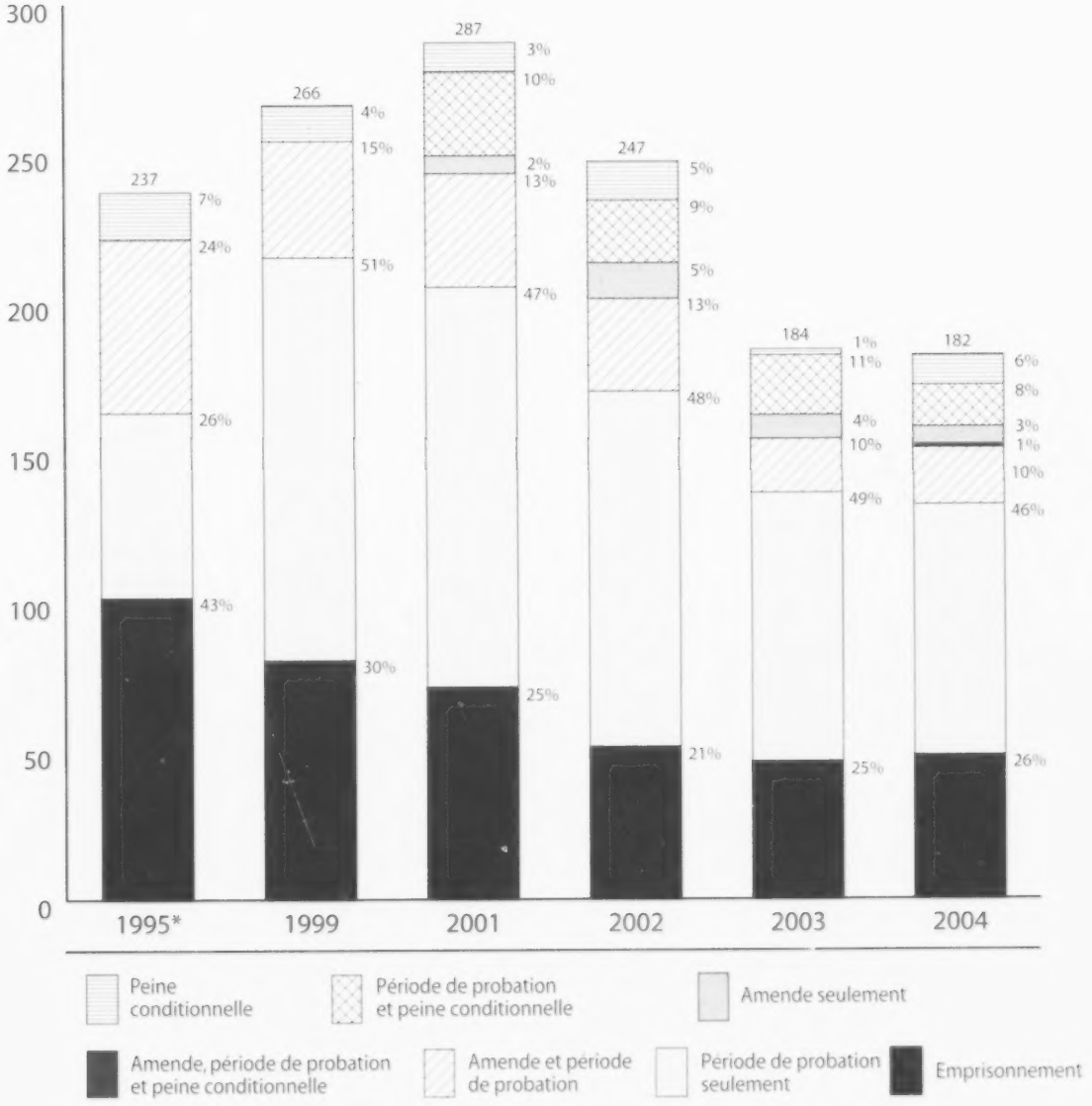

Source : *Groupe de travail interministériel sur les données statistiques relatives à la violence familiale, Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B., Rapport annuel 1995, 1999, 2000, 2001, 2002; ; Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B. (Rapport annuel), 2003, 2004.*

* La police municipale de Saint John n'a pas rapporté les incidents de violence contre les femmes en 1995.

Nota :
- On definit la violence contre les femmes comme des incidents ou les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes.
- La catégorie Emprisonnement comprend les contrevenants ayant reçu une peine d'emprisonnement seulement, une peine d'emprisonnement et une amende, une peine d'emprisonnement et une période de probation; une peine d'emprisonnement, une amende et une période de probation.
- Le nombre de décisions rendues ou de contrevenants ne comprend pas le petit nombre de contrevenants qui attendent l'imposition de leur peine.
- Le nombre de décisions rendues ou de contrevenants ne comprend pas le petit nombre de contrevenants qui attendent l'imposition de leur peine.

Pourcentage de contrevenants (violence contre les femmes) selon la peine

La proportion des agresseurs condamnés à une peine d'emprisonnement a sensiblement diminué de 1995 à 2004 au Nouveau-Brunswick. Parmi les contrevenants condamnés pour violence contre les femmes en 2004, seulement 26% (48 hommes) ont écopé d'une peine d'emprisonnement, une légère augmentation par rapport à 2002 (21%) et 2003 (25%), mais une diminution par rapport à 30% en 1999 et 43% en 1995. 14% ont été condamnés à une peine conditionnelle (25 hommes), seule ou avec une période de probation, comparativement à 12% en 2003. La peine conditionnelle, qui n'existe que depuis 1996, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté. Les autres contrevenants ont été condamnés à une période de probation et/ou une amende.

Homicides entre conjoints : Entre 1974 et 2000, 51 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ancien partenaire au N.-B. Six hommes ont trouvé la mort de la main de leur partenaire. (Canada: 2,000 femmes et 594 hommes). Depuis 1990, au moins 28 Néo-brunswickoises ont été tuées par leur partenaire ou ancien partenaire, ainsi que 2 enfants, une mère et un nouveau partenaire. Au moins 10 de ces femmes ont trouvé la mort suite à une séparation avec ce partenaire; et dans 4 de ces 10 cas, l'homicide a eu lieu quelques heures ou semaines seulement après la séparation. Dans 7 des 8 meurtres-suicides, le coupable était un ancien conjoint de fait ou un ancien ami. (Données du Projet Témoin silencieuse, 2003).

3. Incidents d'agression sexuelle rapportés à la police, par 100 000 de population, N.-B. et Canada, 1983 – 2004

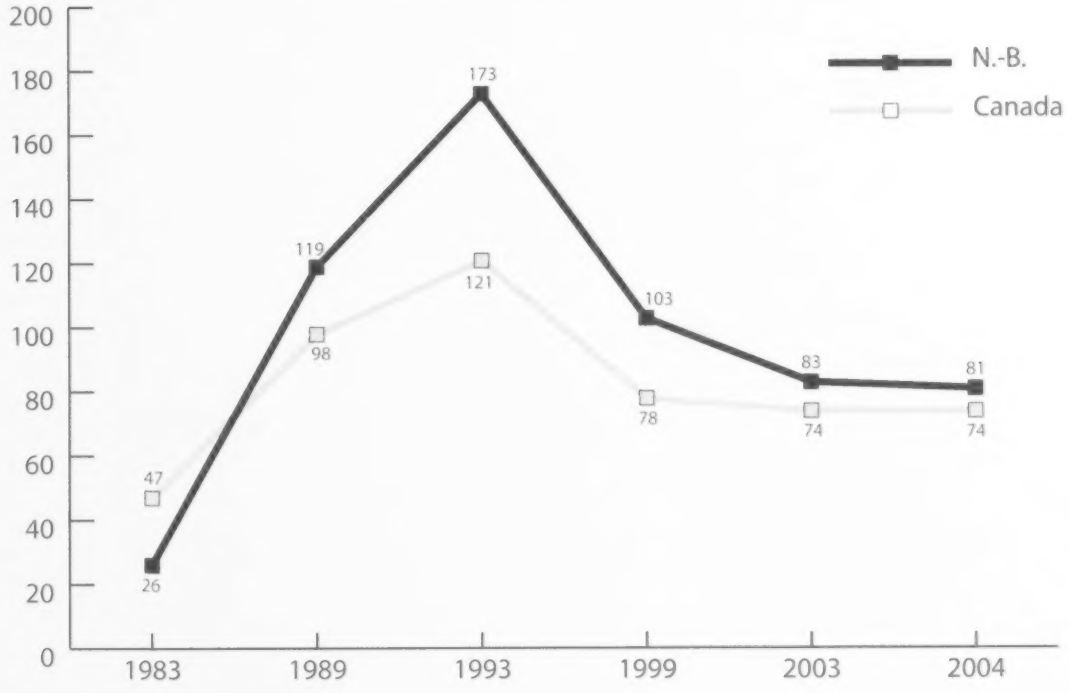

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0013 (avec l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique).*

Le taux d'agressions sexuelles rapportés à la police au Nouveau-Brunswick continue d'être plus élevé que la moyenne nationale depuis la fin des années 1980. Un total de 81 agressions sexuelles par 100 000 de population a été enregistré par la police au N.-B. en 2004, comparativement à un taux national de 74 par 100 000 de population. (Ces statistiques comprennent les agressions sexuelles contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes)

Variation régionale : On note des variations régionales importantes entre les taux d'agressions sexuelles rapportées à la police au N.-B. en 2003. Dans quelques districts de taille comparable – le district 2 de la GRC Oromocto, la GRC péninsule acadienne, les forces policières de Saint John et de Fredericton - les taux d'incidents varient entre 52 par 100 000 dans la région d'Oromocto à 117 par 100 000 de population à Saint John. La région ayant le taux le plus faible (Rothesay / Quispamsis, 11 par 100 000), a une population (26 800) comparable à celles des districts GRC de Charlotte, Kent, Sud-est et Carleton/York, qui ont tous des taux bien plus élevés : 91, 92, 95 et 108 par 100 000, respectivement.

Agressions sexuelles non rapportées : La grande majorité des agressions sexuelles ne sont pas rapportée à la police. Les victimes d'agression sexuelle sont beaucoup moins susceptibles de rapporter l'incident à la police que les victimes de d'autres crimes contre la personne. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de Statistique Canada de 2004, un échantillon de la population générale a répondu à des questions au sujet de leur expérience de victimisation au cours des 12 mois précédant le sondage. L'Enquête rapporte que 8% de tous les Canadiens qui disent avoir été agressé sexuellement au courant de l'année précédente l'avait rapporté à la police, comparativement à 39% des personnes ayant été agressés physiquement et 46% des victimes de vol (les chiffres au niveau provincial ne sont pas compilés). Selon cette Enquête, 18 personnes (hommes et femmes âgés de plus de 15 ans) sur 1 000 au N.-B. avaient été agressées sexuellement au cours des 12 mois précédant le sondage. La moyenne canadienne est de 21 personnes sur 1 000. Le taux d'agression sexuelle des Canadiennes est cinq fois plus élevé que le taux pour les hommes (35 sur 1 000 contre 7 sur 1 000). Les femmes représentaient 84% des victimes et les hommes 91% des accusés dans les causes d'agression sexuelle au Canada en 2004 (les chiffres au niveau provincial ne sont pas compilés). (Source: Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada*, 2004, catalogue 85-002-XPF, vol. 25, no. 7).

4. Pourcentage d'agressions sexuelles ayant mené à des accusations, N.-B. et Canada, 1983 - 2004

Le pourcentage des agressions sexuelles rapportées qui aboutissent à des accusations demeure relativement faible au Nouveau-Brunswick. Des 607 agressions sexuelles rapportées en 2004, 203 seulement ou 33% ont donné lieu à des accusations. La moyenne pour le Canada s'élevait à 41% en 2004. (Ces statistiques comprennent les agressions sexuelles contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.)

Variations régionales : On note des variations régionales dans les résultats des rapports faits à la police d'agressions sexuelles. En 2003 le pourcentage des cas rapportés qui ont menés à une accusation variait entre 0 à Miramichi et 83% dans le nord-ouest de la province (district 10 de la GRC), alors que certaines forces policières de petite taille rapportaient avoir déposé des accusations dans tous leurs cas. Les explications potentielles peuvent comprendre des différences dans les méthodes d'enquête policière, l'appui offerte aux victimes et la responsabilité du procureur dans l'évaluation des possibilités de condamnation.

Taux de condamnation : Un plus grand pourcentage des poursuites pour agression sexuelle mène à une condamnation au N.-B. que la moyenne nationale. Au N.-B., 52% des accusations d'agression sexuelle portées contre un adulte ont mené à une condamnation en 2003-2004; alors que la moyenne canadienne est de 24%. Dans la plupart des provinces, la force policière ayant enquêté décide si une poursuite sera intentée, alors qu'au N.-B., les procureurs de la Couronne doivent approuver la mise en accusation. (De la base de données du Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, fournis par le Ministère de la sécurité publique du N-.B.)

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0013 (avec l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique).*

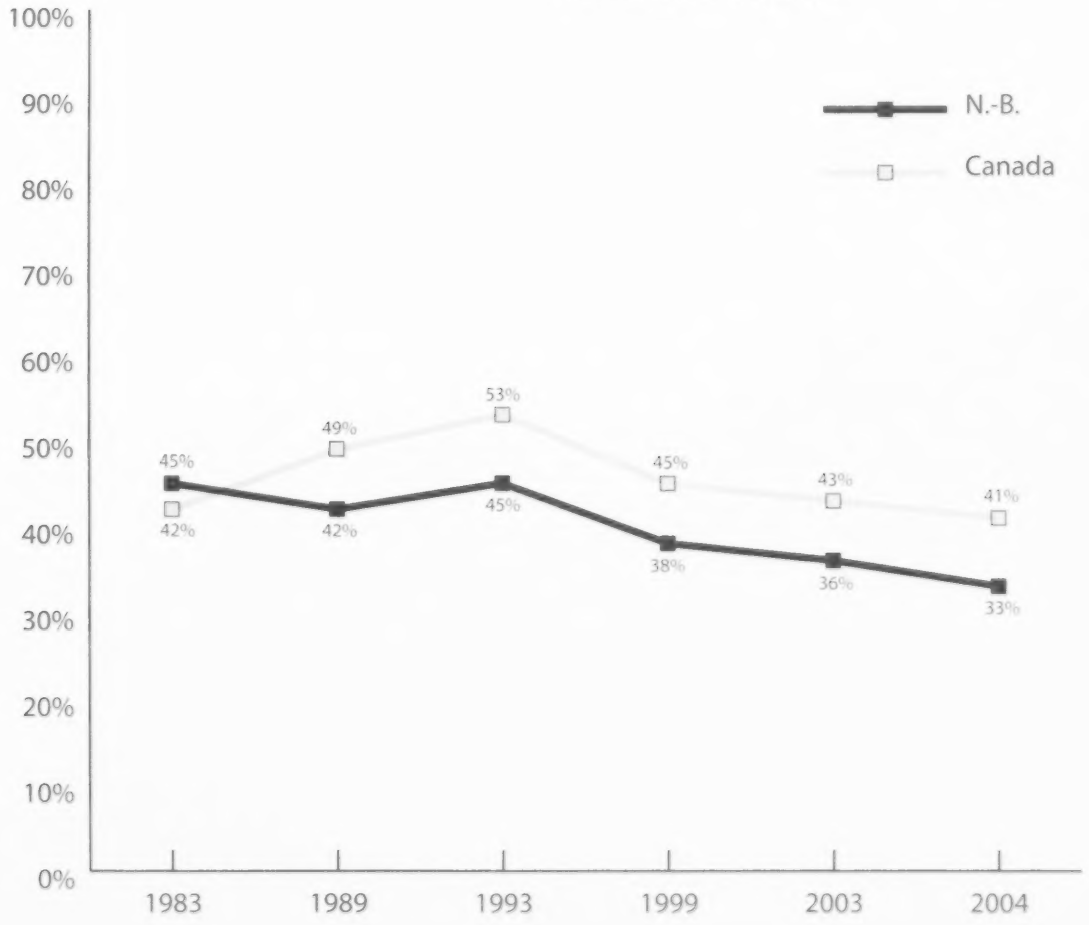

5. Pourcentage de contrevenants (agression sexuelle et autres crimes de violence) selon la peine, N.-B., 2003/2004

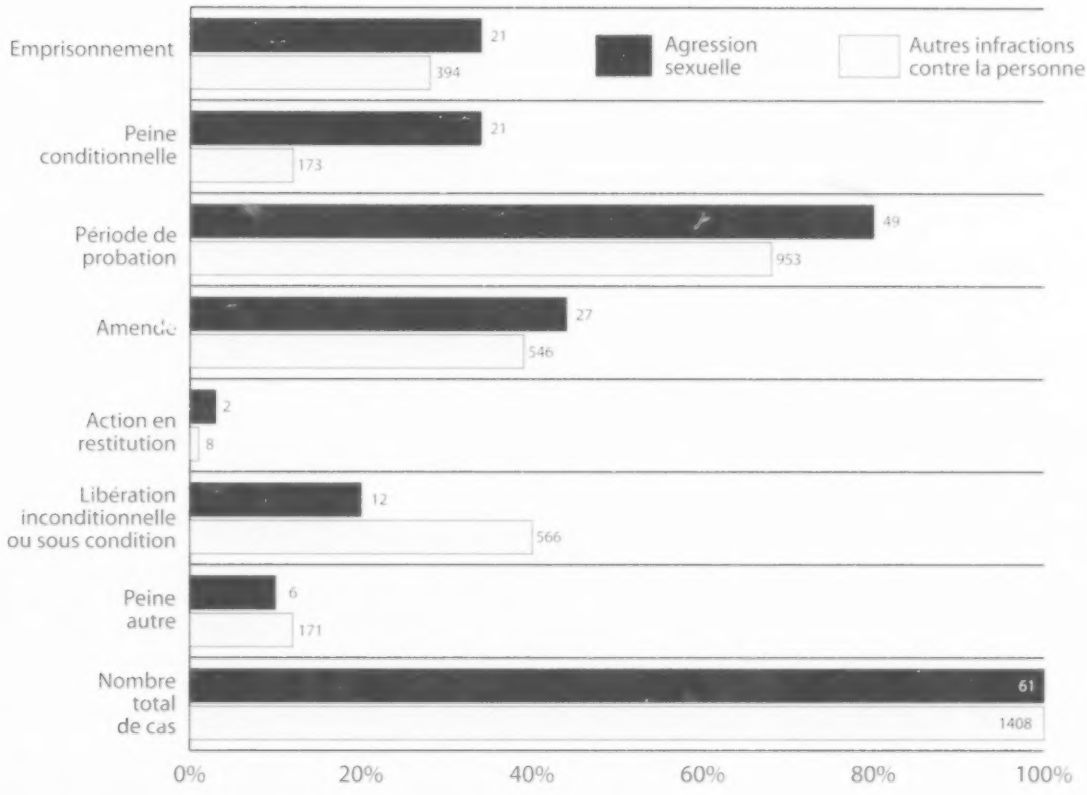

Source : *Statistique Canada, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique.*

Nota :

- Une cause peut donner lieu à plus d'une peine. Il se peut donc que la somme des peines / le pourcentage ne corresponde pas au « Total des causes avec condamnation »/100%.

- La peine conditionnelle, une option depuis 1996 seulement, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté sous supervision.

- La catégorie « autres infractions contre la personne » comprend l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, le harcèlement criminel et proférer des menaces.

- La catégorie « autres peines » comprend le paiement des frais de dépens et la suspension du permis de conduire.

Pourcentage de contrevenants (agression sexuelle et autres crimes de violence) selon la peine

En 2003-2004, 34% des adultes condamnés pour agression sexuelle au N.-B. ont écopé d'une peine conditionnelle, comparativement à 12% des personnes condamnés pour d'autres infractions contre la personne, y compris les meurtres et les voies de fait. Un autre 34% des adultes condamnés pour agression sexuelle au N.-B. ont écopé d'une peine d'emprisonnement, comparativement à 28% des personnes condamnés pour d'autres infractions contre la personne.

Ces taux sont semblables à ceux des années précédentes : en 2001-2002, 39% des adultes condamnés pour agression sexuelle avaient reçu une peine conditionnelle et 35%, une peine d'emprisonnement ; quant aux adultes condamnés de d'autres infractions contre la personne, 12% avaient écopé d'une peine conditionnelle et 30% d'une peine d'emprisonnement. En 2002-2003, 28% des adultes condamnés pour agression sexuelle avaient reçu une peine conditionnelle et 47% une peine d'emprisonnement ; quant aux adultes condamnés de d'autres infractions contre la personne, 11% avaient écopé d'une peine conditionnelle et 28% d'une peine d'emprisonnement. La durée médiane des peines d'emprisonnement est de 240 jours. (Statistique Canada, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes).

Les taux du N.-B. de peines conditionnelles pour agression sexuelle sont plus élevés que les taux canadiens, soit 18% comparativement à 34% au N.-B. Au niveau canadien, seulement 6% des adultes condamnés pour d'autres infractions contre la personne ont écopé d'une peine conditionnelle. Enfin, 45% des adultes condamnés pour agression sexuelle au Canada ont écopé d'une peine d'emprisonnement (34% au N.-B.), comparativement à 35% de ceux condamnés pour d'autres infractions contre la personne. (Les données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour les provinces et les territoires rapportent sur 90% des cas des tribunaux, étant donné que le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au sondage).

Peines accordées aux jeunes contrevenants : Les accusés dans 23 des cas d'agression sexuelle au N.-B. en 2003-2004 étaient des jeunes de moins de 18 ans. Dans 78% de ces cas, une période de probation a été imposée. D'autres peines qui ont été imposées sont l'incarcération, la réprimande, la libération inconditionnelle, l'action en restitution, le traitement en counselling ou en programme non résidentiel, la surveillance et le suivi intensif. Au niveau canadien, la période de probation était la peine accordée dans la majorité des cas d'agression sexuelle par des jeunes contrevenants (dans 481 des 558 condamnations ou 86% des cas) (Aucun tableau ; Enquête sur les tribunaux de la jeunesse, Centre canadien de la statistique juridique).

6. Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, N.-B., 1998/1999 – 2004/2005

Le nombre d'incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence chez les femmes âgées signalés aux autorités provinciales au Nouveau-Brunswick était de 153 en 2004-2005, une légère baisse comparativement à 157 en 2003-2004. Chez les hommes âgés, 88 cas ont été signalés en 2004-2005, comparativement à 101 en 2003-2004. Le signalement de ces incidents n'est pas obligatoire au N.-B. et peu de travail d'animation n'est effectué.

Des statistiques distinctes pour la négligence et l'auto négligence ne sont pas disponibles. Les mauvais traitements et la négligence englobent la violence physique ou sexuelle, le défaut de nourrir la personne adéquatement ou de lui procurer des soins médicaux, l'auto négligence et l'exploitation financière. La *Loi sur les services à la famille* ne reconnait pas l'exploitation financière comme forme de mauvais traitement. Le Ministère traite de l'exploitation financière uniquement si elle est accompagnée de négligence ou de violence physique, psychologique ou sexuelle.

D'après une enquête de Statistique Canada datant de 1999, 9% des hommes âgés et 6% des femmes âgées au Canada ont signalé qu'ils étaient victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière de la part de leurs enfants adultes, leurs fournisseurs de soins ou leur conjoint au cours des cinq dernières années. Les données sur la criminalité nationale révèlent que la personne responsable de l'abus était un membre de la famille dans 38% des cas de femmes âgées victimes et dans 21% des cas d'hommes âgés. (Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2000, 2005.)

Nota : Incidents de mauvais traitements ou de négligence envers les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus, signalés au ministère des Services familiaux et communautaires du N.-B. au cours de l'année financière visée. Les personnes sont prises en charge par les Services de protection des adultes lorsqu'une enquête démontre qu'elles ont besoin de services et n'ont pas la capacité mentale de le reconnaitre et d'accepter les services. Le ministère des Services familiaux et communautaires demande ensuite les ordonnances appropriées afin de protéger ces personnes vulnérables. Les autres incidents signalés sont des personnes ayant la capacité mentale d'accepter ou de refuser les services offerts, de même que des incidents et des cas sans fondement.

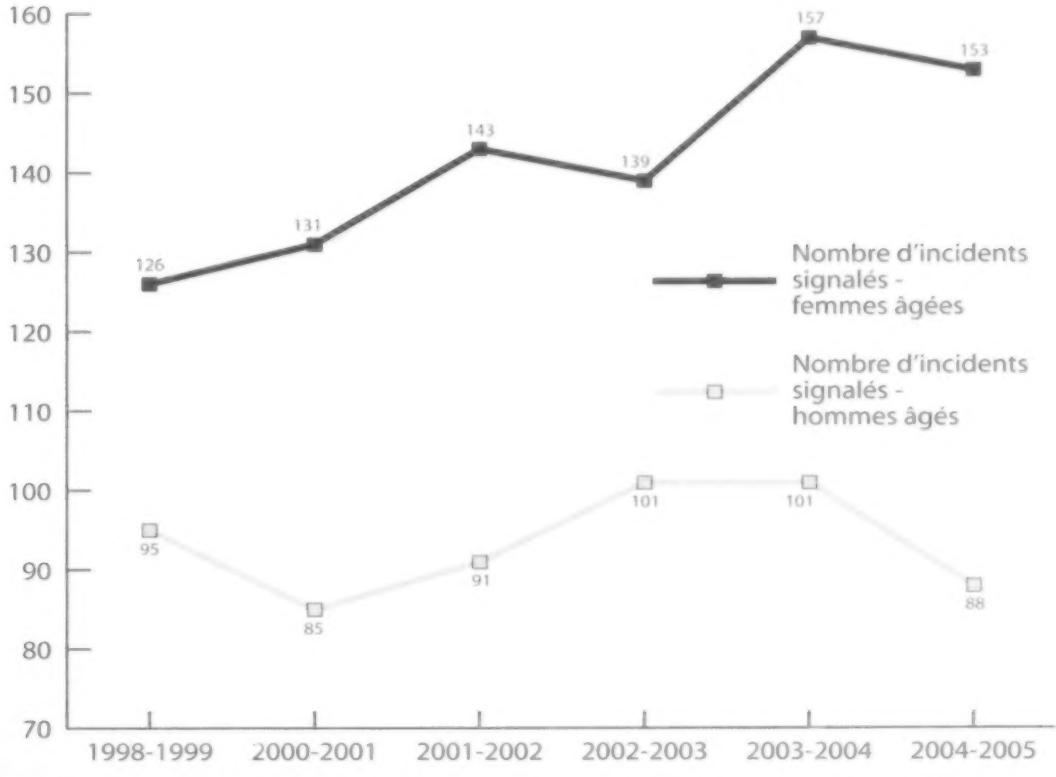

Source : *Ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick, Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées.*